

PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Projet de mandature
2020-2026



Réserve écologique des Barails, Bordeaux

© JM Menges - Bordeaux Métropole

ÉDITO

Le Projet Alimentaire de Territoire de Bordeaux Métropole fait de l'agriculture et de l'alimentation deux priorités métropolitaines afin d'agir pour la santé des habitants et la préservation des espaces naturels métropolitains.

Avec une Surface Agricole Utile d'environ 5 500 ha et 148 exploitations, la production agricole métropolitaine n'est naturellement pas suffisante pour nourrir l'ensemble des habitants du territoire. Il nous faut progresser. La Métropole adopte donc un plan ambitieux co-construit avec les 28 communes et près de 400 acteurs du monde de l'agriculture et de l'alimentation réunis au sein du Conseil Agricole et Alimentaire métropolitain.

Notre stratégie s'inscrit pleinement dans la transition écologique et sociale du territoire en prenant en compte l'intégralité du système alimentaire, de la production à la consommation, incluant les activités de transformation, commercialisation et lutte contre le gaspillage alimentaire.

Avec ce plan, l'objectif de Bordeaux Métropole est double :

- **Préserver du foncier agricole, aider à la transmission-installation, accompagner la transition agroécologique, etc.** : il s'agit de soutenir le développement d'une production agroécologique, qui préserve la biodiversité, rémunère mieux les 148 productrices et producteurs métropolitains et qui soit résiliente au changement climatique.
- **Restauration collective, appui aux initiatives de solidarité alimentaire, jardins collectifs, circuits courts et de proximité, etc.** : l'ambition est également de donner accès à tous les habitants, et quels que soient leurs moyens, à une alimentation locale, de qualité, autant que possible bio, chez eux, mais aussi en restauration scolaire, en entreprises ou en maisons de retraite et dans les hôpitaux.

Avec cette feuille de route, nous proposons une métropole volontariste, qui coordonne l'ensemble de ses actions au travers de 12 objectifs, qui fédère les acteurs du territoire et des territoires voisins autour des mêmes enjeux agricoles et alimentaires, et qui partage cette ambition avec les autres métropoles françaises et européennes.

Alain Anziani

Président de Bordeaux Métropole
Maire de Mérignac

SOMMAIRE

● DIAGNOSTIC ET ENJEUX	7
PRÉAMBULE	7
L'agriculture et l'alimentation, des enjeux portés par la métropole depuis de nombreuses années	
Méthode de co-construction d'une politique agricole et alimentaire de Bordeaux Métropole : Le Projet Alimentaire de Territoire	
LE DIAGNOSTIC DU SYSTÈME ALIMENTAIRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE	10
La métropole bordelaise : portrait de territoire	
L'agriculture sur la Métropole de Bordeaux	
Les filières alimentaires sur la Métropole de Bordeaux	
L'accès à l'alimentation sur la Métropole de Bordeaux	
Les déchets et le gaspillage alimentaire	
LES ENJEUX IDENTIFIÉS	23
Fonctionnalité de l'écosystème agricole métropolitain : viabilité, durabilité, pérennité	
Durabilité de l'approvisionnement de la restauration collective en métropole bordelaise	
Fonctionnalité et durabilité de la logistique du système agricole et alimentaire de la métropole bordelaise	
Accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous	
Réduction et valorisation des déchets du système agricole et alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire	
Culture et éducation alimentaire et valorisation du système agricole et alimentaire de la métropole bordelaise	
Coopérations territoriales en métropole bordelaise, avec les territoires voisins et au-delà	
Gouvernance du système agricole et alimentaire de la métropole bordelaise	
Résilience du territoire, adaptabilité aux changements climatiques et aux crises	
GLOSSAIRE	

● OBJECTIFS POLITIQUES, PROGRAMME D’ACTIONS 2023 – 2030	39
VISION LONG TERME DE BORDEAUX MÉTROPOLE POUR L’ALIMENTATION ET L’AGRICULTURE	39
OBJECTIFS DU PAT	40
PROGRAMME D’ACTIONS	42
Axe Z : Pilotage, coordination et suivi du PAT	
Axe A : Production agricole	
Axe B : Circuits courts et de proximité	
Axe C : Restauration collective	
Axe D : Alimentation saine, de qualité et durable pour toutes et tous	
Axe E : Éducation, sensibilisation et valorisation	
Budget global du PAT	
Moyens humains du PAT	
Les financements extérieurs mobilisés et mobilisables	
GOUVERNANCE DU PAT	51
Travailler en transversalité avec les différents services de Bordeaux Métropole	
Mettre en réseau tous les acteurs du système alimentaire local	
Coordonner les actions des communes et de la métropole en termes d’agriculture et d’alimentation	
Collaborer avec les territoires voisins	
Inscrire la démarche de résilience agricole et alimentaire dans les cadres départementaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux	
● 45 FICHES ACTIONS	53



001

DIAGNOSTIC ET ENJEUX 2022

PRÉAMBULE

L'agriculture et l'alimentation, des enjeux portés par la Métropole depuis de nombreuses années

Bordeaux Métropole porte de nombreuses actions sur les sujets agricoles et alimentaires. La métropole est signataire du Pacte de Milan depuis 2015. Elle anime depuis 2017 le Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable, devenu en 2022 le **Conseil Agricole et Alimentaire**, et a adopté, en Conseil du 30 novembre 2018, une **Politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable**. En 2020, Bordeaux Métropole est devenu lauréat d'un projet européen, Food Trails (2020/2024), dont l'objectif est de développer le rôle des villes dans la mise en œuvre de politiques agricoles et alimentaires.

Afin de mettre en cohérence ses actions en matière d'agriculture et d'alimentation, Bordeaux Métropole

a souhaité construire un **Projet Alimentaire de Territoire (PAT) qui se traduit en actions opérationnelles**.

Ce projet prend en compte l'intégralité du système alimentaire, de manière transversale, en allant de la production à la consommation, incluant les activités de transformation, distribution, commercialisation et gestion des déchets.

Adoptée lors du Conseil Métropolitain du 25 novembre 2022, la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire a obtenu la reconnaissance officielle de niveau 1 « Projet Alimentaire Territorial » du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en février 2023. Elle sera donc appelée Projet Alimentaire Territorial ou PAT dans la suite du document.

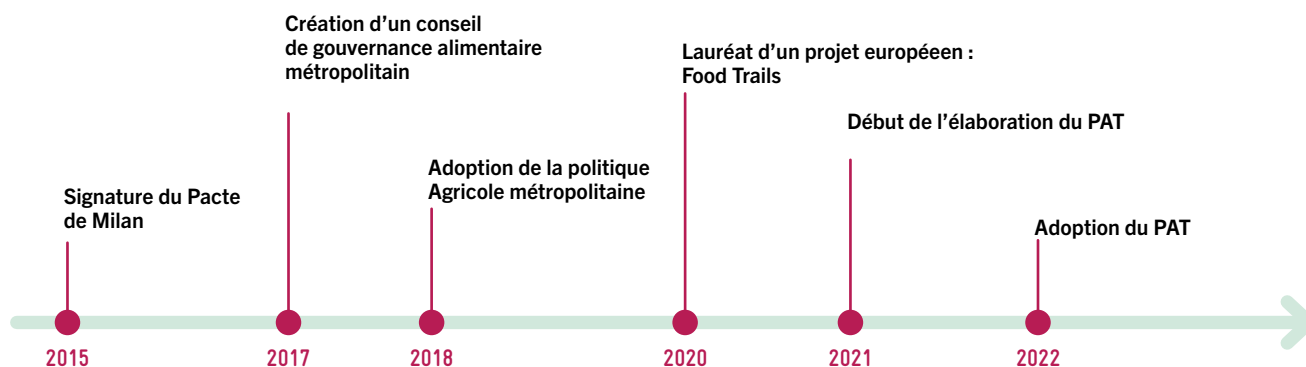


Figure 1. Historique de l'engagement de Bordeaux Métropole sur les sujets agricoles et alimentaires

➤ Bordeaux Métropole, signataire du Pacte de Milan dès 2015

En signant le Pacte de Milan, de nombreux maires se sont engagés à développer des **systèmes alimentaires durables et résilients**, à garantir une alimentation saine et accessible pour tous, à préserver la biodiversité et à réduire les gaspillages alimentaires. Plus de 200 villes ont signé le **Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan (MUFPP)** qui porte ces objectifs au travers de 6 axes et de 37 actions recommandées. L'objectif de ce cadre de suivi est d'outiller les villes

et les parties prenantes de l'alimentation territoriale afin de leur permettre d'identifier les politiques liées aux enjeux alimentaires ainsi que les programmes prioritaires à mettre en œuvre. Le cadre permet également de favoriser le partage d'expérience entre villes afin de faciliter et d'accélérer la transformation de fond des systèmes alimentaires. Dès 2015, Bordeaux Métropole signe le Pacte de Milan et s'engage à développer un système alimentaire durable sur son territoire.

➤ Création du Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable de Bordeaux Métropole en 2017

Le Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable (CCGAD) est **la première instance territoriale dédiée à l'alimentation durable en France**. Inspiré des Food Policy Councils anglo-saxons, le CCGAD est une **instance collective et participative d'acteurs concernés par les enjeux agricoles et alimentaires**, qui co-construisent des stratégies visant à accompagner la transition de la métropole bordelaise vers l'émergence d'un système alimentaire territorial durable. De ce fait, l'instance favorise la mise en réseau d'élus métropolitains, d'agents de Bordeaux Métropole et d'une centaine d'actrices et acteurs locaux de l'alimentation afin qu'ils partagent leur expertise et créent des synergies. L'instance a été créée en 2017 pour une période expérimentale de 3 ans puis confirmée en 2020.

A partir de 2021, le CCGAD accompagne **l'élaboration et la mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT)** de Bordeaux Métropole. En 2022, le CCGAD devient le **Conseil Agricole et Alimentaire** avec l'adoption du **Projet Alimentaire de Territoire**.

➤ Adoption d'une politique agricole métropolitaine en 2018

Les élus de Bordeaux Métropole ont adopté une **politique agricole métropolitaine**, avec la volonté de trouver un équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et espaces urbains. Cette politique, basée sur un diagnostic approfondi de l'agriculture et une concertation très large des acteurs et des agriculteurs agricoles, permet de répondre à des enjeux alimentaire, économique, environnemental mais aussi social, éducatif et expérimental en milieu urbain.

Cette politique agricole métropolitaine s'est déclinée en **6 orientations stratégiques** :

- soutenir la production agricole ;
- faciliter les conditions d'exploitations ;
- renforcer le lien Agriculture/Nature dans une logique d'adaptation au changement climatique ;
- renforcer les structures du système de production agricole métropolitaine ;
- valoriser la production locale de qualité ;
- valoriser l'agriculture par son intégration au projet métropolitain.

L'ensemble de cette politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable a représenté à partir de 2019 un budget estimé à **1,2 millions d'€ TTC**.



Pôle Territorial Ouest, Le Haillan

© Anaïs Sibelait - Bordeaux Métropole

➤ Bordeaux Métropole, territoire pilote du projet européen Food Trails



Food Trails, projet européen mené entre 2020 et 2024 avec un budget global de 12 millions d'euros, vise à traduire la vision commune et l'engagement collectif du Pacte de Milan en politiques alimentaires urbaines, permettant la création de systèmes alimentaires urbains durables. Le projet repose sur la **co-conception et la mise en œuvre multilatérale d'actions pilotes**, qui doivent servir de levier pour l'élaboration de politiques alimentaires urbaines. Ces actions pilotes doivent s'inscrire dans les 4 domaines prioritaires identifiés par le cadre de recherche et d'innovation pour répondre aux enjeux alimentaires à l'échelle européenne, FOOD2030 : nutrition et alimentation saine, climat et environnement, circularité et efficacité des ressources, innovation et autonomisation des communautés.

11 territoires européens sont accompagnés dans leurs démarches alimentaires grâce au projet Food Trails : Bergame (IT), Birmingham (UK), Bordeaux Métropole (FR), Copenhague (DK), Funchal (PR), Grenoble Alpes Métropole (FR), Groningen (NL), Milan (IT), Thessalonique (GR), Tirana (AL) et Varsovie (PL).

Depuis 2020, Bordeaux Métropole est ainsi suivi par les partenaires du projet Food Trails pour construire et mettre en œuvre sa politique alimentaire et la gouvernance associée. Le financement Food Trails a permis à Bordeaux Métropole de recruter deux personnes pour travailler sur les sujets alimentaires.

Méthode de co-construction d'une politique agricole et alimentaire de Bordeaux Métropole : le Projet Alimentaire de Territoire

Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT), s'inscrit dans une dynamique de réappropriation par les territoires des enjeux alimentaires.

Trois principes ont régi l'élaboration de ce projet :

- la concertation et la co-construction avec les acteurs du système alimentaire, les communes de Bordeaux Métropole, les échelons administratifs et les EPCI voisins ;
- la mise en œuvre d'actions opérationnelles en lien avec les partenaires agricoles et alimentaires ;
- l'amélioration de la lisibilité et visibilité des actions métropolitaines en matière d'agriculture et d'alimentation.

Deux instances de pilotage et de suivi ont été mises en place :

- un comité de suivi (COSUI), composé d'acteurs agricoles et alimentaires du territoire et des partenaires institutionnels, a suivi et animé la démarche globale et a formalisé au fur et à mesure les propositions des groupes de travail pour les soumettre au comité de pilotage. Il était présidé par Patrick Papadato, vice-président à la délégation Nature, Biodiversité et Résilience Alimentaire. ;
- un comité de pilotage (COPIL), composé d'élus métropolitains représentant l'ensemble des groupes politiques, s'est réuni 5 fois pour finaliser ces propositions et valider l'ensemble des éléments du PAT. Il était présidé également par Patrick Papadato, vice-président à la délégation Nature, Biodiversité et Résilience Alimentaire.

L'élaboration de ce projet s'est déroulé en plusieurs phases :

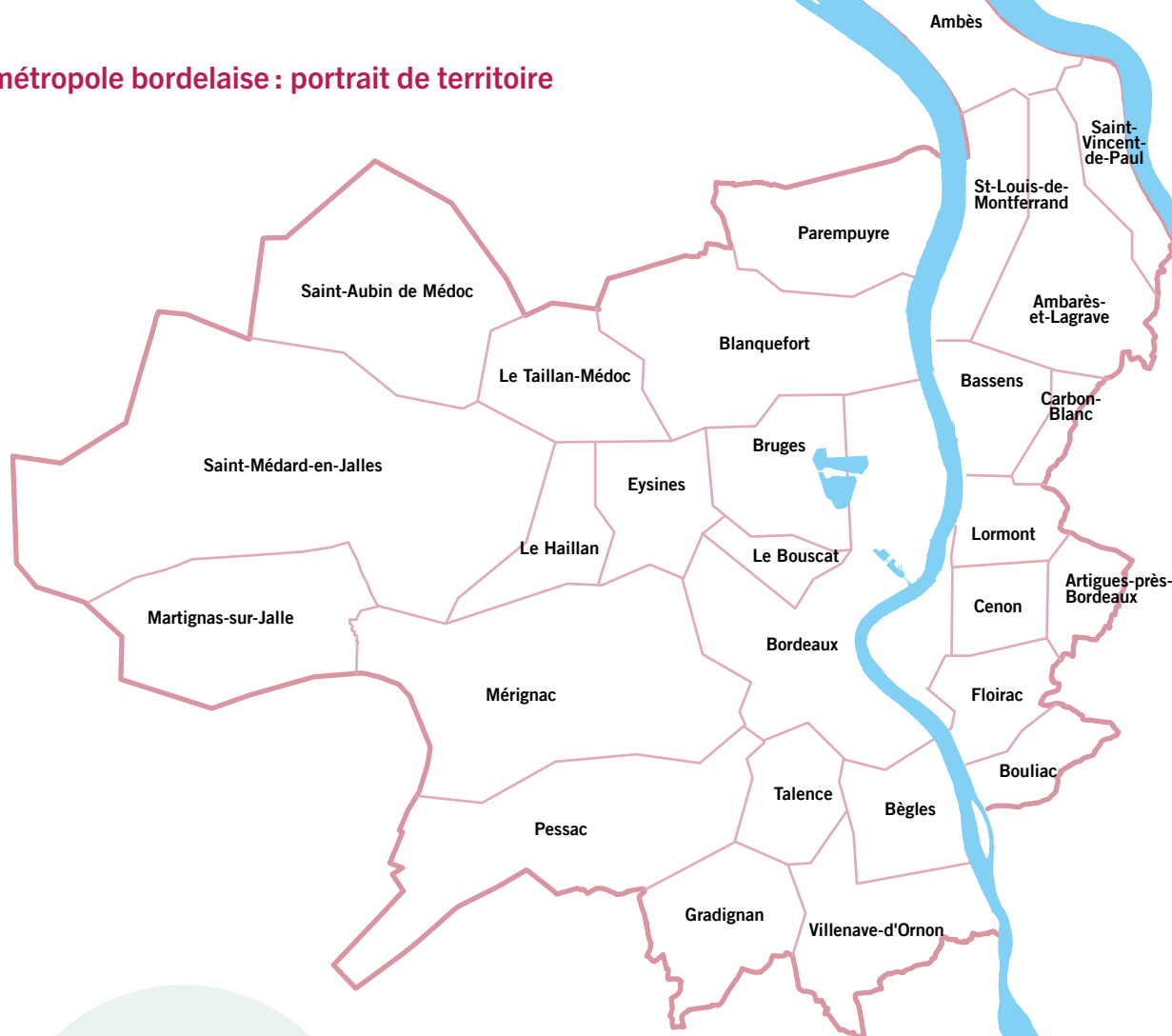
- une **phase de diagnostic** a permis de synthétiser les données déjà produites sur le système agricole et alimentaire métropolitain et d'identifier les besoins d'études complémentaires. Elle a été enrichie par la production d'un diagnostic agricole actualisé élaboré par la Chambre d'Agriculture de Gironde, et par l'étude sur les solidarités alimentaires d'une stagiaire.
- une **phase de concertation** a permis de co-construire les enjeux, les objectifs et de formaliser un programme d'actions avec les différents acteurs du territoire :
 - les services métropolitains via une démarche interservices ayant pour but d'assurer la bonne articulation du PAT avec les actions déjà menées par Bordeaux Métropole ;
 - les territoires voisins, dans le cadre de la démarche de coopérations territoriales de Bordeaux Métropole ; Les communes dans le cadre du club Développement Durable ;
 - les communes, les acteurs agricoles et alimentaires et les partenaires institutionnels dans le cadre d'ateliers de concertation ;
 - et des groupes de travail thématiques.

La phase de concertation a été rythmée par l'organisation d'un séminaire et de 2 séries de groupes de travail :

- 1 séminaire organisé en juillet 2021 a permis de présenter l'ensemble de la démarche et d'identifier les enjeux
- 4 groupes de travail (Agriculture, Restauration collective, Filières alimentaires / logistique, Accès à l'alimentation), organisés en novembre 2021, ont permis de définir une première version du programme d'action du Projet Alimentaire de Territoire ;
- 8 groupes de travail (Accès à une alimentation pour toutes et tous, Circuits courts et de proximité, Conditions d'exploitation, Education, Foncier, Restauration collective, Transmission-Installation – Formation, Durabilité des exploitations agricoles), organisés entre mars et avril 2022, ont permis de rédiger quelques fiches action du programme d'action final du Projet Alimentaire de Territoire.
- une **phase de formalisation** a finalement permis de valider les objectifs politiques du PAT, et de prioriser le contenu de son programme d'actions en Comité de Pilotage, de rédiger les fiches action et de définir les budgets associés.

LE DIAGNOSTIC DU SYSTÈME ALIMENTAIRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

La métropole bordelaise : portrait de territoire



814 049 habitants (2019)

+12% depuis 2008

50% de la population de la Gironde

388 305 actifs en 2017

(535 243 personnes de 15 à 64 ans)

28 communes

58 000 hectares

50% d'espaces naturels et agricoles

L'agriculture en métropole bordelaise

SOURCES DE DONNÉES

Afin d'actualiser les données concernant l'agriculture de son territoire, Bordeaux Métropole a missionné la Chambre d'Agriculture de Gironde pour réaliser le diagnostic agricole 2022. Les données collectées permettent ainsi de disposer de chiffres actualisés mais aussi de mesurer les évolutions depuis 2011, en termes de types de productions, de surfaces et de nombre d'exploitations.

Deux études réalisées par l'A'Urba (2016 et 2020) sur l'agriculture urbaine ainsi que l'étude conduite par Vertigo Lab sur les retombées économiques de l'agriculture (2017) permettent de compléter l'état des lieux du volet agricole métropolitain, dont la synthèse est présentée ci-dessous.

La production agricole métropolitaine n'est pas suffisante pour nourrir l'ensemble des habitants du territoire. Par ailleurs, les principales productions ne coïncident pas avec les besoins alimentaires locaux (Let's Food, 2021). Le cabinet de conseil Utopies estime le degré d'autonomie alimentaire de l'aire urbaine de Bordeaux à environ 1,76% (Utopies, 2017), c'est-à-dire à 7 jours par an. Pour renforcer la résilience alimentaire du territoire, plusieurs leviers peuvent être mobilisés :

- la **relocalisation des débouchés agricoles** : si la production agricole métropolitaine était entièrement consommée sur le territoire, cela permettrait d'assurer 4,1% d'autonomie alimentaire ;
- l'**évolution des régimes alimentaires** des habitants : en réduisant la part de produits animaux de 50% dans les assiettes, la métropole bordelaise réduirait de près de moitié son besoin en terres cultivées (modélisation Outil PARCEL). Cela représente malgré tout plus de 2,5 fois le territoire métropolitain.

Ainsi, même en agissant sur la production et la consommation, l'autonomie alimentaire de la métropole reste une utopie. Cependant, le bassin de consommation que représentent les 800 000 habitants de la métropole invite à regarder la structuration des filières alimentaires en amont de la consommation et à impulser des coopérations avec des territoires voisins.

Les espaces et productions agricoles métropolitains

La **Surface Agricole Utile** (SAU) totale de la métropole connaît une relative stabilité entre 2011 et 2021 : 5510 hectares au total en 2021 - soit 9,5% du territoire avec Martignas sur Jalles ou 9,9% sans Martignas sur Jalles - contre 10,3% en 2011. La surface agricole est répartie selon deux logiques, qui s'appliquent également au niveau de la distribution des exploitations sur le territoire (Figure 2) :

- un mitage viticole cerné par la ville dans les communes du sud de la métropole et en limite de l'agglomération vers l'est ;
- deux grands secteurs agricoles de la métropole : la presqu'île d'Ambès (zone Nord-Est) et la Vallée maraîchère de la Jalle de Blanquefort (zone Nord).



Figure 2. Part de la surface agricole par commune (Chambre d'Agriculture, 2022) - Sources : IGN, BD carto

Le territoire a subi une perte de SAU nette totale de 200 ha en 10 ans (Figure 3). Cette perte de SAU est à nuancer :

- 600 ha de surface agricole ont été perdus sur les vignobles de la rive droite et la production maraîchère dans le secteur de Bruges ;
- 400 ha de surface agricole ont été gagnés en remettant en culture des zones en friches ou délaissées :
 - 190 ha de prairies, dédiées de manière importante aux équins ;
 - 90 ha de jachère.

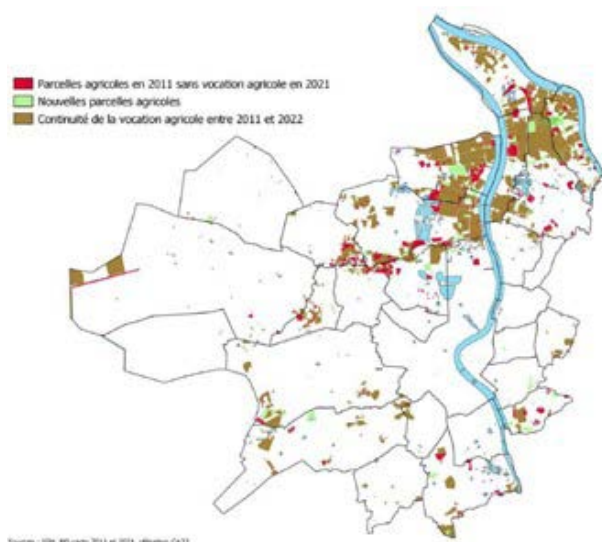


Figure 3. Évolution des surfaces agricoles sur le territoire de Bordeaux Métropole entre 2011 et 2021 (Chambre d'Agriculture 33, 2022)

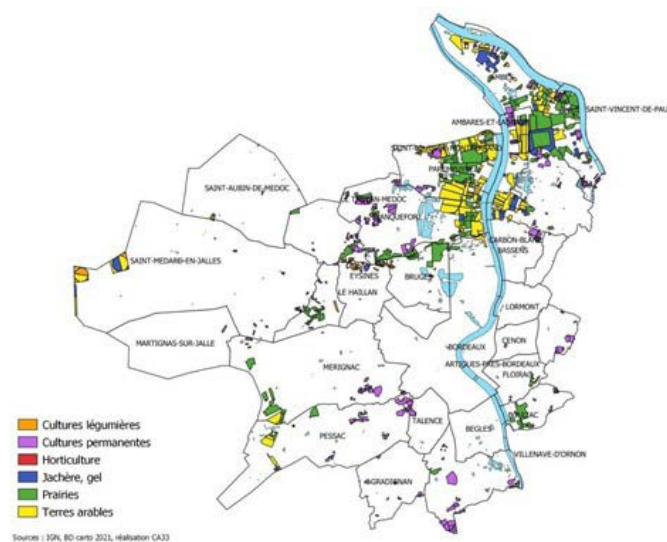


Figure 4. Occupation des sols en 2021 (Chambre d'Agriculture, 2022)

Les espaces agricoles de Bordeaux Métropole sont divers et variés (Figure 4). Certains sont exploités par des particuliers. La répartition des espaces agricoles est la suivante :

- les **prairies** occupent plus de 38% de l'espace agricole. Ces surfaces sont destinées à l'alimentation de l'ensemble du bétail, y compris les équins relevant d'une exploitation professionnelle. Les acteurs équins occupent de manière significative la surface en prairies ;
- les **terres labourables** ou arables représentent plus de 30% des surfaces. Des mutations entre prairies et terres arables sont à remarquer sur le bec d'Ambès, dans le palus de Pempuyre et dans une moindre mesure dans la commune de Blanquefort entre 2011 et 2021 (perte d'agriculteurs agricoles) ;
- les **vignes** représentent plus de 17% de l'espace agricole métropolitain avec la présence de plusieurs Appellations d'Origines Contrôlées, ce qui représente une légère augmentation entre 2011 et 2021 ;
- des **jachères** non cultivées liées, pour une part essentielle, à des exploitations de grandes cultures extérieures à la Métropole et situées au Sud-Ouest du territoire représentent moins de 10% des espaces agricoles métropolitains ;

- les **maraîchage et les cultures légumières** de plein champ représentent environ 2,6% des surfaces agricoles totales en 2021, contre 4,5% en 2011. La disparition de cultures légumières sur la zone maraîchère d'Eysines et sur Villenave d'Ornon (urbanisation et cessation d'activité de maraîchage) ainsi que des mutations d'espaces sur Saint-Médard-en-Jalles expliquent cette diminution. La perte de cultures légumières en plein champ s'explique par les contrats avec l'industrie agro-alimentaire qui fluctuent selon les années ;
- les **vergers et l'horticulture** occupent moins d'1% des surfaces du territoire, comme en 2011.

➤ Les exploitations agricoles métropolitaines

En 2021, le territoire de Bordeaux Métropole comptabilise **148 exploitations agricoles**. Le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 16% en 10 ans. Malgré cette diminution, les exploitations agricoles de Bordeaux Métropole sont **très diverses**, notamment par leur activité et par leur structure foncière (Tableau 1). Certaines exploitations ont plusieurs ateliers de production, végétale et animale. 7 nouvelles exploitations agricoles qualifiées **d'agriculture urbaine** sont apparues sur le territoire depuis 2011 et participent à la diversification de l'activité agricole sur la métropole.

Parmi les 148 agriculteurs ayant des parcelles exploitées sur le territoire de Bordeaux Métropole, 132 d'entre eux ont leur siège sur la métropole. Un agriculteur qui a son siège d'exploitation sur une des communes de Bordeaux Métropole, peut avoir des surfaces exploitées sur d'autres communes de la métropole.

Les structures agricoles métropolitaines sont en **très grande majorité spécialisées** : la très grande majorité des exploitations possède une orientation unique.

La diminution du nombre d'exploitations en maraîchage et en grandes cultures est corrélée à une diminution des surfaces exploitées et peut s'expliquer par une absence de transmission des structures agricoles ou une absence de viabilité économique de la structure. Certains agriculteurs ont également décidé de partir du territoire pour s'éloigner de la métropole.

Les ateliers d'élevage professionnels sont aujourd'hui beaucoup plus diversifiés. Une **apparition de nouveaux ateliers d'élevage** est constatée : volailles, caprins, porcins et poissons. Le nombre de détenteurs d'animaux (professionnels et particuliers) est beaucoup moins élevé qu'en 2011 et peut s'expliquer par des attentes sociétales en évolution.

45 de ces exploitations sont viticoles. Leur nombre a diminué de 22 % par rapport à 2011. Cela représente une surface relativement stable de 933 ha de vignes (17% de la SAU). C'est la 3^e production en termes de surfaces après les terres arables (céréales en fourrages)

et les prairies. Le territoire de Bordeaux Métropole se trouve réparti entre 5 AOC différentes : Pessac-Léognan (37% des surfaces viticoles en rive gauche), Médoc Haut-Médoc (28% en rive gauche), Bordeaux (19% en rive droite), Entre-Deux-Mers (10% en rive droite) et Premières Côtes de Bordeaux (5% en rive droite).

Les groupements et sociétés représentent 22,3% des personnes enquêtées et concernent 23 structures. Ils sont caractérisés « sans âge ». Pour les autres exploitations, les entretiens avec les 103 agriculteurs ayant accepté d'être interrogés ont permis d'obtenir les informations suivantes :

- en moyenne, **l'âge des agriculteurs est de 50 ans** ;
- près d'un quart des agriculteurs ont plus de 60 ans ;
- la part des agriculteurs de moins de 40 ans et la part des agriculteurs entre 40 et 49 ans ont fortement augmenté.

Les agriculteurs de plus de 55 ans ont été interrogés sur l'avenir de leur exploitation. Un quart de ceux-ci vont **cesser leur activité d'ici 5 à 10 ans** (22,3% des agriculteurs enquêtés). 75% d'entre eux ont encore une succession incertaine. Les 6 agriculteurs qui ont une succession assurée transmettent leur exploitation à un ou des membres de leur famille. Les 15 exploitations dont la succession est incertaine représentent 820 hectares. Un travail spécifique sur la transmission des exploitations apparaît donc indispensable sur le territoire de Bordeaux Métropole.

74% des exploitations interrogées utilisent de la **main d'œuvre salariée** et 41 % des exploitations sont impliquées dans la formation des jeunes (stagiaires et apprentis).

40% des agriculteurs interrogés reçoivent des aides de la **Politique Agricole Commune** et 36% reçoivent d'**autres subventions publiques** (Nouvelle-Aquitaine, Région, Bordeaux Métropole).

Activité	Nombre en 2011	Nombre en 2021	Evolution en nombre	Evolution (%)
Viticulture	58	45	-13	-22%
Élevage	33	42	9	+27%
dont équins	9	16	7	+78%
dont canins/félins	NC	4	4	
Maraîchage	47	33	-14	-30%
Grandes cultures	27	12	-15	-56%
Horticulture	6	4	-2	-33%
Arboriculture	2	2	0	
Apiculture	3	3	0	
Agriculture urbaine	0	7	+7	
Total	176	148	-28	-16%

Tableau 1. Évaluation du nombre d'exploitations par activité (Chambre d'Agriculture, 2022)

Cas particulier des agricultures urbaines

Le terme « agriculture urbaine » est difficile à définir car c'est un concept qui recouvre des réalités différenciées, selon la nature de l'activité productive et l'environnement urbain dans lequel elle s'inscrit.

Sa définition peut être source de débat au sein de la communauté des chercheurs et professionnels de l'urbanisme. Dans le cadre du PAT, la définition retenue est celle d'une agriculture qui se "pratique en milieu urbain et qui revêt différentes formes : jardins communautaires, potagers sur toits, fermes urbaines indoor, agriculture verticale et bien d'autres". (Centre de Recherches en Agriculture Urbaine)

Selon l'étude réalisée sur le territoire de Bordeaux Métropole par l'A'Urba (2020), 3 grandes familles d'agriculture urbaine existent, hors fermes péri-urbaines :

- **Les jardins collectifs**

Les jardins collectifs comprennent un grand nombre d'initiatives qui ont pour point commun d'être développés par la population, pour la population, souvent au travers d'associations. Ils peuvent prendre la forme de jardins partagés, familiaux, pédagogiques, thérapeutiques, etc... Plus de 220 jardins collectifs sont comptabilisés sur le territoire de la métropole bordelaise.

EXEMPLE DE TERRE D'ADELES

L'association « Terre d'ADELES », l'Association pour le Développement d'Échanges Locaux, Équitables et Solidaires, est un collectif initialement regroupé autour de la question du « bien manger » au travers d'un lieu-ressource de partage, d'apprentissage et de solidarité à Pessac. Avec pour objectif de consommer autrement et améliorer la capacité des familles à produire et à se nourrir, l'association met à disposition un espace d'expérimentation et de transmission de pratiques naturelles de micro- maraîchage, de jardinage individuel ou collectif fondé sur les valeurs de la participation active et du transfert de compétences.

- **Les micro-fermes urbaines multi-services**

Les micro fermes urbaines multi-services sont généralement portées par des entreprises, et non pas par des acteurs agricoles. Elles se basent sur leur rôle productif mais, aussi et surtout, sur d'autres activités complémentaires en lien avec la production agricole en milieu urbain. L'équilibre économique provient souvent de la vente de ces services associés, comme la conception, la gestion et la vente de l'outil de production, l'évènementiel, la sensibilisation et l'éducation. De plus en plus de ces micro-fermes urbaines s'installent sur le territoire métropolitain, chacun ayant trouvé son domaine de spécialisation. Il faut cependant garder à l'esprit que c'est un secteur nouveau qui est encore en pleine évolution et qui continue de s'adapter.

EXEMPLE D'AKEBIA

Akebia est un bureau d'études spécialisé dans la conception d'aménagements paysagers comestibles, « d'écosystèmes nourriciers ». Leur modèle économique est basé sur la réalisation d'un certain nombre de prestations, ils interviennent sur l'ensemble des phases d'un projet d'aménagements paysagers comestibles, en proposant souvent des projets « clé-en-main » assurant toutes les étapes du projet, depuis la conception jusqu'à l'entretien en passant par la réalisation et la sensibilisation/pédagogie autour de l'agriculture urbaine..



Parc Rivière, Bordeaux

© Anaïs Sibelatt - Bordeaux Métropole

• Les fermes urbaines productives intégrées

Les fermes urbaines productives intégrées sont le plus souvent liées au bâti ou aux opérations urbaines, sous forme de serre, micro fermes insérées dans le tissu urbain ou même à l'intérieur des bâtiments. Ces fermes voient émerger une grande diversité de production, des micro-pousses aux champignons en passant par les poissons et les insectes. La rentabilité économique est avant tout liée à la vente de la production qui peut être issue de différents modes de cultures : low-tech ou high-tech. Le high-tech permet d'accroître la productivité sur de faibles surfaces (hydroponie, aquaponie, aéroponie, etc.), mais la rentabilité économique peut s'avérer difficile du fait d'investissements initiaux plus lourds. C'est une forme d'agriculture qui en est encore au stade expérimental. Une diversité d'acteurs sont présents sur la métropole et innovent avec de nouveaux systèmes.

Dans le cadre du diagnostic agricole réalisé en 2022, la Chambre d'Agriculture de Gironde a défini que les exploitations considérées « d'agriculture urbaine » se réfèrent à une agriculture prenant en compte les caractéristiques spécifiques de l'urbain dans l'exercice de son activité. Sont comptabilisées donc uniquement les structures d'agriculture urbaine professionnelle dont le modèle économique est basé sur la vente de la production. Dans les définitions ci-dessus, il s'agit des fermes productives intégrées. Les exploitations rencontrées sur le territoire de Bordeaux Métropole considérées comme des exploitations d'agriculture urbaine, utilisent par exemple très peu de foncier et ont la caractéristique d'être hors sol. Sur la métropole bordelaise on dénombre **7 exploitations d'agriculture urbaine** et 1 exploitation de production d'algues en projet, qui répondent aux critères précédemment cités. Cela représente en tout moins de 5 ha et des activités très variées (Figure 5).

EXEMPLE DE PAULINE AIR FARM

Pauline Air Farm est une entreprise développant une production aquaponique, technique qui permet de produire de manière couplée du poisson et des légumes. En effet, les déjections des truites, à travers un processus naturel dans un circuit fermé, permettent de nourrir les plantes. Leur modèle économique est uniquement basé sur la vente de leur production (légumes et truites).

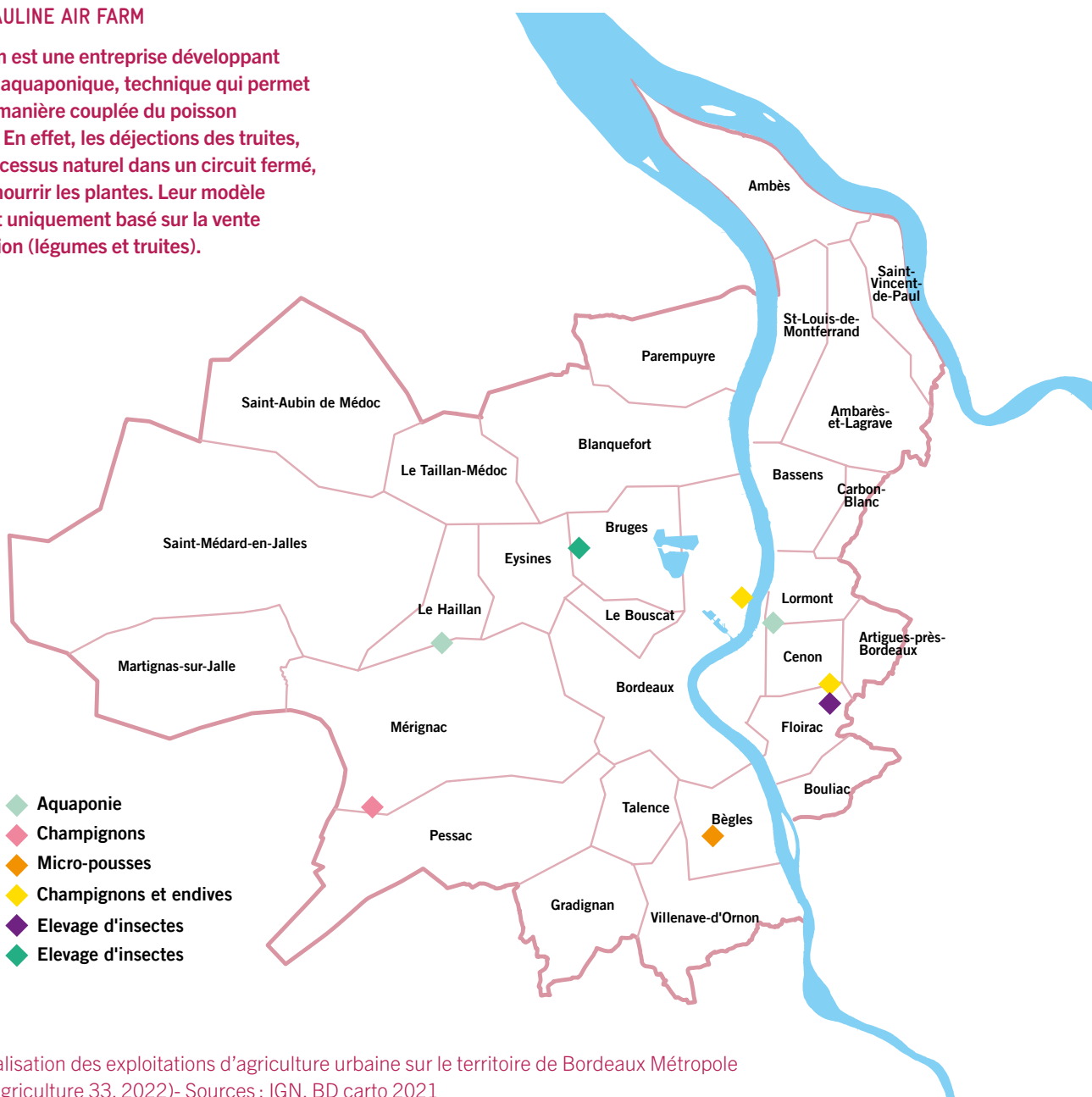


Figure 5. Localisation des exploitations d'agriculture urbaine sur le territoire de Bordeaux Métropole (Chambre d'agriculture 33, 2022)- Sources : IGN, BD carto 2021

➤ Les labels Agriculture Biologique et autres Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO) sur le territoire de Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole est un territoire marqué par la présence de labels et de signes de qualité. En effet, Bordeaux Métropole peut valoriser la forte augmentation d'exploitations labellisées en bio ou sous label qualité entre 2011 et 2021 :

- **Agriculture Biologique** : 1120 ha en 2021, soit 20,5 % de la SAU est certifiée bio et 16% des exploitations de Bordeaux Métropole, avec 20 exploitations labellisées bio et 3 en conversion. En termes de surfaces, les systèmes en bio concernent principalement les grandes cultures, la viticulture et les surfaces en prairies (l'élevage) ;
NB : la part des surfaces en bio de Bordeaux Métropole (20,5 %) est supérieure au taux départemental (14,7 %) et régional (8,4 %)

- **Certification Haute Valeur Environnementale (HVE)** : 790 ha certifiés en 2021, soit 14 % de la SAU totale certifiée HVE et 20,9 % des exploitations, avec 31 exploitations. L'essentiel des exploitations HVE sont des exploitations viticoles (87 % des exploitations / 70 % des surfaces).

A noter que 2 exploitations sont à la fois certifiées Bio et HVE.

Il existe également 1 exploitation en Label Rouge (pour le bœuf de Bazas) et Indicateur Géographique Protégé (pour la pomme de terre d'Eysines) sur le territoire métropolitain. Ces signes de qualité sont notamment ceux retenus pour la restauration collective dans le cadre de la loi EGalim.

➤ Les retombées socio-économiques de l'agriculture métropolitaine

L'agriculture constitue un employeur de main d'œuvre non négligeable sur le territoire de Bordeaux Métropole puisqu'elle génère 1187 emplois dont 826 à titre permanent. Aujourd'hui, 481 personnes sont employées de façon permanente par les exploitations agricoles, contre 568 personnes en 2011. Il est à noter que ce chiffre sous-estime la réalité puisqu'il repose sur le déclaratif des 103 agriculteurs ayant accepté d'être interrogés. A ce chiffre, il convient d'ajouter 108 emplois temporaires, dont 21 apprentis. Ce nombre a fortement diminué par rapport à 2011, où 361 employés étaient embauchés à temps partiel. Au-delà de cette main-d'œuvre salariée, il convient d'insister sur le fait que 31 exploitations ont recours à un prestataire extérieur de type Entreprises de Travaux Agricoles (ETA), très répandues et bien organisées. Une ETA propose des prestations de services aux agriculteurs (épandages, labours, récoltes...) de façon à éviter l'investissement coûteux en matériel (ensileuse, moissonneuse...) et de dégager du temps pour les agriculteurs. Aussi, 7 exploitations, toutes viticoles, font partie d'un groupement d'employeurs (contre 4 en 2011).

Les exploitations les plus fortement consommatrices de main d'œuvre sont les exploitations viticoles, en particulier dans les AOC les plus prestigieuses, qui subsistent au sein du tissu urbain de l'agglomération. Viennent ensuite les plus grosses exploitations maraîchères et d'élevage qui emploient rarement plus de 2 salariés.

41 % des exploitations sont impliquées dans la formation des jeunes, essentiellement par l'accueil de stagiaires sur l'exploitation.

Selon VertigoLab, 2018, la valeur de la production de l'agriculture du territoire est estimée à 36,8 M€, pour une valeur ajoutée de 15,7 M€, ce qui représente un ratio de 43 %, supérieur à celui du niveau national (27%). Le maraichage contribue à ce total à hauteur de 14,2 M€ et la viticulture à 11,4 M€. Ces deux cultures contribuent à 83 % de la valeur ajoutée agricole.

Les impacts indirects sont importants et s'élèvent à 14,7 M€ ce qui confirme que les agriculteurs privilégient les approvisionnements locaux et l'économie de proximité. Si seulement les impacts induits sont comptabilisés (2,5 M€), l'agriculture produit une richesse estimée à 54 M€ (ou 72,6 M€ en tenant compte du produit brut viticole) sur le territoire métropolitain, avec une valeur ajoutée de 23,8M€ (VertigoLab, 2018).

Les 103 exploitations agricoles enquêtées dans le cadre du diagnostic agricole de la Chambre d'Agriculture de 2021 ont permis de savoir que 58 % des agriculteurs de la métropole enquêtés utilisent des circuits courts pour la commercialisation de leurs produits (AMAP, casiers, magasins de producteurs etc.). La vente par le négoce représente 32 % des exploitations enquêtées, en particulier des exploitations viticoles et d'élevage. 12 % des exploitations vendent leur production via des magasins de productions

PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS PAR LE DIAGNOSTIC AGRICOLE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Plusieurs freins au développement de l'agriculture métropolitaine ont été pointés par un certain nombre d'agriculteurs enquêtés, comme :

- les enjeux autour du renouvellement des exploitants de la métropole (transmission/installation) ;
- la question des logements à proximité des exploitations ;
- la recrudescence des dégâts occasionnés par la faune sauvage en zone périurbaine ;
- les enjeux environnementaux (pollution des sols, adaptation au changement climatique, gestion de l'irrigation, etc.).

Les filières alimentaires en métropole bordelaise

SOURCES DE DONNÉES

- Diagnostic de durabilité du système alimentaire de Bordeaux Métropole, Let's Food, 2021
- Observatoire de l'Offre commerciale, CCI Bordeaux Gironde, février 2021
- Source interne, Direction du développement économique

➤ La filière agro-agroalimentaire

L'industrie agroalimentaire de la Métropole de Bordeaux se positionne au 1^{er} rang français, avec un chiffre d'affaires de 6,4 milliards d'euros (hors vin). Il s'agit du premier secteur régional exportateur (en comptant l'agriculture). De nombreux grands comptes et PME de la filière sont implantés sur le territoire de Bordeaux Métropole (Delidess, Bailladran, La Toque cuivrée, Cacolac, CEMOI...).

La métropole est un territoire accueillant de nombreuses start-up de la FoodTech (Yooji, Les Nouvelles Fermes...). Le territoire présente un pôle de compétitivité (Agri Sud-Ouest Innovation), de nombreuses écoles supérieures (BSA, IFRIA...), instituts de recherches (INRAE...), de nombreuses interprofessions (ARIA NA, La coopération agricole NA), et centres de ressources technologiques (Agri-produits sucrés, ITERG-corps gras).

➤ Les commerces alimentaires

Le territoire de Bordeaux Métropole accueille **842 grandes et moyennes surfaces** (tous secteurs confondus) : le secteur alimentaire généraliste représente 47% de leur chiffre d'affaires et 26% de la surface de vente.

En 2021, un renforcement de la proximité dans le secteur alimentaire généraliste est observé, pour la 2^e année consécutive. La métropole bordelaise compte à ce jour **37 supérettes, 128 supermarchés et 16 hypermarchés**. Le nombre d'établissements alimentaires spécialisés a augmenté de 20% depuis 2010, puisque ce nombre atteint aujourd'hui 1107 établissements (par exemple, 256 boulangeries et boulangerie-pâtisserie, 128 commerces de détail de viandes et de produits à base de viande, etc.).

La métropole de Bordeaux accueille **65 marchés permanents** (59 marchés de plein air, 2 marchés couverts et 4 marchés mixtes) soit 2 347 étals (3 étals pour 1000 habitants), dont 1 422 étals alimentaires. La ville de Bordeaux regroupe 37% des marchés de la métropole, suivie par les communes de l'ouest de la métropole (26%).

Le **Marché d'Intérêt National de Bordeaux Brienne**, créé en 1963, est situé au cœur du quartier Euratlantique à Bordeaux. S'étendant sur environ 15 hectares, le MIN est un site dédié à la distribution des produits alimentaires frais et non alimentaires, réservé aux professionnels (restaurateurs, commerces de proximité, etc.). Le Marché de Brienne regroupe les activités d'opérateurs grossistes, producteurs, prestataires de services et acheteurs des secteurs alimentaires et horticoles. Le MIN appartient à la Fédération des Marchés de Gros de France.

Le MIN est un acteur clé de la logistique alimentaire :

150 000 tonnes de produits frais transitent chaque année par le MIN, qui recense en moyenne 1 000 entrées par jour. Sur le MIN, Loc'Halle Bio est une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) créée en 2013 avec l'appui de Bordeaux Métropole. Elle réunit la Métropole et d'autres partenaires agricoles, des producteurs de fruits et légumes bio situés à moins de 150 km de Bordeaux, et des magasins, comme le groupement d'achats girondin Biocoop. Son objectif est d'aider les producteurs bio à accéder en direct aux usagers locaux du MIN, et à ces mêmes usagers (magasins et restaurateurs) de pouvoir acheter en direct sur le MIN des produits bio aux producteurs.

De nombreuses initiatives de circuits courts (un intermédiaire maximum entre producteur et consommateur) et de proximité se développent sur la métropole :

- environ **treinte AMAP** sont présentes : ces Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne visent à créer un lien direct entre producteurs et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et en payant par avance. En Gironde, le nombre d'AMAP est passé de 10 en 2005 à 90 en 2014 puis 170 en 2016 ;
- de nombreux systèmes de **commande de paniers de légumes ou de légumes au détail** sont également disponibles sur la métropole, comme le système des Drive fermiers de la Chambre d'agriculture, qui disposent de quatre points de retrait sur le territoire métropolitain ;
- il existe **trois magasins de producteurs** sur la métropole bordelaise et un supermarché coopératif (Supercoop), où chaque coopérateur peut faire ses courses à condition de participer 3 heures toutes les quatre semaines au fonctionnement du lieu.

De nouvelles pratiques se développent, telles que la vente en vrac, ou encore le système de drive qui permet de réaliser ses achats en ligne et de venir récupérer ses produits à un point de collecte.

➤ La restauration sur la Métropole de Bordeaux

La restauration commerciale

En 2021, on compte 2424 établissements de restauration sur la métropole bordelaise. En dix ans, alors que la restauration traditionnelle reste stable (1 160 établissements), un fort développement de la restauration rapide, dont le nombre d'établissements a doublé entre 2010 (573 établissements) et 2021 (1 264 établissements), est à remarquer. Bordeaux est la ville française qui compte la plus grande densité d'enseignes de restauration rapide (0,20 fast-foods pour 1000 habitants). L'offre est particulièrement présente autour des quartiers prioritaires mais aussi des universités.

La restauration collective

Sur le territoire métropolitain, la restauration collective de Bordeaux Métropole et de ses 28 communes produit **environ 65 000 repas par jour**, soit environ 9,5 millions de repas par an servis sur l'ensemble des sites de restauration (360 sites).

La restauration collective publique regroupe les repas servis en restauration scolaire, centres de loisir, restauration administrative des communes et restaurants administratifs de la Métropole. Sont également comptabilisés les repas des portages à domicile et agents communaux pour les collectivités assurant la prestation.

Elle représente **environ 460 emplois** à elle seule. Ces chiffres ne tiennent pas compte des collèges, lycées et autres établissements.

Communes et métropole montrent une réelle volonté de **relocaliser les approvisionnements** et ce, quel que soit le mode de gestion et le dimensionnement de l'outil de production.

58 % des collectivités disposent d'un service de restauration en gestion directe contre 39 % en gestion concédée.

SOURCES DE DONNÉES

- Etude INTERBIO 2019, Identification du poids économique de la restauration collective à l'échelle de la métropole bordelaise ;
- Etude INTERBIO 2021, Structuration des filières alimentaires durables par le levier de la restauration collective

➤ Les modes de gestion en restauration collective publique

La gestion des achats en restauration collective

Les modalités d'achats de denrées alimentaires diffèrent selon le mode de gestion.

En gestion concédée, c'est le prestataire qui assure les achats par le biais de son référencement au sein duquel un certain nombre d'entreprises de Nouvelle-Aquitaine sont présentes.

En gestion directe, plusieurs modes opératoires existent sur le territoire (Figure 5) :

- les collectivités qui rédigent leurs propres marchés publics ;
- les collectivités qui passent par une centrale d'achat ;
- les collectivités qui adhèrent au groupement d'achat de l'ADARCE pour tout ou partie de leurs achats.

L'ADARCE est un groupement d'achat coordonné par Bordeaux Métropole, et auquel adhèrent 16 communes de la métropole. Il assure la rédaction de marchés pour le compte de ses communes membres. Plusieurs collectivités membres de l'ADARCE rédigent tout de même des marchés en propre pour certains de leurs approvisionnements (pain, fruits et légumes). 10 communes passent par l'ADARCE pour 90 % de leurs achats, et 6 assurent leurs achats en propre, soit en rédigeant leurs propres marchés, soit en passant par des centrales de référencement (2 collectivités).



Figure 5 : gestion des achats des communes de Bordeaux Métropole (INTERBIO, 2021)

LOI EGALIM

Dans le cadre de la loi EGalim, au premier janvier 2022, les sites de restauration collective doivent avoir atteint 50 % de produits durables et de qualité dont au moins 20 % de produits bio dans leurs services de restauration (valeur achat HT).

Retrouvez les produits retenus dans le cadre de la loi :



ma-cantine.agriculture.gouv.fr/mesures-phares/qualite-des-produits

Les professionnels de la restauration collective des communes de Bordeaux Métropole ont été interrogés en 2021 sur leur niveau d'atteinte de la loi EGalim. Sur 21 communes ayant répondu, 12 estiment répondre aux objectifs de la loi EGalim, 6 partiellement et 4 n'y répondent pas.

Les résultats obtenus sont présentés dans le [Tableau 2](#).




% Bio 2019		20,16% (17 répondants)
% Label Rouge 2019		7,57% (12 répondants)
% AOP/IGP/STG 2019		3,07% (7 répondants)
% « Certification environnementale de niveau 2 ou 3 (HVE) » 2019		0,86% (7 répondants)
% Produits régions ultrapériphériques RUP 2019		0% (8 répondants)
% Produits de la pêche durable 2019		1,9% (10 répondants)
% Produits locaux hors EGalim 2019		20,40% (9 répondants)
La part de local introduite (SIQO et hors SIQO)		12,35% (6 répondants)

Tableau 2 : taux moyen d'introduction des produits de qualité (d'après la loi EGalim) dans les restaurants collectifs de Bordeaux Métropole

Les résultats obtenus permettent de faire ressortir les éléments suivants :

- un **taux de produits bio moyen de 20,16%**, ce qui répond aux objectifs de la loi (minimum 20 %) avec néanmoins quelques disparités présentant des écarts allant de 0 % à 35 % de produits bio en fonction des communes ;
Pour rappel lors de l'étude des données 2018, les collectivités ayant répondu déclaraient un taux moyen à 17,86%.
- le deuxième SIQO le plus introduit est le Label Rouge avec presque 8 % des pourcentages d'achat ;
- un niveau d'atteinte des objectifs de la loi moyen situé à environ 33 % (tous SIQO confondus).

Il n'y a pas de corrélation observée entre les modes de gestion et la qualité des approvisionnements des collectivités et en ce qui concerne les produits biologiques, **le taux d'introduction de bio en gestion directe est en moyenne de 18 % et en gestion concédée de 17 %.**

Il n'existe pas non plus de lien entre introduction de produits bio et nombre de repas produits, ni entre introduction de produits bio et coût matière (qui correspond au coût des denrées alimentaires pour la production d'un repas).

La réussite d'un bon projet alimentaire de qualité tient donc dans les ambitions, à la fois politiques et techniques, de la collectivité, et leur traduction dans les marchés publics.

L'accès à l'alimentation en métropole bordelaise

SOURCES DE DONNÉES

- Enquête CEFIL, Ville de Bordeaux, 2016
- Enquête VRAC, 2021
- Diagnostic de durabilité du système alimentaire de Bordeaux Métropole, Let's Food, 2021
- Rapport sur la solidarité alimentaire à Bordeaux Métropole, Pauline Régnier, 2022
- Etat des lieux Santé Environnement Bordeaux Métropole, Contrat Local de Santé, 2020

Les données disponibles sur l'accès à l'alimentation en métropole bordelaise ne sont pas homogènes. Certaines études, comme l'enquête CEFIL, ciblent uniquement sur la Ville de Bordeaux et datent de plusieurs années. Les données les plus récentes sont celles issues de l'enquête de VRAC.

Le potentiel de consommation des ménages de la métropole bordelaise est estimé à 2145 millions d'euros pour l'alimentaire et 657 millions d'euros pour la restauration. Bordeaux Métropole concentre 51 % du potentiel de consommation des ménages de la Gironde et Bordeaux représente un tiers du potentiel de consommation de Bordeaux Métropole (tous secteurs d'activité confondus).

➤ Évolutions des tendances de consommation alimentaire

En 1960, l'alimentation était le poste de dépense principal des ménages français. Depuis, la **part du budget consacré à l'alimentation a constamment diminué**. En 2014, il est de 20%, contre 35% en 1960. En parallèle, la consommation hors domicile a augmenté. En 1960, 86% de la dépense était consommée à domicile, contre 75% en 2014.

Les régimes alimentaires ont également évolué. En France, les assiettes incluent dorénavant moins de viande, de fruits et légumes et de boissons alcoolisées et plus de produits sucrés et de plats préparés.

➤ Inégalité d'accès à une alimentation de qualité sur le territoire

Sur la Métropole de Bordeaux, le **taux de pauvreté est de 14% en moyenne** (Insee, 2018). Il varie de 3,7% à Saint-Aubin-de-Médoc à plus de 25,5% à Lormont et Cenon. Les communes de Floirac, Bordeaux, Bassens et Talence présentent également des taux de pauvreté importants.

L'accès à une alimentation de qualité est rendu difficile pour les ménages les plus précaires de la Métropole.

À Bordeaux, le **prix représente le premier critère d'achat** pour 84% de personnes sans activité professionnelle (étudiants, chômeurs), 77% d'employés et d'ouvriers ainsi que 77% des 18-29 ans (Ville de Bordeaux, 2018). Selon une étude réalisée par l'association VRAC en 2021 dans les Quartiers Politiques de la Ville (QPV) de la Métropole, où vivent plus de 60 000 personnes, les fruits et légumes bio sont en moyenne **50% plus chers** que ceux cultivés en agriculture dite conventionnelle. Par ailleurs, le prix des calories de fruits et légumes est en moyenne 3 fois plus élevé que pour les produits gras et sucrés. Ainsi, le coût des produits dits de qualité reste la première barrière à l'achat pour les personnes ayant des revenus modestes. Cette contrainte qui s'applique sur les consommateurs précaires n'est pas sans conséquence sur leur santé. En effet, les données de l'Observatoire Régional de Santé montrent que les communes plus précaires de Bordeaux Métropole sont aussi celles les plus touchées par les affections longues durées (dont maladies cardio-vasculaires, diabète).

À Bordeaux Métropole 77% des habitants réalisent leurs achats dans les grandes surfaces. L'enquête CEFIL réalisée en 2016 a montré que **65% des Bordelais et Bordelaises consomment des produits locaux au moins une fois par semaine**, contre 48% pour les produits issus de l'agriculture biologique et 28% pour les produits issus du commerce équitable.

➤ La précarité alimentaire en hausse sur le territoire

Un phénomène a vu le jour et a été amplifié par la crise du Covid19 : **l'augmentation de la précarité alimentaire**. En France, la barre des 8 millions de personnes ayant besoin d'aide pour se nourrir a été franchie en 2020. En Gironde, la Banque alimentaire a observé une hausse du nombre de ses bénéficiaires, passant de 12 000 en 2011 à 18 000 en 2018 et 22 000 en 2021. En 2020, 51% des bénéficiaires avaient recours à l'aide alimentaire depuis moins d'un an et **12% étaient nouvellement bénéficiaires à la suite de la crise sanitaire du COVID**.

Selon une étude menée à Bordeaux Métropole en 2022, 60% des structures de la solidarité alimentaire ont constaté une augmentation de la demande. Par ailleurs, on observe une **évolution dans les profils des bénéficiaires de la solidarité alimentaire**, ce sont surtout des femmes seules avec des enfants, des personnes âgées et publics touchés par la maladie ou un handicap. De plus en plus d'étudiants et de travailleurs ont également recours à la solidarité alimentaire sur le territoire, leurs revenus n'étant pas suffisants pour couvrir les charges fixes et la nourriture.

Les structures de la solidarité alimentaire n'ont pas toutes eu la capacité de répondre à cette hausse de la demande. En effet, les bénévoles, majoritairement des retraités, n'ont pas pu se mobiliser durant la crise sanitaire, ce qui a entraîné la fermeture de nombreuses associations. De fait, 30% des associations locales se disent inquiètes d'une augmentation de la fréquentation par manque de moyens pour y répondre, selon l'enquête menée sur Bordeaux Métropole en 2022.



Bac de compostage, Bordeaux

Les déchets et le gaspillage alimentaire

SOURCES DE DONNÉES

- Etude ADEME « Pertes et gaspillages alimentaires : état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire », 2016
- Etude AEME « Approche coût complet des pertes et gaspillage alimentaire », 2016
- Diagnostic de durabilité du système alimentaire de Bordeaux Métropole, Let's Food, 2021
- Rubrique gaspillage alimentaire du site du ministère de la transition écologique

Chaque année en France, près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont gaspillées, soit l'équivalent de 150 kg/hab./an.

Dans les ordures ménagères et assimilées, l'équivalent de 20 kg/hab./an de déchets alimentaires sont retrouvés, dont 7 kg de produits alimentaires encore emballés.

Du gaspillage est observé à toutes les étapes de la chaîne alimentaire, comme le montre la [Figure 6](#).

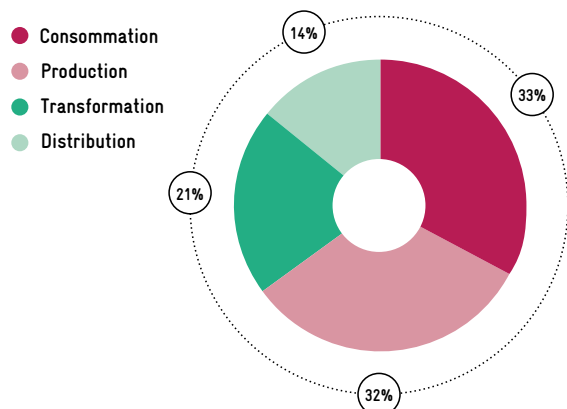


Figure 6 : répartition des pertes et gaspillages en poids

Les restes de cuisine (souvent appelés « biodéchets ») représentent actuellement environ un tiers du poids de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles (poubelle noire). A l'échelle de la Métropole, cela représente 53 600 tonnes. Dans son plan Déchets, Bordeaux Métropole a identifié les restes alimentaires comme un gisement prioritaire.

Ainsi, une fois les actions de réduction et de prévention des déchets mises en œuvre, la métropole proposera à ses habitants une valorisation via un recyclage par voie matière (réutilisation des ressources) ou organique (retour à la terre). Pour cela, elle met à disposition des habitants des composteurs individuels et partagés (40 000 composteurs individuels distribués, 200 sites de compostage partagé installés). Chaque année, plus de 40 000 tonnes de déchets verts transformés en compost labellisé Écocert sont collectés.

Concernant la consommation hors foyer, la quantité gaspillée s'élève à 20kg par habitant et par an selon l'ADEME. En restauration collective, 113g sont perdus dans chaque plateau repas, soit l'équivalent de 0,68€. D'après le diagnostic réalisé par Let's Food en 2021, le gaspillage issu de la restauration collective représenterait annuellement plus de 11 000 tonnes de déchets sur le territoire.

Le gisement des professionnels est estimé à 33 900 tonnes de biodéchets (sur 5680 établissements – 70% sur Bordeaux, Mérignac et Talence). 85 000 tonnes de déchets alimentaires sont incinérées ou enfouies sur le territoire métropolitain chaque année.

Le point sur l'évolution de la législation concernant les biodéchets

2010

La loi Grenelle entérine le tri à la source des biodéchets pour les gros producteurs d'abord de plus de 80 tonnes par an, puis de 10 tonnes par an depuis 2016

2015

La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015, prévoit le tri à la source généralisé des biodéchets d'ici 2025.

2016

La loi du 11 février 2016 sur le gaspillage alimentaire (loi Garot). Ses deux mesures principales concernent les distributeurs de produits alimentaires.

Cette loi prévoit en effet :

- L'obligation, pour les magasins alimentaires de plus de 400 m² de proposer une convention de don à des associations pour la reprise de leurs invendus alimentaires encore consommables ;
- L'interdiction, pour les distributeurs alimentaires, de rendre impropres à la consommation des invendus encore consommables.

2020

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) modifie l'échéance française de la généralisation du tri à la source, pour être en conformité avec l'échéance fixée par l'UE, au 31 décembre 2023 pour tous.

2021

La loi Climat et Résilience, renforce la diversification des sources de protéine, notamment une pérennisation du menu végétarien hebdomadaire, extension de l'obligation d'un plan pluriannuel de diversification des sources de protéines (si > 200 couverts/jour), une extension du champ de produits entrant dans le décompte des 50% de produits durables (commerce équitable...), affichage permanent dans les restaurants de la part de produits durables et de qualité, le marché public : obligation de prendre en compte les conditions de fraîcheur, la saisonnalité et le niveau de transformation des produits.



2018

La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentation et une alimentation saine et durable (EGALIM). L'ensemble de la restauration collective, publique comme privée, devra engager une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire à l'issue d'un diagnostic préalable. Les commerces de détail doivent s'assurer de la qualité du don lors de la cession de denrées.

Les opérateurs de l'industrie agroalimentaire dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 50 millions d'euros et les opérateurs de la restauration collective dont le nombre de repas préparés est supérieur à 3 000 repas par jour devront rendre publics leurs engagements en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment les procédures de contrôle interne qu'ils mettent en œuvre en la matière, et étendue de la loi Garot à ces opérateurs.

Dans les établissements scolaires, le gestionnaire des services de restauration collective doit présenter un état des lieux du gaspillage alimentaire dans le cadre de l'éducation.

Le « doggy bag » est obligatoire en restauration commerciale depuis le 1^{er} juillet 2021.

La loi Egalim prévoit également, au plus tard le 1^{er} janvier 2025, la fin de l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service de matière plastique dans les services de restauration collective d'établissements scolaires et universitaires, ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS

Le diagnostic territorial et les échanges avec les communes et les partenaires agricoles et alimentaires, à l'occasion de la journée de concertation du 1^{er} juillet 2021, ont permis d'identifier **9 enjeux pour le Projet Alimentaire de Territoire** :

- 1 Fonctionnalité de l'écosystème agricole métropolitain : viabilité, durabilité, pérennité.
- 2 Durabilité de l'approvisionnement de la restauration collective en métropole bordelaise.
- 3 Fonctionnalité et durabilité de la logistique du système agricole et alimentaire de la métropole bordelaise.
- 4 Accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous.
- 5 Réduction et valorisation des déchets du système agricole et alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire.
- 6 Culture et éducation alimentaire et valorisation du système agricole et alimentaire de la métropole bordelaise.
- 7 Coopérations territoriales en métropole bordelaise et avec les territoires voisins.
- 8 Gouvernance du système agricole et alimentaire de la métropole bordelaise.
- 9 Résilience du territoire, adaptabilité aux changements climatiques et aux crises.

Chaque enjeu est explicité ci-après, en précisant les sous-enjeux et les acteurs concernés ainsi que les principaux risques encourus si les enjeux ne sont pas traités. Les enjeux ne sont pas présentés par ordre de priorité.



Épicerie Terre de vrac, Le Haillan

Fonctionnalité de l'écosystème agricole métropolitain : viabilité, durabilité, pérennité

L'écosystème agricole métropolitain regroupe l'ensemble des professionnels et autres acteurs participant aux productions agricoles de la métropole.

Il concerne :

- les **agricultures périurbaines** – maraichage, élevage, céréaliculture, viticulture, arboriculture, etc. – à visées principalement productive et économique ;
- les **agricultures urbaines** – cultures en bacs, en pleine terre, permaculture, aquaponie, aéroponie, jardins collectifs, etc. – à visées diverses (sociale, pédagogique, productive ou économique).

Aussi, **toutes les filières** sont incluses dans cet écosystème (alimentaires et non alimentaires).

La pérennité de cet écosystème dépend avant tout du **maintien des fermes existantes**, par l'amélioration des conditions d'exploitation et la transmission de ces structures agricoles tout en veillant à la viabilité (type de cultures, économie, lieu d'implantation, etc.) et à la durabilité des projets (et donc leur adaptation) **face aux enjeux climatiques et sociétaux**.

RISQUES SI RIEN N'EST FAIT

- Diminution de la population et des emplois agricoles ;
- Enfrichement des parcelles agricoles ;
- Diminution de l'autonomie alimentaire ;
- Perte des espaces agricoles et de la biodiversité associée.

Les acteurs principalement concernés par l'enjeu sont : les collectivités et décideurs publics en matière d'aménagement du territoire, de politique et de foncier agricoles, agriculteurs et leurs représentants, Chambres d'agriculture, associations, consommateurs, etc.

➤ Sous-enjeux

Les conditions de maintien de l'agriculture, l'accès au foncier et les logements agricoles

Gestion de la faune sauvage, gestion de l'eau, urbanisation, réglementation, incivilités, logements des agriculteurs et des salariés, main d'œuvre agricole, accès au foncier, accessibilité aux exploitations, maintien de terres agricoles au PLUi...

La transmission des structures agricoles existantes, la formation agricole et l'installation des porteurs de projets

Renouvellement générationnel, attrait de la métropole pour les porteurs de projet, accompagnement des porteurs de projet, formations adaptées...

La diversification et l'adaptation de l'agriculture aux changements de consommation

Diversification des productions, des formes d'agriculture, des produits de vente et des activités, mixité des projets, adaptation au contexte ultra-urbain...

Le développement d'agricultures économiquement viables, socialement et écologiquement responsables

Pérennité des projets et des installations, approche agronomique et adaptation des cultures aux terres disponibles, maintien, promotion et développement des pratiques en faveur de la biodiversité, qualité de vie des agriculteurs et de leurs salariés...

Durabilité de l’approvisionnement de la restauration collective en métropole bordelaise

Parmi les activités de restauration hors domicile, **la restauration collective publique regroupe quatre grandes catégories de restauration : scolaire** (crèche, maternelle, primaire, collège, lycée, université), **médico-sociale** (hôpitaux, maisons de retraite, portage de repas à domicile), **d’entreprise** (restaurants administratifs) **et autres** (centre de vacances, armée, prison etc.).

La restauration collective publique (uniquement celle gérée par Bordeaux Métropole et ses communes) représente environ **65 000 repas produits par jour**, soit environ **9,5 millions de repas par an**.

Ce marché, estimé à **20 millions d’euros par an** sur la métropole bordelaise, représente un potentiel de développement non négligeable pour les filières locales : ainsi, en application de la loi EGalim, 10 millions d’euros pourraient ainsi être alloués à l’achat de produits durables et de qualité, dont 4 millions d’euros pour les produits bio.

Cependant, la durabilité de ces approvisionnements dépend :

- d’une stratégie de structuration de filières alimentaires durables, et ainsi de sa prise en compte par les acheteurs publics ;
- de l’organisation du secteur agricole et des activités de transformation alimentaire pour répondre aux marchés publics ;
- de l’adaptation des cuisines centrales ou des sociétés de restauration collective pour intégrer au mieux les produits issus de ces filières.

➤ Sous-enjeux

La structuration de filières alimentaires durables

Organisation du secteur agricole, production en volumes suffisants, adaptation des produits aux spécificités de la restauration collective, développement d’outils mutualisés de transformation (légumeries-conserverie, abattoirs), adaptation des espaces de cuisine pour intégrer les produits issus de filières alimentaires durables, lien avec l’enjeu de développement de coopérations territoriales avec les territoires voisins...

RISQUES SI RIEN N’EST FAIT

- Non-respect de la loi EGalim ;
- Rôle de levier de développement territorial non assuré par la commande publique ;
- Pas d’accès des agriculteurs aux marchés publics.

Les acteurs principalement concernés par l’enjeu sont : les acheteurs publics, gestionnaires et équipes de cuisine en restauration collective (communes, métropole, département, région, Etat), filières agricoles et alimentaires (agriculteurs, transformateurs, distributeurs), etc.

L’évolution et la professionnalisation de la commande publique dans une perspective de durabilité

Professionnalisation de l’acte d’achat, pratiques de sourcing (identification de l’offre disponible en amont du lancement des marchés), intégration de critères environnementaux et de qualité dans les marchés publics, suivi des marchés, développement territorial, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, développement d’activités économiques et création d’emplois dans les activités de production, transformation et logistique, prix rémunérateurs pour les agriculteurs...

Fonctionnalité et durabilité de la logistique du système agricole et alimentaire de la métropole bordelaise

La logistique représente l'ensemble des activités de service qui permettent d'acheminer un produit de son lieu de production à son lieu de consommation.

Les activités de production et de transformation font face à plusieurs défis : selon les modèles de vente, la logistique prend rapidement une place importante dans l'activité de la structure (communication, enregistrement et préparation des commandes, livraison, etc.).

La multiplicité des lieux de production et de leurs débouchés rend difficiles voire impossibles les démarches d'amélioration de la **logistique du premier kilomètre**, qui ne permet pas à ce jour de collecter l'ensemble des denrées sur les différentes exploitations agricoles ou lieux de transformation alimentaire pour mutualiser leur transport vers les points de vente.

La **logistique du dernier kilomètre** présente elle aussi de nombreux défis : elle correspond à l'ensemble des acteurs, opérations et équipements qui sont mis en œuvre entre des plateformes de stockage / préparation de commande et les points de vente des denrées, qui sont multiples, distants et souvent présents dans des zones urbaines denses.

Le cas particulier des **circuits courts et de proximité** est complexe : les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas systématiquement plus faibles que celles des filières longues et l'impact écologique des circuits courts dépend également des modes de déplacements des consommateurs, qui peuvent être amenés à réaliser plusieurs trajets (ADEME, 2017).

➤ Sous-enjeux

L'intégration de la logistique agricole et alimentaire dans l'aménagement urbain

Schémas logistiques d'approvisionnement alimentaire, nouveaux modes de transport, intégration des enjeux logistiques dès la conception des projets d'aménagement urbain, développement de nouvelles compétences en logistique alimentaire urbaine, réflexions sur le fret fluvial ...

RISQUES SI RIEN N'EST FAIT

- Congestion urbaine : émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'air ;
- Précarité des modèles économiques des acteurs agricoles et alimentaires.

Les acteurs principalement concernés par l'enjeu sont : les agriculteurs, industries agro-alimentaires, grande et moyenne distribution, artisans, commerces, structures de vente en circuits courts, MIN, collectivités territoriales (communes, métropole, région), etc.

L'affirmation du rôle du Marché d'Intérêt National de Bordeaux Brienne dans la logistique alimentaire

Solutions de mutualisation logistique, projets de développement du MIN, ...

Accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous

L'accès à l'alimentation peut être défini selon trois caractéristiques (Patrice Ndiaye et Dominique Paturel, 2016) :

- **l'accès économique et physique** à la nourriture et à des produits adaptés aux besoins nutritionnels et culturels ;
- **l'accès à l'information et/ou l'éducation** sur ce qu'est un système alimentaire durable ;
- **l'accès à des denrées alimentaires** répondant à une **durabilité environnementale** (production et approvisionnement).

Depuis plusieurs années, la **précarité alimentaire** et les difficultés d'accès à une alimentation sont **en augmentation** pour les foyers et les étudiant-e-s les plus vulnérables de la métropole. La crise sanitaire a amplifié ce phénomène et a montré qu'aujourd'hui, ce ne sont plus seulement les personnes les plus pauvres qui sont en situation de précarité alimentaire.

Le profil des personnes ayant besoin d'aide pour se nourrir a évolué avec l'apparition des foyers monoparentaux et des étudiant-e-s parmi les bénéficiaires des structures de la solidarité alimentaire. Ainsi, pour de nombreuses personnes, le **prix est la variable d'ajustement**, ce qui limite souvent l'accès aux produits de qualité (sains, durables et locaux).

Par ailleurs, l'alimentation étant un des déterminants de la santé, les inégalités d'accès à une alimentation saine et de qualité ont des effets sur la **santé des populations les plus vulnérables**, qui présentent un risque accru d'apparition de maladies liées à l'alimentation.

› Sous-enjeux

La lutte contre la précarité alimentaire

Coordination des structures de la solidarité alimentaire, approvisionnement de ces structures, accès à l'information et développement de la communication autour de la solidarité alimentaire, prise en compte de l'alimentation comme déterminant de l'émancipation sociale, de l'interculturalité, des différents besoins et de la dignité des personnes...

RISQUES SI RIEN N'EST FAIT

- Offre de qualité non disponible sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- Augmentation du recours à l'aide alimentaire ;
- Isolement et perte de lien social pour les foyers précaires ;
- Augmentation des maladies liées à l'alimentation.

Les acteurs principalement concernés par l'enjeu sont :

les décideurs et institutions publiques (Etat, Région, Département, Métropole, Communes, centres communaux d'action sociale), centres sociaux, cuisines centrales, acteurs privés, associations, agriculteurs, citoyens, bénéficiaires des structures de la solidarité alimentaire, représentants du secteur de la santé, etc.

La prise en compte de l'alimentation et de la nutrition comme un déterminant de la santé

Coordination avec le Contrat Local de Santé métropolitain et le Contrat de ville, éducation et sensibilisation à des choix alimentaires plus sains et à l'équilibre des repas...

L'accessibilité et la disponibilité de produits sains, durables, locaux et d'espaces de transformation et d'autoproduction

Approvisionnement de la restauration hors domicile, dont la restauration collective, et des lieux d'achat en produits sains, durables et locaux, accès à l'information et développement de la communication, accès à des espaces de cuisine, mise en place d'espaces d'autoproduction...

Réduction et valorisation des déchets du système agricole et alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire

Le **gaspillage alimentaire** se définit comme toute nourriture destinée à la consommation humaine qui est perdue, jetée ou dégradée à une étape de la chaîne alimentaire (production, transformation, distribution, conservation).

Le gaspillage et les pertes concernent deux types de produits :

- les **pertes évitables**, c'est-à-dire les denrées alimentaires comestibles perdues ;
- les **pertes inévitables**, qui sont les denrées alimentaires non comestibles (ex : les enveloppes non comestibles de fruits) et les biodéchets.

Chaque maillon de la chaîne agricole et alimentaire produit également des déchets non organiques : bâches de serre, paillage plastique, emballages plastiques, cagettes, etc.

Le panel des déchets générés est donc très varié, et chaque type nécessite un traitement – de prévention, de réduction ou de valorisation – différent.

En réponse à ces problématiques, le **cadre réglementaire** du secteur des déchets permet d'accélérer l'évolution des démarches vers de bonnes pratiques. Les mesures majeures qui en résultent sont : le renforcement de la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire pour les opérateurs de l'industrie agroalimentaire et la restauration collective, la reprise des invendus, le tri à la source des biodéchets qui sera généralisé en 2023, et la fin de l'utilisation de conditionnements alimentaires plastiques en restauration collective (scolaire, universitaire, établissement d'accueil d'enfants de moins de 6 ans) d'ici 2025.

➤ Sous-enjeux

La lutte contre le gaspillage alimentaire

Habitudes de consommation, adaptation des pratiques en restauration collective, gestion des invendus, diagnostic du gaspillage, valorisation du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilé...

La réduction des plastiques et autres déchets non-organiques

Développement de collectes et de filières de tri, points de distribution en vrac, approvisionnement en vrac chez les professionnels, consigne, changement du matériel jetable vers du compostable dans les exploitation agricoles, éco-conception des contenants...

RISQUES SI RIEN N'EST FAIT

- Gaspillage de denrées alimentaires consommables ;
- Perte d'un gisement largement valorisable ;
- Problèmes sanitaires et environnementaux liés aux plastiques ;
- Pertes économiques.

Les acteurs principalement concernés par l'enjeu sont :

les cuisines collectives, industriels de l'agroalimentaire, agriculteurs, distributeurs, acteurs de la formation et de la sensibilisation (associations, établissements scolaires...), acteurs de collecte et de valorisation, collectivités territoriales, citoyens, grande et moyenne distribution, associations, etc.

La réduction et la valorisation des pertes inévitables par le développement de nouvelles filières

Filière biodéchets, économie circulaire, recherche pour de nouvelles formes de valorisation...

La fin de l'utilisation de conditionnements plastiques en restauration collective

Arrêt du plastique, recherche et développement pour de nouveaux conditionnements, prise en compte des enjeux environnementaux et sanitaires, réflexions sur les flux logistiques induits et sur la prévention des troubles musculo-squelettiques...

Culture et éducation alimentaire et valorisation du système agricole et alimentaire de la métropole bordelaise

L'éducation à l'agriculture et à l'alimentation est multiple et transversale :

éducation au processus de production des aliments, à l'environnement et au territoire, à la ruralité qui existe encore dans la métropole bordelaise, à la nutrition et à la santé, au goût, à l'hygiène et à la sécurité alimentaire, au patrimoine culturel, à la consommation, à l'acte d'achat et au coût de l'alimentation, à la solidarité...

D'autre part, les consommateurs, au travers de leurs choix de consommation et du prix qu'ils décident de payer pour leur alimentation, jouent un rôle crucial dans la construction d'une chaîne de valeur équitable et durable (Let's Food, 2021).

La valorisation du système agricole et alimentaire

est primordiale pour mettre en lumière les métiers des agriculteurs et des autres acteurs du système agricole et alimentaire et reconnecter les citoyens à ces métiers, pour faire connaître les chainons du système alimentaire, mais aussi pour promouvoir les actions mises en œuvre par ces acteurs et dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire.

RISQUES SI RIEN N'EST FAIT

- Déconnexion entre les habitants et les agriculteurs ;
- Peu de changements de pratiques alimentaires ;
- Pas de prise de conscience des impacts sociaux, économiques et environnementaux de l'alimentation.

Les acteurs principalement concernés

par l'enjeu sont : les collectivités et décideurs publics, les acteurs privés, les associations, les professions agricoles et alimentaires, les professionnels du milieu scolaire, de la restauration et du commerce alimentaire, les citoyens et leurs représentants, les acteurs de la recherche, etc.

➤ Sous-enjeux

L'acculturation des agents des collectivités et des professionnels du système agricole et alimentaire

Partage d'informations, connaissance des enjeux, identification des acteurs...

La valorisation des formations et des métiers liés à l'agriculture et l'alimentation

Valorisation des métiers de l'agriculture et de l'alimentation, valorisation des acteurs, reconnexion urbain-rural, promotion des lycées agricoles...

L'éducation des publics jeunes à l'agriculture et à l'alimentation

Implication des enseignants, adaptation des programmes scolaires, développement de programmes éducatifs dans les centres de loisirs et dans les restaurations scolaires, éducation au goût, au processus de production et à la consommation responsable, aux produits de saison, à la santé...

La sensibilisation des citoyens à l'agriculture, à l'alimentation, à la nutrition et à la consommation

Diffusion des informations et valorisation des initiatives locales, sensibilisation aux processus de production et de transformation des aliments, à l'équilibre des repas, à la ruralité, à la nutrition et à la santé, à la solidarité, à la consommation, au prix juste des aliments...

Coopérations territoriales en métropole bordelaise, avec les territoires voisins et au-delà

Le diagnostic territorial a révélé la vulnérabilité de la métropole bordelaise en termes d'autonomie alimentaire :

si la production agricole métropolitaine était entièrement consommée sur le territoire, cela ne permettrait de couvrir que 4,1 % de ses besoins alimentaires, soit 15 jours par an. Réduire la part de produits animaux de 50 % dans les assiettes permettrait de réduire de près de moitié le besoin de la métropole bordelaise en terres cultivées, mais ce besoin représenterait malgré tout plus de 2,5 fois le territoire métropolitain. Ainsi, **même en agissant sur la production et la consommation, l'autonomie alimentaire de la métropole reste une utopie.**

Cependant, le bassin de consommation que représentent les 800 000 habitants de la métropole invite à regarder la **structuration des filières alimentaires en amont de la consommation et à impulser des coopérations entre territoires.**

Par ailleurs, les **capacités d'intervention des acteurs publics locaux sont segmentées** en termes de compétences, de moyens ou de légitimité d'action géographique. Les politiques publiques localisées sur un territoire ne suffisent plus à répondre aux nombreux enjeux agricoles et alimentaires.

Par exemple, l'enjeu de la formation agricole, qui traverse les différents territoires girondins, ne peut être pris en charge à l'échelle d'une seule intercommunalité, car cette compétence dépend de l'échelon régional. Si les réponses apportées à une même problématique peuvent varier selon les territoires, un **manque de coopération peut alors fragiliser ou avoir un impact négatif sur les solutions mises en œuvre.**

La **coopération territoriale** vise alors à permettre à chaque partenaire de trouver des solutions à ses problématiques grâce aux autres territoires : se **développer « avec »** et non contre les autres en dépassant la concurrence territoriale, partager une vision stratégique commune et co-construire des projets. Dans les champs agricoles et alimentaires, la **complémentarité entre les territoires, entre bassins de productions et bassins de consommation**, appelle à mener des actions communes.

› Sous-enjeux

Coopérations entre les communes de la métropole

Recherche commune de solutions pertinentes et complémentaires aux enjeux locaux, lisibilité et visibilité de l'action publique des communes...

La réduction et la valorisation des pertes inévitables par le développement de nouvelles filières

Filière biodéchets, économie circulaire, recherche pour de nouvelles formes de valorisation...

Coopérations à l'échelle nationale et internationale

Participation à des réseaux nationaux et européens, partage d'expériences et de bonnes pratiques, recherche de financements, ...

RISQUES SI RIEN N'EST FAIT

- Capacités d'intervention limitées ;
- Concurrence entre territoires et projets menés ;
- Manque de complémentarité entre bassins de production et de consommation.

Les acteurs principalement concernés par l'enjeu sont :

les collectivités et décideurs publics locaux (communes, métropole, département, région) et les territoires voisins, les acteurs privés, les associations, les professions agricoles et alimentaires, les citoyens et leurs représentants, etc.

Gouvernance du système agricole et alimentaire de la métropole bordelaise

La **gouvernance territoriale** est comprise comme un **processus de coordination des acteurs et des actions** et de **construction de la territorialité**.

Elle se fonde sur une proximité géographique et une proximité organisationnelle et institutionnelle des acteurs.

Ainsi, elle a pour vocation d'inclure l'ensemble des acteurs d'un territoire et de coordonner les actions et relations de l'ensemble de ses acteurs.

Une **gouvernance agricole et alimentaire adaptée** vise à assurer la **participation et la collaboration de l'ensemble des acteurs du système agricole et alimentaire**, la **transparence des actions** menées ainsi que la mise en place d'un **panel d'actions publiques cohérentes et efficaces**.

En effet, les compétences agricoles et alimentaires sont partagées par divers échelons administratifs (communes, EPCI, département, région, Etat) et une multitude de structures privées et d'associations interviennent sur ces sujets. Aussi, la mise en œuvre de cette gouvernance est primordiale pour décroiser les maillons du système agricole et alimentaire et assurer un partage des connaissances et coordonner les actions sur le territoire.

Cette gouvernance s'organiserait sur le territoire de Bordeaux Métropole tout en incluant les **acteurs institutionnels de plus large échelle** et les **territoires voisins** avec lesquels Bordeaux Métropole coopère sur les questions agricoles et alimentaires.

RISQUES SI RIEN N'EST FAIT

- Pas de coordination des acteurs ;
- Perte d'informations et manque de lisibilité ;
- Absence de structuration et de suivi des actions.

Les acteurs principalement concernés par l'enjeu sont : Bordeaux Métropole, communes de Bordeaux Métropole, Département de la Gironde, Région, services de l'Etat, territoires voisins, agriculteurs et acteurs agricoles, restauration collective, acteurs de la transformation, acteurs de la commercialisation, acteurs de la distribution, acteurs de l'aide alimentaire, consommateurs, etc.

Résilience du territoire, adaptabilité aux changements climatiques et aux crises

La **résilience** peut se définir comme la **capacité d'un système et de ses éléments constitutifs à se rétablir et à continuer à fonctionner** après une perturbation extérieure, qu'elle soit prévue ou non. Dans le contexte actuel de dérèglement climatique et de crise sanitaire, ce concept prend tout son sens et incite à travailler sur **l'anticipation de crises futures et sur l'adaptation du territoire** aux changements climatiques.

Les perturbations qui rendent le territoire métropolitain vulnérable sont diverses. Il s'agit des effets du dérèglement climatique : sécheresses, canicules, inondations, gel, etc. Cela concerne aussi les crises qui peuvent survenir, qu'elles soient économiques, financières, énergétiques, technologiques ou sanitaires.

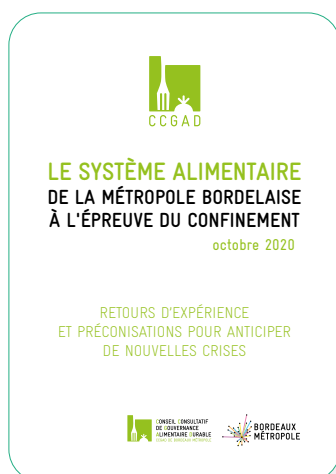
Par ailleurs, les surfaces agricoles du territoire ne permettent pas d'assurer l'autonomie de la métropole. L'approvisionnement de l'agglomération bordelaise en denrées alimentaires dépend majoritairement des transports routiers et de l'utilisation d'énergies fossiles.

La résilience est **nécessaire à chaque maillon du système alimentaire** afin de proposer une **réponse adaptée et coordonnée** aux problématiques des différents acteurs et pour permettre d'assurer la sécurité alimentaire des habitants dans le cas d'une perturbation.

Cet **enjeu transverse** concerne **l'ensemble des acteurs du système agricole et alimentaire** car la résilience du territoire, l'adaptabilité aux changements climatiques et aux crises nécessitent de trouver des réponses communes et coordonnées.

RISQUES SI RIEN N'EST FAIT

- Pertes agricoles liées à des crises ou des phénomènes climatiques extrêmes ;
- Augmentation du prix des denrées alimentaires ;
- Augmentation des inégalités d'accès à l'alimentation ;
- Ruptures d'approvisionnement.



Ressources

Le rapport du Conseil Agricole et Alimentaire **Le système alimentaire de la Métropole bordelaise à l'épreuve du confinement**

À travers ce document, nous avons posé les principaux enjeux qui ont permis la mise en place du Projet Alimentaire de Territoire de Bordeaux Métropole, de son émergence à sa structuration finale. L'annexe 2 quant à elle présente les axes opérationnels permettant de se projeter sur une vision à long terme pour le territoire de la mise en œuvre du plan d'action.

En parallèle, elle pose les objectifs politiques et le programme d'actions opérationnels du PAT pour la période 2023-2030.

GLOSSAIRE

Résilience agricole et alimentaire

Capacité d'un système alimentaire et de ses éléments constitutifs à garantir la sécurité alimentaire au cours du temps, malgré des perturbations variées et non prévues. (Tendall, 2015)

Agriculture biologique

L'agriculture biologique a recours à des pratiques de culture et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. En effet, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite les intrants. L'agriculture biologique est soumise à une réglementation européenne appliquée par tous les États membres. En complément de cette réglementation et en l'attente de règles de production harmonisées au niveau européen, certains produits et activités sont encadrés par des cahiers des charges nationaux. (Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire)

Agriculture urbaine

L'agriculture urbaine est la pratique de l'agriculture en milieu urbain. Elle existe sous de nombreuses formes : jardins communautaires, potagers sur toits, fermes urbaines indoor, agriculture verticale et bien d'autres. (Centre de Recherches en Agriculture Urbaine)

Agroécologie

L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement. Elle implique le recours à un ensemble de techniques qui considèrent l'exploitation agricole dans son ensemble. C'est grâce à cette approche systémique que les résultats techniques et économiques peuvent être maintenus ou améliorés tout en améliorant les performances environnementales (Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire)

Alimentation saine

Une alimentation qui aide à se protéger contre toutes les formes de malnutrition, ainsi que contre les maladies non transmissibles parmi lesquelles le diabète, les cardiopathies, les accidents vasculaires cérébraux et le cancer (OMS)

Circuit court

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire (ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire)

Circuit de proximité

Circuit de distribution avec un nombre limité d'intermédiaires entre l'agriculteur et le consommateur et avec un périmètre géographique de distribution correspondant à la Région Nouvelle-Aquitaine et ses départements limitrophes.

Commerce équitable	<p>Le II de l'article 60 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises est ainsi rédigé :</p> <p>« II.-Le commerce équitable a pour objet d'assurer le progrès économique et social des travailleurs en situation de désavantage économique du fait de leur précarité, de leur rémunération et de leur qualification, organisés au sein de structures à la gouvernance démocratique, au moyen de relations commerciales avec un acheteur, qui satisfont aux conditions suivantes :</p> <p>« 1° Un engagement entre les parties au contrat sur une durée permettant de limiter l'impact des aléas économiques subis par ces travailleurs, qui ne peut être inférieure à trois ans ;</p> <p>« 2° Le paiement par l'acheteur d'un prix rémunérateur pour les travailleurs, établi sur la base d'une identification des coûts de production et d'une négociation équilibrée entre les parties au contrat ;</p> <p>« 3° L'octroi par l'acheteur d'un montant supplémentaire obligatoire destiné aux projets collectifs, en complément du prix d'achat ou intégré dans le prix, visant à renforcer les capacités et l'autonomisation des travailleurs et de leur organisation.</p> <p>« Chaque entreprise intervenant dans ces filières est en mesure de produire des informations relatives à la traçabilité des produits.</p> <p>« Les entreprises faisant publiquement état de leur appartenance au commerce équitable participent à des actions de sensibilisation et d'éducation à des modes de production et de consommation socialement et écologiquement durables.</p> <p>« Ces dispositions ne font pas obstacle à l'application du livre IV du code de commerce.</p> <p>« Un décret en Conseil d'Etat précise les critères du désavantage économique, au sens du premier alinéa du présent II, et les modalités contractuelles définies aux 1° à 3°. » (Loi Hamon, 2014)</p>
Diversification des exploitations agricoles	<p>Elle caractérise une déspecialisation de l'acte de production agricole (nouvel atelier, nouvelle production végétale), ainsi que la réalisation d'activités dans le prolongement de l'acte de production (transformation, conditionnement, vente directe). (Bonhommeau, 2014)</p>
Durabilité	<p>La satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins (ONU, 1987)</p>
Economie circulaire	<p>L'économie circulaire est basée sur le partage, la location, la réutilisation, la réparation, la restauration et le recyclage des produits et matériaux dans un circuit idéalement fermé. L'objectif est de réduire le gaspillage en maintenant les produits et les matériaux dans l'économie (Whitaker et al., 2017)</p>
Filière	<p>La filière désigne couramment l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini (INSEE)</p>
Gouvernance alimentaire	<p>Un nouvel ensemble de coopération entre les différents acteurs et les échelons d'intervention géographiques, dont l'arène commune est l'enjeu alimentaire (Terres en ville, 2011)</p>
Industries agroalimentaires	<p>Les industries agricoles et alimentaires (ou agroalimentaires) regroupent l'industrie des viandes, l'industrie du lait, l'industrie des boissons, le travail du grain, la fabrication d'aliments pour animaux, les industries alimentaires diverses et l'industrie du tabac. L'activité de production des charcutiers commerçants et des boulangers est une activité agroalimentaire. Par contre, la viticulture n'est pas une activité agroalimentaire mais une activité agricole bien que sa production, le vin, soit un produit agroalimentaire. (INSEE)</p>

MIN de Brienne

Le MIN de Bordeaux Brienne est un site dédié à la distribution des produits alimentaires frais et non alimentaires réservés aux professionnels.

Il permet de regrouper en un lieu unique des opérateurs multiples afin de favoriser la concurrence, de participer à l'adaptation des cours, de rendre transparentes les transactions et de rechercher des synergies grâce à des services communs en mettant à disposition des clients un sourcing d'une qualité exceptionnelle et un savoir-faire unique. Au service de la production locale et du commerce indépendant et de proximité, le Marché de Brienne regroupe les activités d'opérateurs grossistes, producteurs, prestataires de services et acheteurs des secteurs alimentaires et horticoles. (Min de Brienne)

Produits durables et de qualité

Un produit de qualité et durable au sens de l'objectif fixé par la loi EGAlim doit bénéficier d'un des labels suivants :

- Agriculture biologique ;
- Label Rouge - Signe national qui atteste qu'un produit possède un ensemble de caractéristiques spécifiques établissant un niveau de qualité supérieur à celui d'un produit similaire ;
- Appellation d'Origine (AOC/AOP) - L'Appellation d'origine protégée (AOP) désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit ;
- Indication géographique (IGP) - L'Indication géographique protégée (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique ;
- Spécialité traditionnelle garantie (STG) - Un produit dont les qualités spécifiques sont liées à une composition, des méthodes de fabrication ou de transformation fondées sur une tradition ;
- Haute Valeur Environnementale Mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE + niveau 2 accepté jusqu'au 31/12/2026) ;
- Écolabel pêche durable ;
- Région ultrapériphérique (RUP) - Produits issus de 9 régions ultra-périphériques à l'UE (Azores, Madères, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Martinique, à la Réunion, à Mayotte, Saint-Martin) ;
- Commerce Équitable ;
- Mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme » ;
- Produit acquis suivant des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie (production, transformation, conditionnement, transport, stockage, utilisation) - L'article 2152-10 du code de la commande publique dispose que, pour l'évaluation du coût du cycle de vie des produits, les acheteurs s'appuient sur une méthode accessible à tous, fondée sur des critères non-discriminatoires et vérifiables de manière objective et qui n'implique, pour les soumissionnaires, qu'un effort raisonnable dans la fourniture des données demandées. Ni la loi EGALIM, ni le code de la commande publique n'imposent de soumettre la méthodologie de calcul du coût des externalités environnementales liées aux produits à une validation de l'administration. Dès lors qu'ils respectent les exigences du code de la commande publique, les acheteurs ayant recours à ce mode de sélection sont libres de définir les modalités qui leur semblent les plus pertinentes sous leur responsabilité. Certaines démarches collectives et/ou certains fournisseurs accompagnent déjà les acheteurs dans la mise en place d'une méthode ;
- Produits acquis principalement sur la base de leurs performances en matière environnementale et d'approvisionnements directs (précisions à venir) ;
- Produits équivalents aux produits bénéficiant de ces signes, mentions ou labels.

(Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire)

Produits locaux	Produits bruts cultivés et récoltés en Région Nouvelle Aquitaine et ses départements limitrophes, dans le cas d'un produit transformé cela correspond à un produit dont les éléments principaux des matières premières sont issus de Nouvelle Aquitaine et de ses départements limitrophes.
Projet alimentaire territorial	Les projets alimentaires territoriaux mentionnés au III de l'article L. 1* sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique (Art L. 111-2-2)
Restauration collective publique	La restauration collective fait partie d'un ensemble appelé, la restauration Hors Domicile (RHD), regroupant également la restauration commerciale (restaurant, cafétéria, snacks...). La restauration collective se distingue par son caractère social qui vise à produire un repas aux convives d'une collectivité déterminée (jeune, patient, salarié...) à un prix modéré. (Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire). La restauration collective publique représente les établissements dont les collectivités ont compétences. N'entrent pas dans ce champ, les sites de restauration d'entreprise privées.
Restauration collective en gestion concédée	Restaurant dont la restauration, gère les équipes et l'approvisionnement par un prestataire. Ce prestataire peut être public ou privé.
Solidarité alimentaire	Donner l'accès en tout temps et à long terme à une quantité quotidienne suffisante de nourriture, à un coût raisonnable. C'est le pouvoir de choisir, en toute dignité et en ayant accès à une information claire et fiable, une alimentation saine, variée et salubre. (Ministère, Québec)
Système alimentaire	Réseau interdépendant d'acteurs (entreprises, institutions financières, organismes publics et privés), localisé dans un espace géographique donné (région, Etat, espace plurinational), et participant directement et indirectement à la création de flux de biens et services orientés vers la satisfaction des besoins alimentaires d'un ou de plusieurs groupes de consommateurs localement ou à l'extérieur de la zone considérée (Rastoin, et al., 2010)
Système alimentaire durable	Un système alimentaire durable est un système alimentaire qui assure la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous de manière à ne pas compromettre les bases économiques, sociales et environnementales de la sécurité alimentaire et de la nutrition des générations futures (FAO, 2014)
Système alimentaire territorial	Réseau de collaboration territorial intégrant l'ensemble des maillons de la chaîne de la production, transformation, distribution et consommation de produits alimentaires, ainsi que le mode de gestion des déchets résiduels.
Transition	Evolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux. (Ministère Ecologie Energie Territoires)



02



OBJECTIFS POLITIQUES, PROGRAMME D' ACTIONS 2023 – 2030

VISION LONG TERME DE BORDEAUX MÉTROPOLE POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Ce travail important de concertation auprès des acteurs du système alimentaire local, des services techniques de Bordeaux Métropole et des élus métropolitains a permis de définir des enjeux, des principes et des objectifs partagés.

Bordeaux Métropole affirme la volonté de développer un **système alimentaire favorable à la santé des humains et de l'environnement**.

Cette ambition métropolitaine de long terme pour l'agriculture et l'alimentation sur le territoire s'appuie sur l'ensemble des principes suivants :

➤ **Habitabilité du territoire**

- Une empreinte carbone neutre de la métropole, incluant une activité agricole qui permet la compensation carbone d'autres secteurs ;
- Zéro perte nette de biodiversité ;
- Objectif « zéro artificialisation nette » ;
- La ressource en eau protégée en quantité et qualité ;
- La qualité et la vie des sols améliorée ;
- L'agroécologie et l'agriculture biologique développées massivement ;
- Les droits des animaux respectés.

➤ **Santé, autonomie alimentaire et coopération**

- Une alimentation préservant la santé, diversifiée et accessible à tou.te.s les métropolitain.e.s ;
- Une métropole qui sécurise son autonomie alimentaire pour les produits essentiels par l'agriculture urbaine et périurbaine et par la coopération avec les territoires voisins.

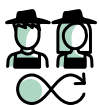
➤ **Pérennité de l'agriculture et des filières agro-alimentaires**

- Des agriculteur.e.s et des salarié.e.s agricoles et agro-alimentaires vivant durablement de leur métier et dont les droits humains sont respectés ;
- Des entreprises agricoles, viticoles et agro-alimentaires adaptées au changement climatique et aux crises, socialement responsables et viables économiquement ;
- Un principe d'économie circulaire appliqué à tous les maillons de la chaîne alimentaire et agricole.

OBJECTIFS DU PAT

Pour tendre vers un système alimentaire métropolitain durable, inclusif et résilient, Bordeaux Métropole définit **12 objectifs stratégiques à horizon 2030** qui ont été, dès lors que c'était possible, chiffrés et territorialisés :

Pour une production agricole plus écologique, qui préserve la biodiversité, rémunère les productrices et producteurs métropolitains et résiliente au changement climatique



1 Maintenir le foncier agricole au PLUi, soutenir la transmission des exploitations et favoriser l'installation de porteurs de projets en agroécologie et en agriculture urbaine sobre pour :

- **maintenir** le nombre de structures agricoles sur la métropole (148 structures en 2022) et la surface agricole (5 457 hectares en 2022) à l'horizon 2027,
- puis **augmenter** le nombre de structures agricoles de +10% à l'horizon 2030.



2 Accompagner la transition et la diversification des exploitations agricoles et viticoles pour viser 100% d'exploitations agroécologiques, dont 30% certifiées en agriculture biologique à horizon 2027 puis 50% à horizon 2030.

Pour des filières relocalisées de produits régionaux, bio, de qualité, sains et bio autour du MIN, agro-alimentaires et viti-vinicoles



3 Faire du MIN un pôle de référence et un outil de relocalisation de la filière agro-alimentaire ;



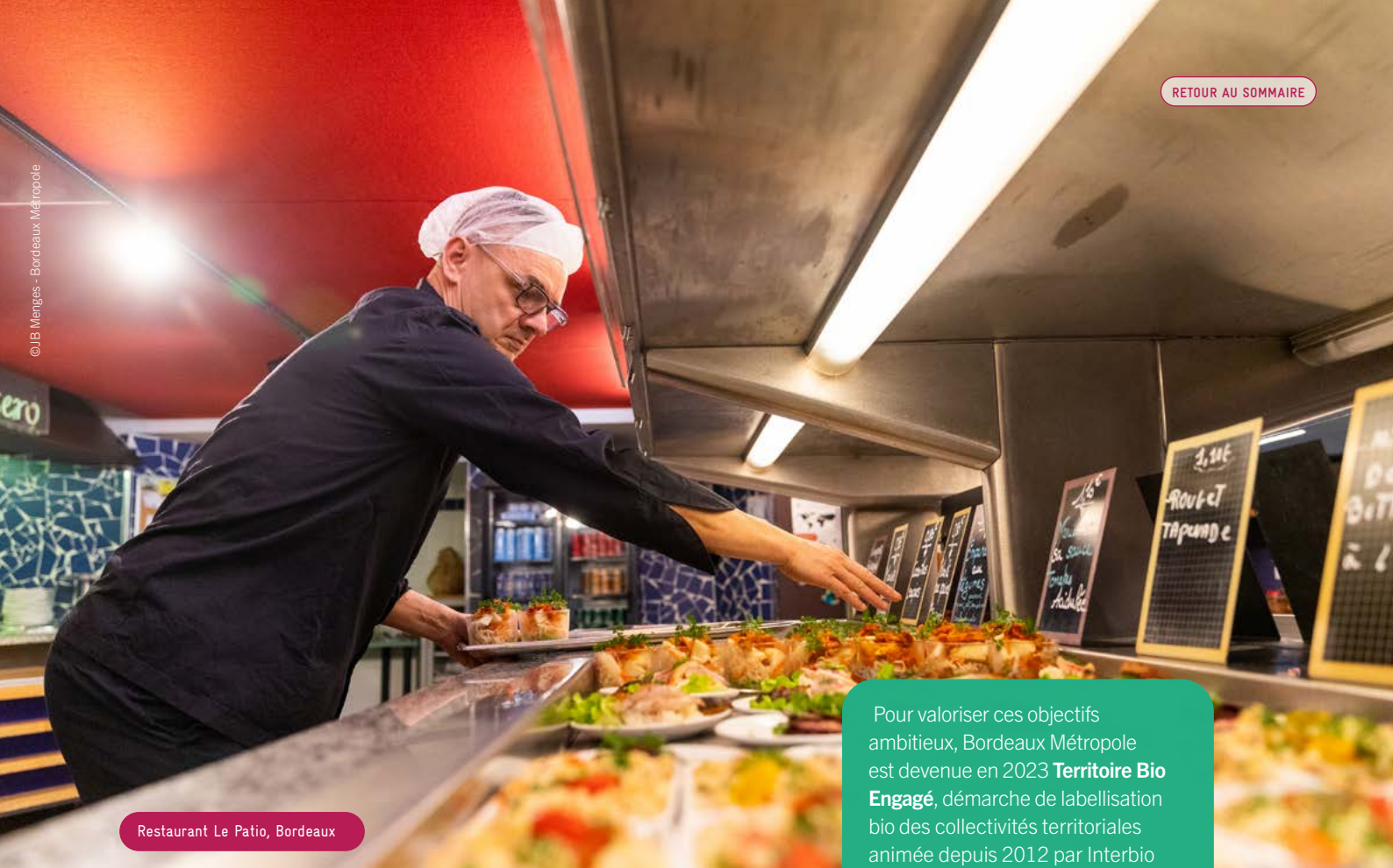
4 Faciliter l'approvisionnement en produits régionaux, de qualité, sains et bio des restaurants, commerces, artisans de bouche et grandes et moyennes surfaces et inciter les acteurs agro-alimentaires et viti-vinicoles vers des process industriels sobres et à la relocalisation de leurs achats et ventes à des conditions équitables ;



5 Réduire le bilan carbone de la logistique alimentaire.

Pauline Air Farm, Lormont





Restaurant Le Patio, Bordeaux

Pour valoriser ces objectifs ambitieux, Bordeaux Métropole est devenue en 2023 **Territoire Bio Engagé**, démarche de labellisation bio des collectivités territoriales animée depuis 2012 par Interbio Nouvelle-Aquitaine, l'interprofession des acteurs de la bio régionale.

Pour une alimentation bio, locale, végétale, équitable et accessible à tous les habitants chez eux et en restauration collective



6 Structurer et rendre accessible pour tou-te-s les métropolitain.e.s en situation de précarité une offre alimentaire saine, équilibrée, bio et de qualité ;



7 Approvisionner la restauration collective à 70% en produits régionaux, sains et de qualité dont 50% bio et proposer 2 menus végétariens par semaine ;



8 Réduire le gaspillage alimentaire de 50% à horizon 2025 et valoriser 100% des biodéchets dans la restauration collective scolaire ;



9 Promouvoir une culture de l'alimentation locale, bio, saine, équitable et végétale auprès de tou-te-s les métropolitain-e-s et recréer un lien entre consommateurs et producteurs pour valoriser la diversité de l'agriculture métropolitaine ainsi que son lien fort aux espaces naturels du territoire.

Pour une métropole volontariste, qui fédère les acteurs du territoire autour de son Projet Alimentaire de Territoire



10 Développer et entretenir les partenariats de coopération alimentaire avec la majorité des territoires voisins de Bordeaux Métropole ;



11 Fédérer et mettre en réseau tous les acteurs agricoles, viti-vinicoles et agro-alimentaires de la métropole bordelaise autour d'une vision partagée ;



12 Garantir la prise en compte de la résilience agricole et alimentaire dans toutes les politiques publiques et **l'exemplarité alimentaire** de Bordeaux Métropole.



Épicerie Terre de Vrac, Le Haillan

© Anais Sibelait - Bordeaux Métropole

PROGRAMME D' ACTIONS

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie métropolitaine est déclinée en un programme de 45 actions **organisées en 5 axes opérationnels**, incluant toutes les étapes de la chaîne alimentaire et les acteurs du système alimentaire, ainsi qu'en un axe transversal, qui s'intéresse à la question de la gouvernance du projet. Le détail du contenu des fiches action est à retrouver en Annexe 3.

Le programme d'actions est basé sur une première programmation budgétaire triennale 2023-2025.

A mi-parcours, fin 2025, un premier bilan du programme d'actions sera réalisé pour donner lieu, si besoin, à des modifications de son contenu par les instances de gouvernance du PAT et des nouvelles budgétisations 2026-2028, puis 2029-2030.

Les 6 axes du programme d'action du PAT sont :

Axe transversal Z : Pilotage, coordination et suivi du PAT

Axe A : Production agricole

Axe B : Circuits courts et de proximité

Axe C : Restauration collective

Axe D : Alimentation saine, de qualité et durable pour toutes et tous

Axe E : Éducation, sensibilisation et valorisation

N.B : Plusieurs des actions sont déjà existantes mais seront renforcées. Elles sont donc indiquées en tant que tel. Un certain nombre d'actions a été priorisé par le comité de suivi et le Comité de Pilotage, et fera donc l'objet d'une attention particulière lors de la mise en œuvre du PAT.

AXE Z

PILOTAGE, COORDINATION ET SUIVI DU PAT

Un maillage riche et actif d'acteurs engagés pour un système agricole et alimentaire plus durable et inclusif est présent sur le territoire de Bordeaux Métropole. La mise en œuvre du PAT est suivie et pilotée par différentes instances de gouvernance, afin qu'elle soit partagée par le plus grand nombre. Le Conseil Agricole et Alimentaire sera un outil primordial pour que les acteurs du territoire puissent orienter la politique alimentaire de Bordeaux Métropole. La collaboration avec les territoires voisins et les autres échelons

administratifs (communes, département, région, Etat, Europe) fait partie prenante du travail de l'équipe projet PAT, afin de répondre aux enjeux de résilience agricole et alimentaire de Bordeaux Métropole. Un des objectifs du PAT est également de garantir la prise en compte de la résilience agricole et alimentaire dans toutes ses politiques publiques.

PILOTAGE ET SUIVI DU PAT

Z1 : Animer les différentes instances de gouvernances et de pilotage du PAT

Z2 : Mettre en place et animer un observatoire de l'agriculture et de l'alimentation métropolitaines pour appuyer la mise en œuvre et l'évaluation du PAT

APPROCHE PARTENARIALE DU PAT

Z3 : Renforcer le Conseil Agricole et Alimentaire, instance de consultation et de mise en réseau des acteurs agricoles et alimentaires du territoire

Z4 : Coordonner les actions des communes de Bordeaux Métropole et de la métropole en termes d'agriculture et d'alimentation

Z5 : Construire des coopérations agricoles et alimentaires avec les autres établissements publics de coopération intercommunale de Gironde

Z6 : Inscrire la démarche de résilience agricole et alimentaire dans les cadres départementaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux

EXEMPLARITÉ MÉTROPOLITAINE

Z7 : Mobiliser et engager Bordeaux Métropole dans une ambition d'exemplarité alimentaire



Actions à renforcer par Bordeaux Métropole

L'ensemble des actions de cet axe est jugé prioritaire.

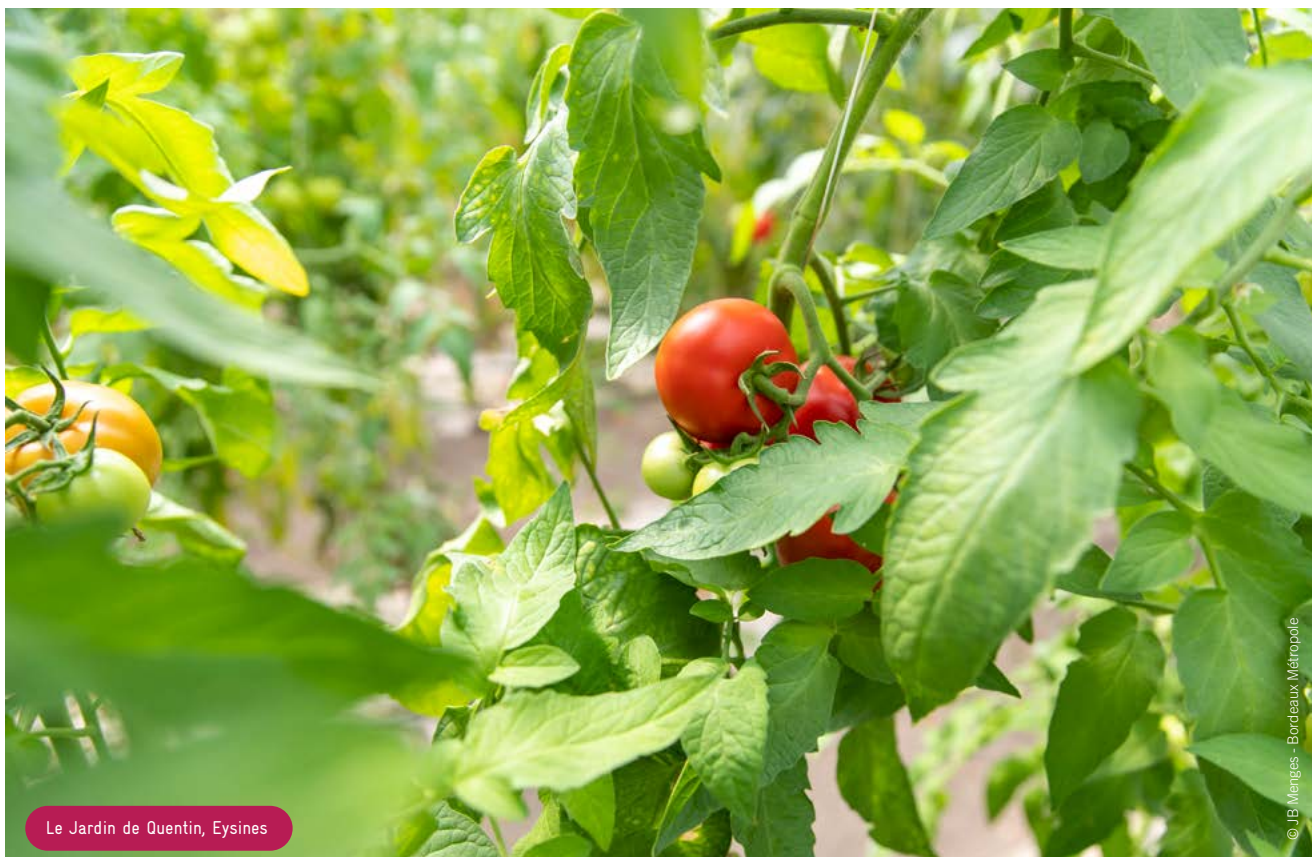
AXE A PRODUCTION AGRICOLE

L'écosystème agricole métropolitain regroupe l'ensemble des professionnels et autres acteurs participant aux productions agricoles de la métropole. La pérennité de cet écosystème dépend avant tout du maintien des fermes existantes, par l'amélioration des conditions d'exploitation et la transmission de ces structures agricoles, tout en veillant à la viabilité (type de cultures, économie, lieu d'implantation, etc.) et à la durabilité des projets (et donc leur adaptation) face aux enjeux climatiques et sociétaux. La Métropole souhaite donc maintenir et développer l'agriculture alimentaire de Bordeaux Métropole. Le plan d'actions du PAT a pour vocation d'offrir notamment une réponse aux différents freins listés par les agriculteurs métropolitains durant l'enquête réalisée par la Chambre d'Agriculteurs en 2021 :

- difficulté de transmission et peu d'installations, avec une difficulté d'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs – des formations pas forcément adaptées ;
- manque de logements pour les agriculteurs et leurs salariés ;
- nombreux dégâts sur les productions péri-urbaines dus aux aléas climatiques et à la forte présence de faune sauvage susceptible d'occasionner des dégâts ;

- gestion du réseau hydraulique complexe en milieu péri-urbain ;
- compétition foncière avec l'urbanisation et enrichissement des terres avec des propriétaires non-vendeurs ;
- pollutions des sols : problématique pour l'agriculture urbaine et péri-urbaine : adaptation des productions et des pratiques de productions jusqu'au hors sol ;
- aléas climatiques de plus en plus fréquents et enjeux environnementaux importants ;
- incivilités, vols, pression sociétale.

Afin de soutenir et développer l'agriculture sur son territoire, Bordeaux Métropole souhaite mobiliser 2 260 k€/an en moyenne, dont 1 280 k€/an portés par d'autres stratégies métropolitaines (Biodiver'Cité, PEANP, politique foncière agricole et naturelle) et 980 k€/an dédiés directement aux actions de l'axe A du programme d'actions du PAT, ce qui représente un effort budgétaire supplémentaire de 430 k€/an en moyenne par rapport à la politique agricole votée en 2018 (hors budgets PEANP, hors PSE et hors acquisitions foncières).



Le Jardin de Quentin, Eysines

© JB Menges - Bordeaux Métropole

SOUTIEN FINANCIER AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

A1 : Renforcer le fond d'initiatives à l'agriculture locale en priorisant l'agriculture biologique, l'agroforesterie et l'agroécologie

A2 : Accompagner les projets agroécologiques d'agriculture urbaine et périurbaine sur le territoire de Bordeaux Métropole

GESTION DU FONCIER

A3 : Mettre en oeuvre une politique foncière agricole et naturelle métropolitaine volontariste et proactive **Forte**

A4 : Animer, étendre et multiplier les espaces consacrés à l'agriculture alimentaire (PEANP, zones d'activités agricoles, ZAP...)

TRANSMISSION, INSTALLATION, FORMATION

A5 : Accompagner la mise en place d'une école maraichère de référence avec le lycée agricole, valoriser et orienter les formations agricoles du territoire à l'échelle de la Gironde **Forte**

A6 : Appuyer les organisations qui accompagnent les cédants pour faciliter la transmission de leurs exploitations, en particulier dans le cadre de projets agroécologiques en circuit de proximité

A7 : Revaloriser et développer le système d'espace-test agricole et de couveur « mobile »

A8 : Valoriser et faire connaître les dispositifs d'accompagnement, d'aides et de suivi de l'installation des porteurs de projets agricoles

AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION

A9 : Faciliter l'accès à des logements proches des exploitations agricoles et/ou les offres de transport pour tous les professionnels agricoles (saisonniers, employés et agriculteurs) **Forte**

A10 : Renforcer les partenariats avec les organismes agricoles du territoire

A11 : Faciliter les conditions de fonctionnement sur les exploitations (accès, irrigation, faune sauvage...) **Forte**

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

A12 : Expérimenter les paiements pour services environnementaux dans le cadre de la stratégie Biodiver'Cité

A13 : Proposer une aide aux conseils pour accompagner la transition agroécologique, la diversification des activités et l'adaptation aux changements climatiques des exploitations agricoles

VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES

A14 : Accompagner et développer les initiatives en faveur de l'économie circulaire agricole (compost, déchets vers, valorisation des déchets non organiques...)

Actions à renforcer par Bordeaux Métropole

Forte

Actions prioritaires par les instances de pilotage du PAT

AXE B

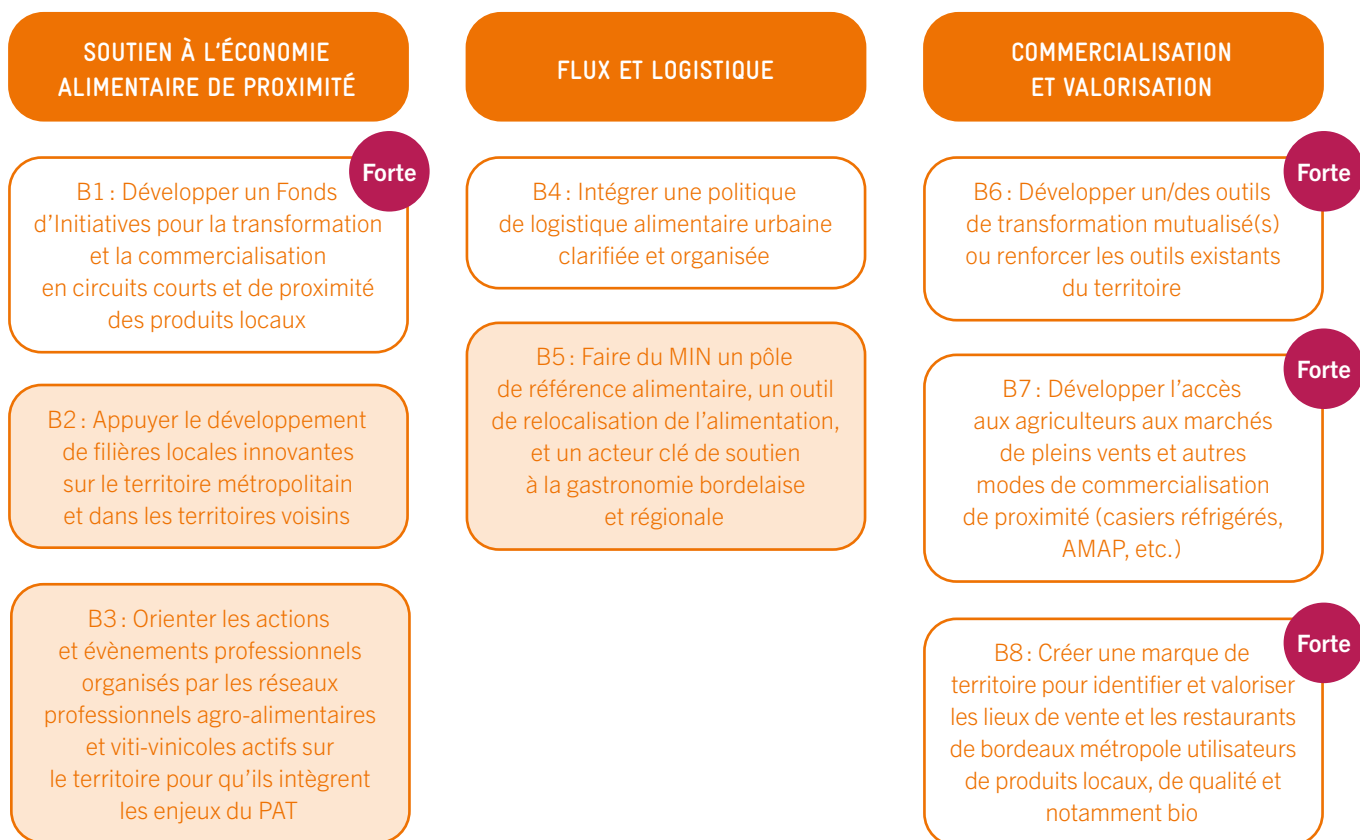
CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITÉ


Les circuits courts se définissent comme des actes de vente entre agriculteur et consommateur impliquant au maximum un intermédiaire. Bordeaux Métropole entend par circuit de proximité, tout circuit de distribution avec un nombre limité d'intermédiaires entre l'agriculteur et le consommateur et avec un périmètre géographique de distribution correspondant à la Région Nouvelle-Aquitaine et ses départements limitrophes.


Dans un objectif de relocalisation des approvisionnements alimentaires sur le territoire pour faciliter l'accès à des produits locaux, et de qualité pour tous les métropolitains, Bordeaux Métropole souhaite renforcer les circuits courts et de proximité sur la métropole. Cela passe par le développement de nouvelles filières locales, l'accompagnements des acteurs du territoire dans leurs initiatives de commercialisation (AMAP, points de ventes collectifs, etc.), ainsi que la relocalisation et l'optimisation des flux alimentaire métropolitains dans l'ensemble des filières agroalimentaires existantes sur le territoire.

Pour rendre accessible à tous les métropolitains des produits locaux et de qualité en travaillant avec les filières, Bordeaux Métropole souhaite mobiliser 370k€/an, soit un effort supplémentaire de 110 k€/an par rapport aux politiques déjà adoptées (dans le cadre du Schéma de développement économique).

N.B : Les budgets du projet de développement du MIN et de la feuille de route logistique urbaine ne sont pas encore connus.



 Actions à renforcer par Bordeaux Métropole

 Actions prioritisées par les instances de pilotage du PAT

AXE C

RESTAURATION COLLECTIVE

Environ 65 000 repas par jour sont servis sur environ 360 sites satellites et consommés dans les restaurants collectifs du territoire de Bordeaux Métropole. L'activité autour de la restauration collective publique représente environ 460 emplois (production et administration confondus). Ainsi, au-delà de l'impact territorial sur les filières agricoles et agroalimentaires, la restauration collective est un acteur du développement de l'emploi local.

Le marché de la restauration collective (scolaire et administrative) représente à lui seul pour l'année 2018 environ 20 millions d'euros d'achats HT. Dans le cadre de la loi Egalim, au premier janvier 2022, les sites de restauration collective devront avoir atteint 50% de produits durables et de qualité dont 20% de produits bio dans leurs services de restauration. Le potentiel

de marché de la métropole bordelaise représente environ 10 millions d'euros pour les produits durables dont 4 millions pour les denrées bio. Bordeaux Métropole s'engage à accompagner les sites de restauration collective du territoire vers des pratiques exemplaires. Les acteurs de la restauration collective seront formés entre autres aux enjeux liés aux approvisionnements, à l'évolution des habitudes alimentaires et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Pour accompagner le secteur de la restauration collective vers davantage de durabilité, Bordeaux Métropole souhaite mobiliser 59k€/an (pas de budget préexistant voté sur cet axe thématique).

ALIMENTATION DURABLE EN RESTAURATION COLLECTIVE

RÉUTILISATION DES CONDITIONNEMENTS

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

C1 : Accompagner la réécriture des marchés publics de la métropole pour permettre l'accessibilité des agriculteurs et opérateurs locaux aux marchés de la restauration collective

Forte

C4 : Accompagner la restauration collective vers l'utilisation de conditionnements réutilisables

C5 : Articuler les actions des partenaires du plan déchets pour lutter contre le gaspillage alimentaire et recycler les déchets organiques de la restauration collective

C2 : Valoriser les productions du territoire et des territoires voisins pour faciliter l'approvisionnement locale, de qualité en restauration collective

C3 : Former les professionnels à une alimentation locale, de qualité, notamment bio, végétale et équitable en restauration collective

Forte

Actions à renforcer par Bordeaux Métropole

Forte Actions prioritaires par les instances de pilotage du PAT

AXE D

ALIMENTATION SAIN, DE QUALITÉ ET DURABLE POUR TOUTES ET TOUS

Le droit à l'alimentation est un des droits humains reconnus par le droit international. Cependant, d'après Dominique Paturel, « La France ne reconnaît un droit qu'à travers la loi qui le promulgue : aujourd'hui, il n'existe pas de droit à l'alimentation » (Chair Unesco, 2019). Selon une étude publiée par l'Insee en 2022, près de 4 millions de personnes en France ont bénéficié de l'aide alimentaire en 2017. 57% des centres de distribution de l'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête de la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) signalent une augmentation forte ou modérée du nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide alimentaire, par rapport à la période précédant la crise du Covid-19. Cette dernière oblige à se questionner sur la capacité des structures de l'aide alimentaire à répondre à cette demande croissante.

Bordeaux Métropole s'engage à consolider et accompagner les initiatives de solidarité alimentaire sur son territoire et les dispositifs permettant l'accès de tous les métropolitains à des produits durables et de qualité, en particulier les jardins collectifs.

Pour tendre vers une sécurité alimentaire à l'échelle de son territoire, Bordeaux Métropole souhaite mobiliser 406k€/an, soit un effort budgétaire supplémentaire de 116€/an en moyenne par rapport aux politiques déjà adoptées (dans le cadre des actions portées par l'Economie sociale et solidaire et par le Pôle Patrimoine végétal et biodiversité).

SOLIDARITÉS ALIMENTAIRES

D1 : Faciliter l'accès des jeunes à une alimentation de qualité et lutter contre la précarité alimentaire étudiante

D2 : Animer un réseau d'échanges de bonnes pratiques des acteurs de l'aide alimentaire en faveur d'une alimentation saine, durable et de qualité

D3 : Accompagner la valorisation des surplus alimentaires auprès de l'aide alimentaire

D4 : Consolider et accompagner les initiatives de solidarité alimentaire vers un accès à des produits frais et de qualité pour tous

Forte

Forte

JARDINS COLLECTIFS

D5 : Renforcer l'appui à la création et l'animation de jardins collectifs

Forte

Actions à renforcer par Bordeaux Métropole

Forte
Actions prioritaires par les instances de pilotage du PAT

AXE E ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET VALORISATION

L'alimentation, par sa transversalité, est au carrefour des préoccupations sociales, sanitaires, économiques et environnementales et doit évoluer en permanence pour répondre à de nombreuses contraintes : réchauffement climatique, intensification de certaines maladies, crises sanitaires, perte de biodiversité, transformation des régimes alimentaires, etc. Pour entraîner des modifications du système alimentaire, et donc une diminution de l'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France, les consommatrices et consommateurs représentent un réel levier d'action. L'objectif actuel des actrices et acteurs engagés dans l'accompagnement au changement n'est plus seulement de sensibiliser les individus sur l'impact de leurs actes sur l'environnement mais de normaliser le changement de comportements vers des pratiques durables dans leur quotidien. Pour participer à cet accompagnement au changement de pratiques alimentaires des habitants, Bordeaux Métropole va créer


des outils d'éducation à l'alimentation durable, adaptés à différents publics (public scolaire, acteurs du milieu médical, grand public, etc.). Un autre enjeu est le besoin de faire connaître le système agricole et alimentaire du territoire auprès des acteurs du territoire et du grand public, afin de renforcer la compréhension des uns par rapport aux autres et accompagner le changement de pratiques alimentaires.


Pour sensibiliser ses habitants à une alimentation durable, Bordeaux Métropole souhaite mobiliser 908 k€/an, soit un effort budgétaire supplémentaire de 208 k€/an en moyenne par rapport aux politiques déjà adoptées (actions menées dans le cadre du Plan stratégique déchets et des Juniors du Développement Durable).

LIEN CONSOMMATEURS-PROFESSIONNELS

E1 : Promouvoir et valoriser les acteurs du système alimentaire local et le projet alimentaire de Bordeaux Métropole

E2 : Valoriser le métier agricole à travers des outils de communication et des rencontres favorisant le lien urbain-rural

 Actions à renforcer par Bordeaux Métropole

 **Forte** Actions prioritisées par les instances de pilotage du PAT

VERS DES HABITUDES ALIMENTAIRES DURABLES

E3 : Consolider et développer des actions de sensibilisation du public scolaire à une alimentation saine et durable, et valoriser les métiers de la filière

E4 : Sensibiliser le grand public à l'alimentation locale, durable, de qualité

Forte

E5 : Créer des partenaires et accompagner les professionnels du milieu médical et médico-social dans une démarche alimentation-santé

Forte

E6 : Sensibiliser les consommateurs et les professionnels à la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets organiques

Budget global du PAT

Le budget total le Projet Alimentaire de Territoire représente 12 M€ entre 2023 et 2025, soit 4 M€/an.

Cela représente un effort budgétaire total supplémentaire de 923 k€/an par rapport aux politiques métropolitaines déjà adoptées (dont politique agricole).

Le budget global du PAT de Bordeaux Métropole se décompose en plusieurs éléments budgétaires :

- le budget déjà adopté dans le cadre de la politique agricole et alimentaire ;
- le budget déjà adopté dans le cadre des autres politiques contribuant aux objectifs du PAT (les données sont encore en cours de récolte).

Moyens humains du PAT

L'équipe projet PAT est composée de 6 ETP (équivalent temps plein).

Les moyens humains alloués sont les suivants :

- 1 ETP chargé de mission agriculture (poste permanent) ;
- 1 ETP chef de projet agriculture urbaine (poste permanent) ;
- 2 x 0,5 ETP en charge des questions du PEANP et des projets agroenvironnementaux (postes permanents) ;
- 1 ETP chargé de mission gouvernance alimentaire (poste permanent) ;
- 2 ETP contrat de projet résilience alimentaire (1 poste jusque mi 2024 + 1 poste jusque mi 2025 entièrement financés par le projet européen Food Trails).

Les financements extérieurs mobilisés et mobilisables

Les actions portées par le PAT sont principalement financées par la Métropole de Bordeaux. Néanmoins, l'équipe technique s'attache à trouver d'autres soutiens financiers pour développer ces actions en vue entre autres d'assurer une force de frappe plus importante, mais aussi afin de rendre encore plus visibles les missions sur le territoire national et International permettant de rendre la Métropole exemplaire en la matière.

Quelques exemples de financements :

➤ Le projet Food Trails : une mobilisation de moyens humains et financiers au service du Projet Alimentaire de Territoire

Le projet Food Trails, soumis au programme européen Horizon 2020 (FNR-2020-1) a été retenu par décision de la Commission européenne le 28 mai 2020. Ce projet se déroule d'octobre 2020 à fin 2024.

Par le biais d'un réseau d'échanges entre villes, établissements de recherche et associations, le projet Food Trails vise à contribuer à la définition de politiques alimentaires urbaines transversales et ambitieuses, qui coordonnent l'ensemble des actions menées par les villes dans le champ alimentaire.

Bordeaux Métropole fait partie des deux représentants français dans ce programme (aux côtés de la Métropole de Grenoble).

Le budget total du projet est de 12 202 970 € dont 11 937 057,5 € sont cofinancés par l'Union européenne au titre du programme Horizon 2020. La contribution de Bordeaux Métropole s'élève à 530 725 € TTC, financée à 100 % par l'Europe et, décomposée comme suit :

Dépenses		Ressources		
Nature de la dépense	Montant	Financeurs	Montant	%
A. Coûts salariaux valorisés (charges patronales comprises)	337 680	Union européenne H2020	530 725	100%
B. Coûts directs (Frais de déplacement, de communication, de traduction, d'organisation, d'ateliers...)	86 900			
C. Coûts indirects (applications du forfait suivant : 25µ de la somme A+B)	106 145			
Total	530 725	Total	530 725	100%

Tableau 3 : utilisation du budget du projet Food Trails

Le projet Food Trails permet depuis 2020 de financer deux postes de chargée de mission gouvernance et résilience alimentaire, et d'accompagner les évolutions du Conseil Agricole et Alimentaire, la construction du PAT et d'alimenter sa mise en œuvre notamment concernant sa gouvernance.

➤ Le Projet Alimentaire de Territoire, une perspective de mobilisation de financements extérieurs

Afin de renforcer les actions envisagées dans le cadre du PAT, et de confirmer l'ambition de la politique agricole et alimentaire métropolitaine. Bordeaux Métropole est attentive à la mobilisation de moyens financiers extérieurs. Aussi, à ce stade, nous avons identifié un ensemble de dispositifs sur lesquels nous pourrions nous positionner pour financer certaines actions. Les équipes techniques sont mobilisées pour présenter le projet cité dans ce rapport aux différents partenaires.

Les financements extérieurs potentiellement mobilisables sont :

- AMI Démonstrateurs territoriaux, Banque des territoires (2022-2023) ;
- AAP Régionaux (Annuel) ;
- AAP PNA (Annuel) ;
- Compensation des acteurs via la coopérative carbone.

GOVERNANCE DU PROJET ALIMENTAIRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Collaborer avec les territoires voisins, les autres échelles de pouvoirs publics (communes, département et région) et les acteurs agricoles et alimentaires locaux est un grand enjeu du PAT. Une gouvernance multi-partenaire a donc été pensée pour harmoniser l'action de Bordeaux Métropole avec les différents partenaires œuvrant pour le développement d'un système alimentaire durable sur le territoire.

Travailler en transversalité avec les différents services de Bordeaux Métropole

L'alimentation est un sujet fondamentalement transversal. Au sein de Bordeaux Métropole, les actions en lien avec l'agriculture et l'alimentation sont portées par différentes directions. Un des objectifs du PAT est de garantir la prise en compte de la résilience agricole et alimentaire dans toutes les politiques publiques métropolitaines.

Ainsi, un comité de pilotage politique composée d'élus métropolitains assurera le suivi politique du PAT. De plus, une démarche interservices est nécessaire pour faciliter le partage de l'information entre les directions et orienter les actions vers des enjeux communs et partagés. Pour ce faire, un comité technique interne, regroupant l'ensemble des directions de Bordeaux Métropole qui mènent des actions concourant à l'atteinte des objectifs du PAT, se réunira autant que nécessaire. Le livret thématique décrivant le rôle de chacune des directions de Bordeaux Métropole sur les volets agricoles et alimentaires sera mis à jour à la suite de ces réunions.

Mettre en réseau tous les acteurs du système alimentaire local

Le Conseil Agricole et Alimentaire est une instance collective et participative composée d'acteurs concernés par les enjeux agricoles et alimentaires. Il s'agit de la première instance territoriale dédiée à l'alimentation durable en France. Afin de s'assurer de la représentation de chacun des secteurs du système alimentaire, le Conseil Agricole et Alimentaire mobilise divers acteurs locaux de l'agriculture et de l'alimentation, répartis en 5 collèges d'acteurs, correspondant à toutes les étapes de la chaîne alimentaire (politiques publiques, production, transformation, distribution, consommation). Une évaluation de cette instance a été réalisée en 2020 et a conclu que l'instance est pertinente pour lutter contre le cloisonnement des acteurs d'une sphère à l'autre du système alimentaire, favoriser les coopérations entre les intervenants et les décideurs politiques et éviter l'atomisation des actions. Les membres du Conseil Agricole et Alimentaire sont mobilisés pour mettre en œuvre le programme d'actions du PAT et font partie intégrante de sa gouvernance puisque le comité technique partenarial, qui suit, oriente et évalue la mise en œuvre de son plan d'action, est exclusivement composé de membres du Conseil Agricole et Alimentaire.



Rencontre du CCGAD, 2022, Bordeaux

© JB Menges - Bordeaux Métropole

Coordonner les actions des communes et de la Métropole en termes d'agriculture et d'alimentation

Les communes, en tant que premier échelon de proximité, assurent la gestion du service de restauration des crèches, des écoles maternelles et primaires, le développement de projets éducatifs territoriaux et accompagnent le développement de projets locaux sur l'agriculture et l'alimentation (fermes urbaines, restaurant solidaire, etc). Elles sont des relais essentiels au développement des actions du PAT. Bordeaux Métropole souhaite travailler en étroite collaboration avec les 28 communes de son territoire. Différents dispositifs seront développés pour accompagner les communes dans leurs projets agricoles et alimentaires : un soutien financier via notamment les contrats de co-développement, un accompagnement technique par les membres de l'équipe projet PAT, la création d'outils d'échanges de bonnes pratiques entre communes, etc.

Collaborer avec les territoires voisins

En raison de problématiques et dynamiques territoriales similaires et complémentaires, Bordeaux Métropole a souhaité contractualiser avec l'ensemble des EPCI de Gironde. Cette démarche lancée en 2021 est formalisée par la rédaction de contrats de nouveaux équilibres territoriaux (CoNECT). Ce sujet a d'ores et déjà été intégré aux contrats avec la Communauté d'agglomération du Libournais, ainsi que le Pôle territorial Cœur Entre-Deux Mers.

Bordeaux Métropole, au travers du PAT et des CoNECTs, souhaite coopérer activement avec les territoires voisins de Gironde pour construire un système agricole et alimentaire durable. Dans les champs agricoles et alimentaires, la complémentarité entre les territoires, entre bassins de productions et bassins de consommation, va permettre à Bordeaux Métropole de diminuer sa vulnérabilité en termes d'autonomie alimentaire et d'accompagner la structuration des filières alimentaires néo-aquitaines, avec une réelle plus-value sur son territoire.

Inscrire la démarche de résilience agricole et alimentaire dans les cadres départementaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux

Dans un souci d'efficacité de l'action publique et de pertinence de sa stratégie, Bordeaux Métropole souhaite coopérer avec les différents échelons administratifs (Gironde, Nouvelle-Aquitaine et France) pour la mise en œuvre de son programme d'actions. Par sa participation active à des réseaux locaux, nationaux, européens et internationaux, Bordeaux Métropole souhaite s'inspirer, échanger avec d'autres territoires sur les sujets agricoles et alimentaires et faire rayonner l'action du territoire à grande échelle.

En devenant lauréat du projet Food Trails en 2020, Bordeaux Métropole a pu s'entourer de nombreux partenaires pour développer son système alimentaire durable : des laboratoires de recherche européens, les villes du réseau Food Trails, Eurocities, etc. Les échanges avec ces partenaires permettent d'obtenir des bonnes pratiques pour développer des initiatives alimentaires innovantes, selon les retours d'expériences d'autres territoires.

Ce rapport fait état de l'ensemble des enjeux pour le territoire, à la fois sociaux, économiques, environnementaux, permettant à la Métropole de s'inscrire dans une transition pour l'ensemble de ses acteurs. Une ambition forte mais nécessaire pour mener un projet alimentaire de qualité en lien avec les orientations qu'elle souhaite se donner.

03

FICHES ACTION

FICHE ACTION

01

PILOTAGE ET SUIVI DU PAT

Z1 - ANIMER LES DIFFÉRENTES INSTANCES DE GOUVERNANCE ET DE PILOTAGE DU PAT

> OBJECTIF

Institutionnaliser les instances de coordination et de pilotage du PAT pour construire une politique agricole et alimentaire transversale et partagée avec les acteurs du territoire et les partenaires publics.

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de rencontres / an / instances • Nombre total d'acteurs impliqués dans le comité partenarial

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT

> PARTENAIRES

Membres du Conseil Agricole et Alimentaire

> BUDGET

Moyens humains

> CALENDRIER

2023-2030, action sur le long cours
Lancement des premières réunions au premier semestre 2023



Afin d'assurer la transversalité du **Projet Alimentaire de Territoire (PAT)**

dans son élaboration, son animation et son suivi, le projet est co-porté par la Direction Animation des Transitions (DAT) et la Direction de la Nature (DN) de Bordeaux Métropole. L'équipe projet PAT est composée de 6 ETP, issus de ces deux directions (1 ETP mission agriculture - DN, 1 ETP agriculture urbaine – DN, 1 ETP gouvernance alimentaire – DAT et 2 ETP résilience alimentaire en contrat de projet - DAT).

Pour assurer le déploiement d'un Projet Alimentaire de Territoire cohérent et partagé par tous les acteurs du système alimentaire local, Bordeaux Métropole anime différentes **instances de gouvernance**, qui suivent politiquement et techniquement la mise en œuvre du projet. La mise en place d'une gouvernance partagée avec les acteurs agricoles et alimentaires du territoire s'appuiera sur l'expertise des membres du **Conseil Agricole et Alimentaire**, au travers du comité technique partenarial et des groupes de travail thématiques.

Instance	Rôles	Composition	Fréquence
Comité de pilotage	Orienter politiquement les décisions prises pour mettre en œuvre le PAT	Elus métropolitains mobilisés sur les sujets agricoles et alimentaires	1 fois par an minimum
Comité technique partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre et orienter techniquement la mise en œuvre du PAT par axe • Réaliser l'évaluation du PAT 	Représentants des collèges du Conseil Agricole et Alimentaire	2 fois par an minimum
Comité technique interne	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre et échanger sur toutes les actions portées par BM sur les sujets agricoles et alimentaires • Diffuser les enjeux du PAT dans l'ensemble des politiques métropolitaines 	Ensemble des services de BM qui contribuent et pilotent des actions en lien avec la résilience agricole et alimentaire	1 fois par an minimum et organisation d'échanges bilatéraux au besoin
Groupes de travail thématiques	Mobiliser les acteurs du système alimentaire local pour mettre en œuvre des actions spécifiques du PAT	Membres du Conseil Agricole et Alimentaire dont services et élus métropolitains et communaux volontaires	Selon les besoins, flexibilité dans son organisation et sa composition

Tableau 1 : Les instances de gouvernance du Projet Alimentaire de Territoire de Bordeaux Métropole

FICHE ACTION

02

PILOTAGE ET SUIVI DU PAT

Z2 - METTRE EN PLACE ET ANIMER UN OBSERVATOIRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION MÉTROPOLITAINES POUR APPUYER LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION DU PAT

> OBJECTIF

Connaître et suivre les données du paysage agricole et alimentaire métropolitain.

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'indicateurs suivis • Nombre de partenaires qui alimentent l'observatoire • Nombre de visiteurs / an de l'observatoire.

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT

> PARTENAIRES

Structures publiques
Laboratoires de recherche
Chambres consulaires
Conseil Agricole et Alimentaire
Observatoire régional de santé
A'Urba

> BUDGET

Moyens humains

> CALENDRIER

2023-2030



Afin d'élaborer le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) pertinent et adapté au territoire, Bordeaux Métropole a centralisé différentes données du système agricole et alimentaire local (données agricoles, données sur la commercialisation alimentaire, données sur la précarité alimentaire, données sur la restauration collective).

Au démarrage de la concertation sur le PAT, les acteurs agricoles et alimentaires du territoire ont partagé un ensemble d'enjeux qui ont permis de mettre en perspective les données récoltées et de poser un diagnostic partagé du territoire.

Afin de compléter et actualiser les données, parallèlement à l'écriture du projet, une actualisation du diagnostic agricole a été réalisée par la Chambre d'Agriculture de Gironde, ainsi qu'une étude sur les solidarités alimentaires sur le territoire.

Bordeaux Métropole souhaite, dans le cadre du PAT, aller plus loin en créant et alimentant un Observatoire de l'agriculture et de l'alimentation. Cet observatoire répondra à un double objectif :

- être support de l'évaluation de la politique publique en permettant de mesurer son impact sur le territoire ;
- constituer un outil de sensibilisation du système agricole et alimentaire local.

Pour la construction de cet observatoire, Bordeaux Métropole s'appuiera sur ses travaux menés dans le cadre du projet Food Trails qui cherche à évaluer l'impact des politiques alimentaires urbaines européennes. Ce projet va notamment conduire à travailler plus étroitement avec la recherche locale, notamment pour la construction d'indicateurs.

Pour sa construction, il sera nécessaire de l'articuler avec l'Observatoire de la Nature et de l'Agriculture animé par l'A'Urba, pour le compte de Bordeaux Métropole (Direction de la Nature) et dont le volet "agriculture" reste encore à construire.

Plusieurs étapes seront nécessaires pour mettre en place l'observatoire :

- **recenser les observatoires existants** pour s'inspirer et les articuler au mieux ;
- **centraliser les données existantes en mobilisant différents partenaires** ayant déjà récolté des données intéressantes aux échelles locales et nationales (structures publiques, ORS, Conseil Agricole et Alimentaire, etc.) en s'appuyant particulièrement sur les diagnostics déjà réalisés ;
- **définir le rôle des acteurs impliqués dans la réalisation**, et l'alimentation de l'observatoire (place de la recherche, place du Conseil Agricole et Alimentaire, mobilisation des citoyens...);
- **exploiter les données et les valoriser sous un format lisible ;**
- **définir le suivi de l'observatoire et les moyens à allouer à son fonctionnement**, une veille scientifique permanente permettra d'alimenter ce travail ;
- **diffuser les données auprès de tous les acteurs du territoire et des habitants :** utiliser le site internet de Bordeaux Métropole, réaliser des documents de vulgarisation scientifique.

FICHE ACTION

03

APPROCHE PARTENARIALE DU PAT

Z3 - RENFORCER LE CONSEIL AGRICOLE ET ALIMENTAIRE, INSTANCE DE CONSULTATION ET DE MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU TERRITOIRE

> OBJECTIF

Améliorer la représentativité des membres du Conseil Agricole et Alimentaire ainsi que son organisation générale.

> INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de rencontres/an
- Nombre de membres du Conseil Agricole et Alimentaire/ collèges
- Efficacité et efficience du Conseil Agricole et Alimentaire

> DIRECTIONS PILOTES

- Bordeaux Métropole
- > Equipe projet PAT

> PARTENAIRES

- Membres du Conseil Agricole et Alimentaire

> BUDGET

- Moyens humains

> CALENDRIER

2023-2030



Le Conseil Agricole et Alimentaire est une instance collective et participative d'acteurs concernés par les enjeux agricoles et alimentaires, qui coconstruisent des stratégies visant à accompagner la transition de la métropole bordelaise vers l'émergence d'un système alimentaire territorial durable. Le Conseil Agricole et Alimentaire est la première instance territoriale dédiée à l'alimentation durable en France. Ses membres sont répartis en 5 collèges d'acteurs, correspondant à toutes les étapes de la chaîne alimentaire (politiques publiques, production, transformation, distribution, consommation). En 2020, Bordeaux Métropole a évalué l'action et le fonctionnement du Conseil Agricole et Alimentaire et formulé des préconisations visant à le faire évoluer. Cela passe notamment par l'etoffement du collège politique publique, transformation et distribution. Le Conseil Agricole et Alimentaire a participé à la concertation et la coconstruction du PAT entre 2021 et 2022. Une fois le PAT adopté, des réflexions seront menées pour mettre en œuvre les préconisations issues de son évaluation.

Les membres du Conseil Agricole et Alimentaire pourront orienter techniquement la mise en œuvre du PAT, par leur participation à deux instances :

➤ **Comité technique partenarial**

Afin de renforcer la lisibilité et l'efficacité des instances participatives, le Copil du Conseil Agricole et Alimentaire devient le Comité technique partenarial de Bordeaux Métropole (PAT). Ce comité technique partenarial suit, oriente et évalue la mise en œuvre du PAT. (Z1) Les rôles des représentants des collèges d'acteurs du Conseil Agricole et Alimentaire, siégeant désormais au comité technique partenarial du PAT, sont définis dans le règlement intérieur du Conseil Agricole et Alimentaire.

Cette nouvelle fonction au service de la PAT implique d'améliorer la représentativité des collèges au sein du Conseil Agricole et Alimentaire, pour que les membres du nouveau comité technique partenarial rapportent la parole de tous les acteurs du système alimentaire local. Pour cela, le comité technique partenarial peut se reposer sur les réseaux actifs et déjà animés par Bordeaux Métropole (Réseau des élus Territoires en Transition, Club Développement Durable des communes, etc.).

➤ **Groupes de travail**

Les instances de gouvernance du PAT peuvent organiser des groupes de travail si elles le jugent nécessaire, afin de mettre en œuvre le plan d'action de la PAT en concertation avec les acteurs du territoire. Les thématiques des groupes de travail ont pour objectif de répondre opérationnellement aux axes du plan d'action de la PAT (Gouvernance, Agriculture, Circuit de proximité, Restauration collective, Accès à une alimentation pour tous, Education).

FICHE ACTION

04

APPROCHE PARTENARIALE DU PAT

Z4 - COORDONNER LES ACTIONS DES COMMUNES DE BORDEAUX MÉTROPOLE ET DE LA MÉTROPOLE EN TERMES D'AGRICULTURE ET D'ALIMENTATION

> OBJECTIF

Travailler avec les communes de Bordeaux Métropole pour atteindre les objectifs du PAT.

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de communes représentées aux instances de gouvernance du PAT • Nombre de rencontres techniques organisées avec les communes • Nombre de communes accompagnées dans leur démarche alimentaire • Nombre de projets communaux soutenus financièrement par BM

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT

> PARTENAIRES

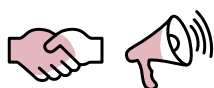
Agents et élus des 28 communes de Bordeaux Métropole

> BUDGET

Moyens humains

> CALENDRIER

2023-2030



Les communes en tant que premier échelon de proximité, assurent la gestion du service de restauration des crèches, des écoles maternelles et primaires, le développement de projets éducatifs territoriaux et accompagnent le développement de projets locaux sur l'agriculture et l'alimentation (fermes urbaines, restaurant solidaire, etc). Les communes sont des relais essentiels au déploiement des actions du PAT, ce qui implique la mise en place d'une collaboration étroite entre Bordeaux Métropole et les 28 communes de son territoire.

Pour ce faire, les techniciens et les élus des communes seront invités à participer aux différentes instances de gouvernance du PAT (Z1).

Par ailleurs, afin de renforcer la lisibilité, la visibilité de l'action publique communale sur l'agriculture et l'alimentation et favoriser les synergies, Bordeaux Métropole agira à travers plusieurs outils :

- mobilisation de réseaux regroupant les communes de Bordeaux Métropole pour parler des sujets agricoles et alimentaires
- mutualisation des données et outils des communes pour partager des expériences et déployer des solutions adaptées à leurs spécificités
- création d'un annuaire des communes sur l'agriculture et l'alimentation pour valoriser les actions communales

Bordeaux Métropole peut également soutenir financièrement les projets communaux en lien avec l'agriculture et l'alimentation, via 3 dispositifs :

- les contrats de co-développement, qui sont des outils de convergence de l'action de Bordeaux Métropole et des communes. L'agriculture et l'alimentation s'inscrivent dans 2 des 5 thématiques structurantes des contrats que sont la transition écologique et le développement économique ;
- le Règlement d'Intervention Nature, qui permet une aide économique aux communes pour des projets d'acquisition foncière et d'agriculture urbaine notamment ;
- le Règlement d'Intervention Alimentation, à construire suite au déploiement du PAT qui définira les axes d'intervention des opérations des communes pouvant être financées par Bordeaux Métropole en faveur d'une alimentation durable (restauration collective, économie alimentaire de proximité, solidarité alimentaire, projets de sensibilisation, etc.).

FICHE ACTION

05

APPROCHE PARTENARIALE DU PAT

Z5 - CONSTRUIRE DES COOPÉRATIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES AVEC LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DE GIRONDE

> OBJECTIF

Co-porter des actions agricoles et alimentaires avec les EPCIs de Gironde

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'EPCIs intégrant l'agriculture et/ou l'alimentation dans leur contrat de coopération • Nombre d'EPCIs impliqués dans le Conseil Agricole et Alimentaire

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT

> PARTENAIRES

EPCIs de Gironde
Conseil Départemental de la Gironde,
Conseil Régional de la Nouvelle- Aquitaine
Membres du Conseil Agricole et Alimentaire

> BUDGET

Moyens humains

> CALENDRIER

2023-2030



L'alimentation est un axe important de la coopération entre Bordeaux Métropole et ses territoires voisins. Cette collaboration passe par différentes actions.

➤ **Rédaction et mise en œuvre de contrats de coopération entre les EPCIs de Gironde et Bordeaux Métropole**

En raison de problématiques et dynamiques territoriales similaires et complémentaires, Bordeaux Métropole a souhaité contractualiser avec l'ensemble des EPCIs de Gironde. Cette démarche lancée en 2021 est formalisée par la rédaction de contrats de nouveaux équilibres territoriaux (CoNECT). Les contrats, signés entre l'EPCI impliqué et Bordeaux Métropole, présentent le contexte des deux territoires, leurs engagements politiques, l'historique de la démarche, les axes de collaboration et la liste des actions opérationnelles souhaitant être menées de manière coordonnée. Bordeaux Métropole, en tant que bassin de consommation majoritaire du département, souhaite coopérer activement avec les territoires voisins de Gironde pour construire un système agricole et alimentaire durable global. Ainsi, l'alimentation fait partie des quatre axes prioritaires de nombreux contrats de coopération. La démarche de co-construction avec les EPCIs de Gironde s'est lancée parallèlement au PAT, pour permettre de définir des actions concrètes de synergie entre territoires et un programme d'actions partagé et cohérent. Les premières réunions de concertation avec les territoires voisins ont été organisées début 2021 et les contrats de coopération permettent de définir des objectifs communs entre EPCIs et Bordeaux Métropole jusqu'à 2026. Les thématiques alimentaires généralement abordées dans les contrats de coopération sont l'accès au foncier agricole pour les porteurs de projets, l'approvisionnement en produits locaux et de qualité du territoire girondin et l'accompagnement au changement de pratiques alimentaires des habitants.

➤ **Mobilisation des territoires voisins dans les travaux du Conseil Agricole et Alimentaire**

Depuis sa création, les EPCIs de Gironde sont invités à participer aux rencontres du Conseil Agricole et Alimentaire (Conseil Agricole et Alimentaire). A la date d'adoption du PAT, 9 territoires voisins sont actifs dans les travaux du Conseil Agricole et Alimentaire, dont 3 sont signataires de la Charte de l'instance.

➤ **Participation de Bordeaux Métropole au réseau girondin interPAT**

Dans le cadre de sa feuille de route Alimen'Terre, le Conseil Départemental de Gironde anime l'interPAT, un réseau départemental d'échanges autour des démarches alimentaires. Plusieurs rencontres thématiques sont organisées chaque année (au moins trois par an). Ces rencontres permettent de favoriser le partage d'expériences et la montée en puissance des territoires girondins sur des thématiques spécifiques. L'équipe projet PAT participe activement à ce réseau.

APPROCHE PARTENARIALE DU PAT

Z6 - INSCRIRE LA DÉMARCHE DE RÉSILIENCE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DANS DES CADRES DÉPARTEMENTAUX, RÉGIONAUX, NATIONAUX, EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

> OBJECTIF

Participer activement à des réseaux supra-métropolitains traitant des sujets agricoles et alimentaires pour monter en compétence et rendre visible l'action de Bordeaux Métropole.

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réseaux auxquels Bordeaux Métropole participe activement • Nombre d'actions co-portées par Bordeaux Métropole et un autre échelon territorial

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT

Afin de sécuriser sa résilience alimentaire, Bordeaux Métropole souhaite coopérer avec les différents échelons territoriaux (Gironde, Nouvelle-Aquitaine et France) pour la mise en œuvre de son programme d'actions. Par sa participation active à des réseaux locaux, nationaux, européens et internationaux, Bordeaux Métropole souhaite s'inspirer, échanger avec d'autres territoires sur les sujets agricoles et alimentaires et valoriser l'action du territoire à grande échelle.

➤ **Ambition de coopération avec le Département de la Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine**

- Le Département de la Gironde déploie une feuille de route autour de l'alimentation, appelée « Gironde alimen'terre ». Les programmes d'action alimentaires départementaux et métropolitains convergent sur différents points et il paraît donc nécessaire d'articuler l'action des 2 structures pour gagner en efficacité. Par exemple, des objectifs départementaux et métropolitains se rejoignent concernant les fonds de soutien à l'agriculture locale, le maintien du foncier agricole et le soutien aux réseaux locaux de distribution et commercialisation des produits locaux ainsi que sur l'alimentation ;
- Bordeaux Métropole souhaite également porter des actions du PAT en coordination avec la Région Nouvelle-Aquitaine, qui déploie entre 2021 et 2025 un plan d'action concret, appelé Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine. Les deux projets poursuivent des enjeux communs de facilitation des circuits courts et de proximité et d'éducation du grand public à l'alimentation durable. Il s'agira donc de travailler de manière complémentaire sur ces enjeux.

➤ **Participation active de Bordeaux Métropole à des réseaux régionaux, français, européens et internationaux**

- Depuis 2017, Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine anime, pour la Région Nouvelle-Aquitaine et la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation (DRAAF), un réseau régional des démarches alimentaires de territoire. Celui-ci contribue à la mise en réseau des acteurs de Nouvelle-Aquitaine, accompagne la montée en compétence des acteurs locaux, capitalise, diffuse la connaissance et les retours d'expériences ;
- Bordeaux Métropole adhère depuis mai 2022 au Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT), visant à mettre en réseau tous les acteurs pour favoriser la co-construction et la mise en œuvre partagée des PAT dans lesquels les collectivités porteuses du projet de territoire sont fortement impliquées. Pour cela, le RnPAT multiplie les échanges, capitalise les bonnes pratiques, produit ou coproduit des outils méthodologiques et contribue à l'amélioration des politiques publiques françaises et européennes ;

> PARTENAIRES

Département de la Gironde Région
Nouvelle-Aquitaine

Pays et Quartiers
de Nouvelle-Aquitaine

Direction Régionale de l'Agriculture
de l'Alimentation et de la Forêts
de Nouvelle-Aquitaine

Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'aménagement et du logement
de Nouvelle-Aquitaine

ADEME Nouvelle Aquitaine Réseau
National des PATs (RnPAT)

France urbaine Eurocities

Consortium de Food Trails Réseau
du Milan Urban Food Policy Plan
(MUFPP)

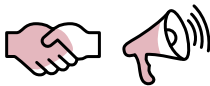
Ville de Lima (Pérou)

> BUDGET

Moyens humains

> CALENDRIER

2023-2030



- France urbaine est une association de collectivités qui incarne la diversité et promeut l'alliance des territoires. Cette association porte une vision politique et technique au service de ses adhérents et des citoyens en engageant un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs de la société aux niveaux local, national, européen et international. Elle éclaire la décision publique sur les principaux sujets qui concernent les territoires urbains et la décentralisation.

➤ Bordeaux Métropole, une des 11 villes pilotes du projet FOOD Trails

Food Trails, projet européen de quatre ans avec un budget de 12 millions d'euros, réunit un consortium composé de 11 villes pilotes et de partenaires issus du monde de la recherche, et vise la valorisation des connaissances partagées entre territoires en actions concrètes. Son objectif est de travailler sur l'aspect durable du circuit « de la ferme à l'assiette » et de responsabiliser les collectivités, de promouvoir une utilisation sans gaspillage des ressources, de favoriser un comportement respectueux de l'environnement et de veiller à ce que la population accède à une alimentation saine et sûre. Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre du projet FOOD2030 de l'Union européenne.

➤ L'alimentation, comme enjeu de coopération internationale

Dans le cadre de coopérations internationales, Bordeaux Métropole travaille avec la ville de Lima (Pérou) en tant que partenaire dans le cadre du Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI), sur l'alimentation durable. Deux axes de travail sont développés : la formation professionnelle des agriculteurs à la vente en circuits courts et le développement de la pisciculture durable en Amazonie. À travers le travail de la fondation Pachacutec, des échanges entre établissements scolaires agricoles et hôteliers péruviens et aquitains sont prévus pour développer l'agro écologie et la gastronomie locale durable.

FICHE ACTION

07

EXEMPLARITÉ MÉTROPOLITAINE

Z7 - MOBILISER ET ENGAGER BORDEAUX MÉTROPOLE DANS UNE AMBITION D'EXEMPLARITÉ ALIMENTAIRE

> OBJECTIF

Inclure la résilience agricole et alimentaire dans les différentes stratégies métropolitaines.

> INDICATEURS DE SUIVI

Part de produits bio et locaux dans les restaurants collectifs de Bordeaux Métropole •
 Nombre de dispositifs développés pour familiariser les agents de Bordeaux Métropole avec les enjeux du PAT

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
 > Equipe projet PAT
 > Direction des restaurants

> PARTENAIRES

INTERBIO NA
 Chambre d'agriculture de Gironde
 Acteurs de la restauration collective

> BUDGET

Moyens humains

> CALENDRIER

2023-2030



Afin de tendre vers un système alimentaire durable, auxquels contribuent toutes les parties prenantes du territoire et de l'EPCI, Bordeaux Métropole se doit d'adopter une posture exemplaire. Cela passe notamment par :

➤ **Intégration des enjeux du PAT dans l'ensemble des feuilles de route métropolitaines**

À travers le comité technique interne et les échanges entre services, l'équipe PAT veillera à traduire, autant que possible, les enjeux et objectifs du PAT dans les stratégies métropolitaines qui peuvent contribuer à leur atteinte, afin d'assurer la cohérence de la politique métropolitaine en faveur de la résilience agricole et alimentaire.

➤ **Elaboration d'une politique d'achats responsables au sein de la restauration collective de Bordeaux Métropole et pour l'organisation de ses événements**

La direction des restaurants de Bordeaux Métropole gère en régie les restaurants de l'Hôtel de Métropole et de la salle à manger des élus métropolitains, des sites de Latule et d'Alfred Daney, ainsi que des services de traiteurs pour les événements. La direction des restaurants de Bordeaux Métropole travaille à un approvisionnement à 70% de produits régionaux, sains, de qualités au sein de ses restaurants et ses événements. Les cuisiniers de ces restaurants seront invités à participer aux différentes rencontres organisées dans le cadre de la mise en œuvre de [l'axe C Restauration Collective du PAT](#).

Le SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) accentue la prise en compte de critères d'achats de produits alimentaires sains, et de qualités en priorisant l'axe social et environnemental. Aussi, les actions du PAT s'inscrivent en cohérence avec ces priorités et seront appliquées au sein des marchés publics gérés par la direction des restaurants.

Bordeaux Métropole souhaite également travailler étroitement avec ELIOR, prestataire actuel du restaurant inter-administratif de la Cité Municipale accueillant de nombreux agents métropolitains, pour orienter leurs approvisionnements et leur travail et assurer un reporting précis des approvisionnements.

➤ **Sensibilisation des agents aux enjeux de la résilience agricole et alimentaire**

L'équipe projet PAT se mobilisera pour intégrer les enjeux d'une alimentation saine et durable aux programmes et outils de responsabilisation des agents de la métropole aux enjeux de la transition écologique (café de la transition, Ma Petite Planète, etc.).

➤ **Bordeaux Métropole s'engage en tant que Territoire Bio Engagé**

Bordeaux Métropole **demandera en 2023 la labellisation Territoire Bio Engagé** pour valoriser son engagement concernant l'agriculture biologique. Cette labellisation est animée depuis 2012 par Interbio Nouvelle-Aquitaine, l'interprofession des acteurs de la bio régionale et reconnu au niveau national comme mesure exemplaire du Plan Ambition Bio.

FICHE ACTION

08

À renforcer

> OBJECTIF

Soutenir financièrement des initiatives des agriculteurs locaux pour les investissements liés à la production primaire, à la transformation ou à la commercialisation de produits agricoles

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'agriculteurs aidés/an et cumulés • Typologie des investissements aidés

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT
> DN

> PARTENAIRES

Région Nouvelle-Aquitaine
Département de la Gironde
Acteurs agricoles et structures de protection des milieux naturels

> BUDGET

200 k€/an

> CALENDRIER

2023-2030



SOUTIEN FINANCIER AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

A1 - RENFORCER LE FOND D'INITIATIVES À L'AGRICULTURE LOCALE EN PRIORISANT L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, L'AGROFORESTERIE ET L'AGROÉCOLOGIE

Ce dispositif est un « **Fonds d'Initiative pour l'Agriculture Locale** » (FILA), un Fonds de financement d'initiatives et de mesures d'adaptation et de soutien des agricultures locales, visant à soutenir **l'adaptation des exploitations aux enjeux climatiques** en favorisant **le développement de pratiques agroenvironnementales** et en confortant **la viabilité économique** des entreprises.

Pour être éligible à ce dispositif, le projet doit impérativement concerner **un investissement réel sur le territoire métropolitain** et le candidat doit démontrer que **les fonds attribués viseront exclusivement cet investissement**.

Les bénéficiaires principaux de ce dispositif, dont les demandes seront traitées en priorité, sont :

- **les agriculteurs au sens de producteurs** à titre principal ou secondaire, personnes morales ou physiques :
 - dont le siège social est situé sur l'une des 28 communes du territoire de Bordeaux Métropole, exploitant des terres dans l'aire girondine,
 - dont le siège social est hors métropole mais exploitant des terres sur le territoire métropolitain.
- **les groupements et coopératives d'agriculteurs** de production, de mise en commun de matériel agricole, de transformation ou commercialisation de produits locaux :
 - dont le siège social est situé sur l'une des 28 communes du territoire de Bordeaux Métropole, exploitant des terres dans l'aire girondine,
 - dont le siège social est hors métropole mais exploitant des terres sur le territoire métropolitain.

Cette aide concerne les investissements (non financés par la Région ou par l'Etat) **qui concourent à l'un ou plusieurs des objectifs suivants :**

- adaptation du mode de production et de l'exploitation aux changements climatiques dans une logique de développement durable et aide à l'investissement pour réparation/rachat de matériel endommagé par les aléas environnementaux ;
- développement de systèmes de cultures et de pratiques agroenvironnementales : culture sur sol vivant, agroforesterie, etc. ;
- diversification des productions sur une même exploitation dans une logique d'adaptation aux changements climatique ;
- mise en place et/ou entretien de corridors et infrastructures écologiques sur l'exploitation ;
- adaptation de l'exploitation au risque inondation ;
- adaptation de l'exploitation pour limiter les pollutions ou la prolifération des espèces envahissantes ou susceptibles d'occasionner des dégâts ;
- consolidation ou développement de filières de transformation ou de commercialisation de produits locaux.

FICHE ACTION

09

À
renforcer

> OBJECTIF

Renforcer la production agricole du territoire de manière durable et écologique, et favoriser l'expérimentation de nouvelles techniques de production.

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'exploitations agroécologiques • Nombre de structures d'agriculture urbaine • Nombre d'exploitations accompagnées par an • Nombre de fonciers concernés

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT
> DN

> PARTENAIRES

Acteurs agricoles
Associations
Communes
GIP GPV

> BUDGET

Couplé aux actions A4, A9 et A11 :
530 k€/ an (hors PEANP)

> CALENDRIER

2023-2030



SOUTIEN FINANCIER AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

A2 - ACCOMPAGNER LES PROJETS AGROÉCOLOGIQUES D'AGRICULTURE URBAINE ET PÉRIURBAINE SUR LE TERRITOIRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Développer les projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine sur le foncier agricole et naturel métropolitain.

➤ Soutenir financièrement et accompagner techniquement les projets communaux

L'accompagnement de Bordeaux Métropole passe par un soutien financier aux projets agricoles portés par les communes au travers du RI Nature-Agriculture – qui sera actualisé pour le mettre en cohérence avec les enjeux du PAT – ainsi qu'un accompagnement en ingénierie tout au long du montage du projet.

Cet accompagnement est principalement pris en charge par la direction de la nature de Bordeaux Métropole et inscrit dans les contrats de co-développement.

Pour gagner en efficacité cet accompagnement doit se structurer pour couvrir tout le territoire de Bordeaux Métropole, en suivant un process clair et généralisé :

- identification des fonciers métropolitains, communaux ou privés avec un potentiel agricole, encore non-exploités ;
- relais d'information :
 - par la mobilisation des pôles territoriaux,
 - par la mobilisation des communes,
 - par le biais de la politique foncière agricole et naturelle (action A3).
- étude du potentiel agricole (étude agronomique et de pollution des sols, irrigation...);
- identification du/des besoin/s, définition du projet et étude de faisabilité ;
- lancement d'AMO si besoin ;
- lancement d'appel à projet ou d'appel à manifestation d'intérêt ;
- accompagnement dans la mise en place du projet.

➤ Soutenir financièrement les initiatives du territoire

Les campagnes de subvention annuelles permettent d'autre part d'accompagner financièrement les associations qui mènent des actions en faveur de l'agriculture.

Ainsi Bordeaux Métropole a la capacité d'aider toutes les structures développant des projets agricoles sur le territoire : l'action A1 pour les entreprises (agriculteurs), et A2 pour les communes et groupement de communes, et les associations.

FICHE ACTION

10

Forte

GESTION DU FONCIER

A3 - METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE FONCIÈRE AGRICOLE ET NATURELLE MÉTROPOLITAINE VOLONTARISTE ET PROACTIVE

> OBJECTIF

Maintenir et protéger le foncier agricole et naturel

Lutter contre la non-exploitation des terres agricoles

Identifier les terres potentiellement cultivables et les délaissés urbains pour étudier la faisabilité de leur mise en production

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'hectares acquis et gérés par Bordeaux Métropole • Nombre d'hectares agricoles protégés au PLU

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT
> DN

> PARTENAIRES

Safer
Chambre d'agriculture de la Gironde
Terre de liens

> BUDGET

Budget DN dédié à l'acquisition foncière pour projets agricole et nature : 600 k€/an

> CALENDRIER

2023-2030



Bordeaux Métropole souhaite acter et mettre en œuvre une politique foncière claire sur le foncier agricole et naturel de son territoire, qui comprend :

- l'identification du foncier stratégique, dont la vocation agricole doit être préservée et développée ;
- la définition d'une (des) valeur(s) métropolitaine(s) des terres agricoles et naturelles (fourchette de prix à partir de l'étude SAFER en cours) ;
- les modalités de maîtrise foncière, y compris de stockage foncier par Bordeaux Métropole ;
- les modalités de réattribution des fonciers (commodats, baux, etc.) ;
- les modalités de traitement des DIA ;
- la mobilisation d'outils au PLUi (Zone agricole prioritaire, PEANP, zone A et N, ...) de sécurisation foncière (action A4) ;
- la mise en place d'une cellule foncière spécifique ;
- la consolidation des budgets annuels ;
- le renforcement des partenariats en particulier avec la SAFER, voire avec d'autres acteurs (convention de partenariat).

➤ **Sous-action : Réaliser un inventaire du potentiel foncier cultivable**

Travailler en « entonnoir » :

- procéder à des analyses photo, géologie, cadastre, réservoirs et corridors écologiques ;
- croiser les données disponibles avec une phase de terrains pour observer les parcelles et cibler celles intéressantes ;
- contacter et sensibiliser les propriétaires ;
- réaliser des analyses plus précises sur les parcelles ciblées avec l'aval des propriétaires et sur les parcelles publiques ;
- définir les débouchés agricoles possibles selon les caractéristiques identifiées dans les études.

Ce process est également valable pour les délaissés urbains utilisables pour de l'agriculture urbaine.

FICHE ACTION

11

À renforcer

> OBJECTIF

Protéger et valoriser les espaces agricoles et naturels périurbains

> INDICATEURS DE SUIVI

SAU alimentaire métropolitaine (nombre d'ha et évolution annuelle) • Surfaces agricoles protégées dédiées à l'alimentaire (nombre d'hectares et évolution annuelle)

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT
> DN

> PARTENAIRES

Département de la Gironde
Agence de l'eau
Communes
Acteurs agricoles et structures de protection des milieux naturels
Services de l'Etat

> BUDGET

Couplé aux actions A2, A9 et A11 :
530 k€/an (hors PEANP)

> CALENDRIER

2023-2030



GESTION DU FONCIER

A4 - ANIMER, ÉTENDRE ET MULTIPLIER LES ESPACES CONSACRÉS À L'AGRICULTURE ALIMENTAIRE (PEANP, ZONES D'ACTIVITES AGRICOLES, ZAP,...)

En 2012 le Département de la Gironde a créé le **PEANP** (Périmètre de protection et de valorisation des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains) des Jalles. Il concerne 6 communes de la Métropole Bordelaise : Eysines, le Taillan-Médoc, le Haillan, Blanquefort, Bruges et Saint-Médard-en-Jalles et s'étend sur 785 ha.

L'extension ou la création de nouveaux PEANP implique préalablement une volonté politique des communes concernées et, conformément à l'article L143-1 du code de l'urbanisme, de définir, des périmètres d'intervention sur les espaces sous tension foncière, après une étude de préfiguration et les étapes suivantes :

- accord de la collectivité compétente en matière d'urbanisme (BM) ;
- avis de la Chambre d'Agriculture et de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SYSDAU) ;
- enquête publique ;
- délibération du Département de la Gironde.

En 2023 sera lancée par le Département de la Gironde une étude de faisabilité d'une **extension du PEANP** des Jalles.

La compétence PEANP s'organise autour :

- **d'un périmètre d'intervention** : le périmètre PEANP est défini à la parcelle cadastrale et pérennise le classement en zone agricole ou naturelle de toutes les parcelles incluses. Le périmètre approuvé est annexé au Plan local d'urbanisme (PLU) de Bordeaux Métropole ;
- **d'une action foncière avec droit de préemption** : la loi prévoit que le Département puisse procéder à des acquisitions au sein du périmètre et crée un droit de préemption spécifique ;
- **d'un programme d'actions multi-partenarial** : le programme, défini en accord avec les communes et EPCI compétents, prévoit les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages. L'animation du programme d'actions est portée par Bordeaux Métropole ;

Par ailleurs Bordeaux Métropole peut s'appuyer sur d'autres outils tels que la **zone d'activité agricole** (ZAA) et la **zone agricoles protégée** (ZAP), pour multiplier les espaces consacrés à l'agriculture alimentaire et concentrer les investissements publics vers ce secteur.

L'aménagement d'une zone d'activité agricole sur un foncier métropolitain permet à la collectivité de venir financer des nouveaux équipements communs, comme un bâtiment de stockage, un forage, le réseau électrique, une voie d'accès, etc. et d'être éligible comme projet de développement économique local.

La ZAP permet de consolider le caractère agricole d'un site et de le soustraire à la pression foncière comme au risque d'urbanisation. C'est aussi un outil efficace pour lutter contre la spéculation foncière.

FICHE ACTION

12

Forte

TRANSMISSION, INSTALLATION, FORMATION

A5 - ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE D'UNE ECOLE MARAICHERE DE REFERENCE AVEC LE LYCEE AGRICOLE CAMILLE GODARD, VALORISER ET ORIENTER LES FORMATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE A L'ECHELLE DE LA GIRONDE

> OBJECTIF

Renforcer la formation agricole en maraichage du territoire

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre personnes formées

- Nombre d'installations sur le territoire & hors territoire par an, à l'issue de la formation

> MAITRE D'OUVRAGE

EPLEFPA

> PARTENAIRES

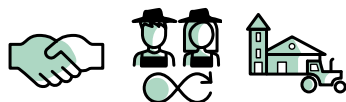
Bordeaux Métropole
Région Nouvelle-Aquitaine
Département de la Gironde
Chambre d'agriculture 33
ATFL
EPLEFPA
AGAP
CIVAM

> BUDGET

50 k€/an

> CALENDRIER

2023-2025



Bordeaux Métropole se place en tant que partenaire du projet de création d'une **école maraichère au lycée horticole Camille Godard** par l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Bordeaux Gironde (EPLEFPA).

L'objectif est d'ouvrir une école maraichère de référence avec différents pôles de formation autour de l'agriculture bio, la permaculture, l'agriculture bio-intensive, l'agriculture conventionnelle et l'agroécologie. Cette formation a pour ambition de **proposer une vision globale des techniques de maraichage** pour accompagner les élèves dans la création de leurs projets professionnels avec l'accent mis sur l'agroécologie. Plusieurs types de formations seront ainsi proposées : formation continue, scolaire et par apprentissage.

La formation s'appuiera sur **des outils de production** pour l'application des différentes techniques de maraichage, nécessitant de l'espace pour la pleine terre, des serres, du matériel, etc.

Il est envisagé de **coupler la formation avec plusieurs (2 à 3) espaces-test agricoles** (action A7) afin que les personnes formées puissent, si elles le souhaitent, se tester en situation réelle avant de s'installer. Ce dispositif permettrait de compléter la formation majoritairement théorique avec une partie pratique. De plus ces espaces-test agricoles pourraient servir de support pour les formations.

Des groupes de travail composés des différentes parties prenantes du projet (BM, EPLEFPA, Région, CA33, ATFL) se sont déjà réunis. L'ensemble des acteurs agricoles seront par la suite associés à la conception de la formation et au suivi : groupe projet qui englobe tous les types d'acteurs et de maraichage (AGAP, Chambre d'agriculture de Gironde, CIVAM, etc.).

➤ **Sous action : agir sur les formations agricoles existantes :**

Des formations agricoles sont déjà présentes sur les territoires. Bordeaux Métropole souhaite valoriser ces formations et améliorer leur visibilité pour les personnes potentiellement intéressées, en communiquant dans les réseaux adéquats. Par ailleurs au travers des partenariats entre Bordeaux Métropole et les différents organismes de formation, le contenu de ces formations peut être orienté pour répondre davantage aux besoins du territoire.

FICHE ACTION

13

TRANSMISSION, INSTALLATION, FORMATION

A6 - APPUYER LES ORGANISATIONS QUI ACCOMPAGNENT LES CÉDANTS POUR FACILITER LA TRANSMISSION DE LEURS EXPLOITATIONS, EN PARTICULIER DANS LE CADRE DE PROJETS AGROÉCOLOGIQUES EN CIRCUIT DE PROXIMITÉ

> OBJECTIF

Faire perdurer la vocation agricole des exploitations existantes et assurer leur transmission
Installer de nouveaux agriculteurs sur le territoire métropolitain

> INDICATEURS DE SUIVI

Taux d'exploitations transmises
 Type d'exploitations transmises

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
 > Equipe projet PAT
 > DN

> PARTENAIRES

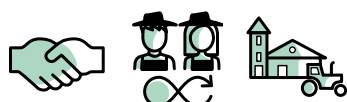
Région Nouvelle-Aquitaine
 Département de la Gironde
 Chambre d'agriculture de la Gironde
 AGAP
 Agrobio

> BUDGET

Couplé aux actions A8, A10 et A13 :
 150 k€/an

> CALENDRIER

2023-2030



La transmission des exploitations est un sujet prégnant à l'échelle de Bordeaux Métropole et de la Gironde. C'est une question délicate qui demande un véritable **accompagnement pour préparer la transmission**. Certaines exploitations ne sont d'ailleurs pas transmissibles en l'état et nécessitent une restructuration. C'est donc un travail sur le long-terme et qui doit être débuté plusieurs années avant la retraite des agriculteurs.

Dans un premier temps, il s'agit de poursuivre **l'aide financière aux organismes qui accompagnent la transmission des exploitations agricoles** (Chambre d'Agriculture de la Gironde, AGAP, Agrobio...), et d'alimenter une réflexion permanente sur l'efficacité et l'adaptation des dispositifs en place.

Dans un second temps, il s'agit de mettre en place une coordination étroite entre tous ces partenaires pouvant inclure, le cas échéant, la **réflexion à terme sur la création d'un ETP mutualisé** pour accompagner de manière efficiente les agriculteurs à assurer la transmissibilité et la transmission de leur exploitation à l'échelle de la Gironde.

FICHE ACTION

14

À renforcer

> OBJECTIF

Créer une réelle dynamique d'installations sur le territoire

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de personnes testées (ou couvées) • Nombre d'agriculteurs installés

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe PAT
> DN

> PARTENAIRES

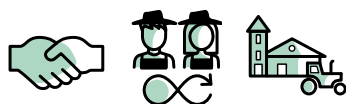
Département de la Gironde
Communes
Acteurs agricoles (CA33, AGAP, ...)
Accompagnateur de gestion (type BGE, couveuse ou coopérative d'activité)

> BUDGET

50 k€/an

> CALENDRIER

1- 2023 – 2025
2- 2025 – 2030



TRANSMISSION, INSTALLATION, FORMATION

A7 – REVALORISER ET DÉVELOPPER LE SYSTÈME D'ESPACE-TEST AGRICOLE ET DE COUVEUR «MOBILE»

Les **espaces-tests agricoles** de la métropole soulèvent aujourd'hui une problématique récurrente : ils sont portés par des associations qui n'ont pas beaucoup de moyens et que Bordeaux Métropole ne peut pas suffisamment subventionner pour mener à bien l'animation de ces outils. En conséquence, une des principales associations qui animait les espaces-tests de la Métropole s'est dissoute. Cette action a donc pour vocation **d'expérimenter une nouvelle forme d'espace-test** pour lequel les collectivités seraient pilotes.

Les espaces-tests génèrent une plus-value forte car c'est un dispositif post-formation qui permet au porteur de projet de se tester avant de s'installer réellement et d'apprendre la réalité du métier. Il faut donc qu'ils puissent se tester avec un outil de production complet (surfaces suffisantes pour un test grandeur nature, du matériel de production et d'irrigation à disposition, et des pistes de circuits de commercialisation). Cette action se divise en deux sous-actions :

➤ **Elaborer et mettre en œuvre une nouvelle forme d'espace-test agricole maraîcher sur la couveuse de Blanquefort**

- Constituer un groupe projet avec les acteurs potentiellement intéressés : a minima Bordeaux Métropole, Blanquefort et les 5 autres communes du PEANP des Jalles, les acteurs agricoles (dont producteurs) et une/des structures de conseil en gestion maîtrisant le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) ;
- Définir le cahier des charges de l'espace test (surfaces concernées, matériels nécessaires, circuits de distribution, systèmes de parrainage avec les agriculteurs) et ce que les collectivités attendent de l'accompagnateur des couvées -> outil clé en main ;
- Convenir des parties prenantes de l'animation des espaces-tests (gestion administrative, recrutement, accompagnements techniques...), dont **une structure coordinatrice**, et établir des conventions partenariales. À défaut, lancer un AMI pour trouver un organisme spécialisé dans l'accompagnement de porteurs de projets ;
- Lancer un AMI pour trouver des couvées et pour passer l'information dans les réseaux partenaires et dans les formations agricoles du département ;
- Suivi des couvées par les collectivités et partenaires - l'objectif étant de les aider à trouver un foncier à la fin du test pour qu'il reste sur le territoire métropolitain (à coupler avec la politique foncière agricole et naturel (**action A3**)).

➤ Développer le système de couveuse « mobile » : accompagnement des porteurs de projets sur leur foncier (ou foncier Bordeaux Métropole)

Ce système de couveuse mobile permet de mettre à disposition du foncier, avec du matériel de production et un accompagnement pendant 2 à 3 ans. À la fin de la période de test, si le porteur de projet souhaite s'installer, Bordeaux Métropole peut lui revendre le foncier et le matériel ou faire de la location avec option d'achat pour le foncier (en fonction de la capacité du porteur de projet). Si le porteur ne souhaite pas continuer, Bordeaux Métropole met à disposition le foncier et le matériel d'un autre candidat à l'installation.

Si le candidat à l'installation possède déjà le foncier, Bordeaux Métropole peut prêter le matériel de production. A l'issue de la période de test, si le candidat ne souhaite pas poursuivre son activité, Bordeaux Métropole le récupère.

FICHE ACTION

15

 À
renforcer

> OBJECTIF

**Renforcer l'attractivité du
métier d'agriculteur et des
formations agricoles**

**Améliorer le parcours d'installation
des porteurs de projets**

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'agriculteurs
accompagnés pour l'installation •
Nombre d'agriculteurs installés •
Types et nombre de documents
de communication produits
et distribués

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe PAT
> DN

> PARTENAIRES

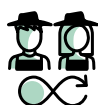
Acteurs agricoles
et de la formation agricole
Département de la Gironde
Région Nouvelle-Aquitaine
Chambre d'agriculture

> BUDGET

Couplé aux actions A6, A10 et A13:
150 k€/an

> CALENDRIER

2023 – 2027



TRANSMISSION, INSTALLATION, FORMATION

A8 – VALORISER ET FAIRE CONNAITRE LES DISPOSITIFS
D'ACCOMPAGNEMENT, D'AIDES ET DE SUIVI
DE L'INSTALLATION DES PORTEURS DE PROJETS
AGRICOLES

Il existe plusieurs **formations agricoles en Gironde**, de tous types (scolaire, apprentissage, continue, diplômante, professionnalisante, etc.), ainsi que des **dispositifs d'accompagnement de porteurs de projets, et d'aide à l'installation**. Ces actions ne sont pas forcément bien connues des porteurs de projet et dessert le métier d'agriculteur qui a perdu de son attractivité.

Revaloriser cette attractivité du métier d'agriculteur commence par une bonne lisibilité du parcours proposé localement, il s'agit de faciliter au maximum le processus d'installation de nouveaux agriculteurs.

- Recensement de l'ensemble des formations existantes et des dispositifs d'accompagnement, d'aides et de suivi à l'installation des porteurs de projets ;
- Développer des outils de communication pour diffuser ses informations (page internet, plaquette, notice/guide, etc.) - élaborer un plan de communication spécifique à l'attractivité du métier d'agriculteur (cf. action Education) ;
- Se servir des réseaux existants pour les diffuser : réseaux Bordeaux Métropole, réseaux acteurs agricoles, communes, département, réseaux sociaux... ;
- Programmer des mises à jour régulières.

FICHE ACTION

16

Forte

AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION

A9 - FACILITER L'ACCES A DES LOGEMENTS PROCHES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET/OU LES OFFRES DE TRANSPORT POUR TOUS LES PROFESSIONNELS AGRICOLES (SAISONNIERS, EMPLOYES ET EXPLOITANTS)

> OBJECTIF

Renforcer l'attractivité du métier d'agriculteur et des formations agricoles

Améliorer le parcours d'installation des porteurs de projets

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'agriculteurs accompagnés pour l'installation •
 Nombre d'agriculteurs installés •
 Types et nombre de documents de communication produits et distribués

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
 > Direction de la Nature
 > Direction de l'Urbanisme

> PARTENAIRES

Chambre d'agriculture de la Gironde
 Communes
 Département de la Gironde
 Aménageurs, bailleurs

> BUDGET

Couplé aux actions A2, A4, et A11 :
 530 k€/an

> CALENDRIER

2023 – 2030



Plusieurs leviers sont identifiés pour mettre, à disposition des actifs agricoles, des logements :

- travailler avec les communes, aménageurs et bailleurs sociaux pour élargir l'offre de logements pour les professionnels agricoles ;
- acheter / réhabiliter des logements :
 - individuels, pour les agriculteurs et les salariés,
 - collectifs, pour les saisonniers (colocations, aire de parking pour camions aménagés, etc.).

Concrètement cela se traduit par la poursuite de la réhabilitation des biens de Bordeaux Métropole à destination des professionnels agricoles en diversifiant l'offre (agriculteurs, salariés moyen/long-terme, saisonniers/contrats courts, saisonniers en camions) : projets de réhabilitation de maisons (Blanquefort et Eysines) pour la création de logements dédiés à la location pour les actifs agricoles à l'horizon 2024. Continuer à saisir des opportunités immobilières proches des exploitations.

- travailler à l'adaptation des documents d'urbanisme pour définir les conditions de la constructibilité des logements des acteurs agricoles (PLUI, PPRI)

La plupart des agriculteurs en activité, mais également les nouveaux porteurs de projet agricole, expriment la nécessité de disposer d'un lieu d'habitation à proximité immédiate de leur exploitation agricole, pour faciliter les travaux et interventions agricoles (gestion de l'irrigation, interventions nocturnes en cas de gel, intervention en cas d'intrusion, etc.).

Hors PPRI, le PLUI est un outil qui permet de définir les conditions pour la constructibilité de logements en zone A ou N pour les exploitants agricoles et constitue un axe de travail à renforcer en collaboration avec la Direction de l'urbanisme, en vue d'une prochaine révision. Un comité technique ad-hoc pourrait être constitué avec les services instructeurs afin de stabiliser un cahier des charges concernant la question du logement des exploitants mais aussi des salariés et saisonniers (maison en bord de route, exclusion si au bout de X années sans production agricole, etc.).

Sur les secteurs classés en zone rouge par le PPRI, les acteurs de la profession agricole expriment la nécessité de poursuivre les réflexions sur un travail d'adaptation du PPRI avec les services de l'Etat, afin de faciliter l'installation d'agriculteurs dans les zones agricoles sujettes aux inondations et de contribuer à lutter contre les phénomènes de déprise agricole et d'enfrichement. Un groupe de travail DDTM / Collectivités / profession agricole pourrait être constitué.

FICHE ACTION

17

 À
renforcer

AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION

A10 – RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES ORGANISMES AGRICOLES DU TERRITOIRE

> OBJECTIF

Adapter et valoriser les dispositifs d'accompagnement des agriculteurs

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'agriculteurs sollicitant les structures d'accompagnement •
Taux de couverture des besoins des agriculteurs par les organismes agricoles

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe PAT
> DN

> PARTENAIRES

Acteurs agricoles (AGAP, CIVAM, ...)
Chambre d'agriculture de la Gironde
Département de la Gironde
Région Nouvelle-Aquitaine

> BUDGET

Couplé aux actions A6, A8, A13 :
150k€/an

> CALENDRIER

2023 – 2030



En s'appuyant sur le diagnostic agricole pour mieux comprendre la situation actuelle des agriculteurs et identifier leurs besoins, et en cohérence avec les enjeux définis dans le Projet Alimentaire de Territoire (PAT), il s'agit d'**adapter les partenariats avec les structures d'accompagnement agricole du territoire et les collectivités compétentes** (région et département). Ces partenariats doivent permettre de **faciliter la mise en œuvre du PAT**.

Avec l'ensemble des partenaires agricoles, **un conventionnement triennal sera renouvelé ou mis en place** en veillant à ce que les actions proposées répondent aux objectifs politiques du PAT. Sera en particulier possible dans ce cadre, la participation à des fonds d'aides ponctuels ou pérennes mobilisables pour les agriculteurs métropolitains en cas d'évènement climatique (gel, grêle, sécheresse, etc.).

Concernant les aides économiques, **un nouveau conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine** permettra la mise en place des fonds d'aides des actions A1 et B1.

Par ailleurs, il s'agit également de **clarifier les dispositifs d'accompagnement existant** pour les agriculteurs en activité :

- recenser l'ensemble des structures et dispositifs existants ;
- développer des outils de communication pour diffuser ses informations ;
- se servir des réseaux existants pour les diffuser : réseaux BM, réseaux acteurs agricoles, communes, département, réseaux sociaux... ;
- programmer des mises à jour régulières.

FICHE ACTION

18

Forte

AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION

A11 - FACILITER LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT SUR LES EXPLOITATIONS (ACCES, IRRIGATION, FAUNE SAUVAGE)

> OBJECTIF

Améliorer l'environnement de travail des agriculteurs et donc l'attractivité du territoire pour de nouveaux exploitants agricoles

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de sous-actions mises en place • Prise d'information directe auprès des agriculteurs

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Direction de la Nature

> PARTENAIRES

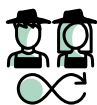
ASA et Syndicats
Structures agricoles et de protection des milieux naturels
CNRS, FDC et ADPAG
Chambre d'Agriculture de la Gironde
Régie de l'eau
Agence de l'eau Adour- Garonne

> BUDGET

Couplé aux actions A2, A4 et A9 :
530 k€/an

> CALENDRIER

2023 – 2030



L'agriculture sur le territoire métropolitain est soumise à l'environnement péri-urbain. Si cette proximité peut être bénéfique sur certains aspects comme la commercialisation en circuit court ou la main d'œuvre, elle peut se révéler source de difficulté dans les conditions d'exploitation. Aussi Bordeaux Métropole met en place un certain nombre d'actions permettant de rendre plus attractif ce territoire péri-urbain pour les agriculteurs :

- **faciliter l'accès aux exploitations et la circulation des engins agricoles sur les voiries métropolitaines**, notamment via le FIC des communes ;
- **accompagner les ASA pour une meilleure gestion du réseau hydrographique et mise en place d'une stratégie de lutte contre les inondations**. Une zone test sur le PEANP est en cours de montage. Dispositif à déployer sur les autres territoires, en priorité presqu'île d'Ambès ;
- mise en place de dispositifs de lutte **contre la pollution** ;
- **accompagner et faciliter la gestion de la faune sauvage susceptible d'occasionner des dégâts** :
 - en poursuivant le partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs et l'Association des Piégeurs Agréés de la Gironde,
 - en participant et en cofinçant le programme de recherche-action « Le sauvage en ville » piloté par le CNRS et mené en partenariat étroit avec les communes,
 - en accompagnant financièrement des actions de protection et de prévention (entretien des milieux, mise en place de clôtures, etc.) (action A1).

FICHE ACTION

19

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

A12 - EXPÉRIMENTER LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE BIODIVER'CITÉ

> OBJECTIF

Financer la préservation et la restauration des milieux naturels au travers de dispositifs innovants

Valoriser les agriculteurs ayant une conduite de production favorisant la biodiversité et les écosystèmes

> INDICATEURS DE SUIVI

Montant des Paiements pour Services Environnementaux octroyés • Nombre d'exploitations concernées

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Direction de la Nature

> PARTENAIRES

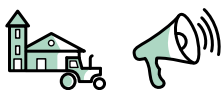
Université de Bordeaux Agriculteurs
Chambre d'agriculture

> BUDGET

Budget DN – PSE : 100 k€ d'études préalables + budget en cours de définition

> CALENDRIER

Études 2023
Mise en place 2024 - 2030



Les **Paiements pour Services Environnementaux** (PSE) en agriculture sont des dispositifs qui rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes dont la société tire des avantages (les biens et services écosystémiques). La collectivité va ainsi venir financer un acteur pour un ou plusieurs **services écosystémiques** dont elle et ses administrés sont directement bénéficiaires.

Voici la liste des services écosystémiques, dont tous ne font pas l'objet d'un paiement :

- les **services de régulation** stabilisant le climat, la quantité et la pureté de l'eau, la pollinisation, ...
- les **services culturels** via le maintien de patrimoine, l'entretien des milieux et des paysages, supports d'activités touristiques, récréatives, ...
- les services dits d'appui nécessaires au fonctionnement des écosystèmes comme le cycle des nutriments, la formation de sols et la production primaire. Ces derniers sont très difficiles à évaluer, il est donc compliqué d'en faire l'objet d'un paiement ;
- les **services d'approvisionnement** dont fait partie la production alimentaire, mais également l'eau douce, le bois, ... Ils ont vocation à être financés par les prix de marché et ne font pas l'objet de PSE.

Dans le cadre de PSE, ce sont donc les services de régulation et culturels qui sont principalement concernés.

Les **services environnementaux**, dans le secteur agricole, sont donc des services rendus par l'exploitant au travers de ses interventions et de ses pratiques qui contribuent à maintenir, voire restaurer, les services écosystémiques.

➤ Déploiement du dispositif au sein de Bordeaux Métropole

- **Définir le cadre juridique** des PSE : le régime juridique dépend du financeur des PSE et des contraintes spécifiques qui s'appliquent aux financeurs publics notamment au regard de la distorsion de concurrence. Une étude spécifique sera donc menée afin de déterminer les conditions de mise en œuvre des PSE par Bordeaux Métropole ;
- **Définir les secteurs** au sein desquels la Métropole est en déficit de services de régulation ou culturel. Des travaux préalables sont menés sur l'ensemble du territoire afin de les localiser ;
- **Accompagner les agriculteurs** au cas par cas afin que leurs parcelles développent tout leur potentiel en services rendus en contrepartie d'une rémunération.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

A12 - EXPÉRIMENTER LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX
DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

➤ Un cadre général à définir

Déterminer le montant des paiements pour services écosystémiques. Ils vont différer en fonction des services mais également en fonction du niveau de service (pas le même service prairies / maraichage)

Garder une vision globale de l'exploitation : ne pas rémunérer un service si l'exploitant met par ailleurs en œuvre des méthodes contradictoires au maintien des écosystèmes (utilisation excessives de pesticides par exemple)

FICHE ACTION

20

AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION

A13 - PROPOSER UNE AIDE AUX CONSEILS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE, LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

> OBJECTIF

Accompagner les agriculteurs sur l'adaptation de leur pratiques aux changements climatiques dans une logique de développement durable

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'exploitations agroécologiques sur le territoire métropolitain • Nombre d'exploitations ayant opté pour de la diversification

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
 > Equipe PAT
 > DN

> PARTENAIRES

Acteurs agricoles
 Chambre d'agriculture de la Gironde
 Département de la Gironde
 Région Nouvelle-Aquitaine

> BUDGET

Couplé aux actions A6, A8 et A10 :
 150 k€/an

> CALENDRIER

2023 – 2030



Pour renforcer les accompagnements déjà existants, par la Chambre d'agriculture, l'ATFL, etc. (Fiches A10), Bordeaux Métropole souhaite proposer un dispositif d'aide au conseil aux agriculteurs afin de renforcer la **transition agroécologique et l'adaptation des exploitations au changement climatique**.

L'accompagnement des exploitations serait conduit dans le cadre d'une démarche standardisée autour de :

- une analyse du fonctionnement de l'exploitation autour de plusieurs thématiques jugées problématiques (protection des cultures, fertilité des sols, commercialisation, etc.) ;
- un accompagnement pluriannuel sur la ou les thématiques retenues à la suite de l'état des lieux : 3 visites par an et une évaluation pluriannuelle pour être conseillé par des experts de chaque thématique et faire évoluer l'exploitation vers une meilleure adaptation aux changements climatiques à venir ;
- une évolution de l'accompagnement au cours des années : l'évaluation annuelle permettra de faire le point sur les avancements du projet de l'agriculteur et de faire évoluer ce projet en travaillant par exemple sur d'autres thématiques ;
- un suivi global de l'exploitation au cours des années basé sur l'évolution des indicateurs du diagnostic.

FICHE ACTION

21

VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES

A14 - ACCOMPAGNER ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AGRICOLE (COMPOST, DÉCHETS VERS, VALORISATION DES DÉCHETS NON ORGANIQUES...)

> OBJECTIF

Créer des filières de valorisation des déchets des exploitations agricoles

> INDICATEURS DE SUIVI

Taux de valorisation des déchets issus des exploitations agricoles

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Direction de la nature
> Direction prévention et gestion des déchets

> PARTENAIRES

Agriculteurs
Organismes de compostage
Organismes de traitement des déchets
Chambre d'agriculture de la Gironde

> BUDGET

Temps humain

> CALENDRIER

2023 – 2027



Il s'agit de **conduire une réflexion inter-directions au sein de Bordeaux Métropole pour le développement de filières de valorisation des déchets organiques issus d'exploitations agricoles.**

- Réfléchir à la mise en place des réseaux de collecte des déchets organiques auprès des exploitations agricoles ;
- Réfléchir à l'opportunité et à la pertinence d'un centre collectif de compostage des déchets verts d'origine agricole, avec recyclage et revalorisation des composts vers les exploitations agricoles (amendements organiques des sols) ;
- Réfléchir à mutualiser les déchets verts de la restauration collective et de toutes autres structures produisant des déchets organiques en quantité pour l'alimentation du centre collectif de compostage.

Identifier des pistes de valorisation des déchets non-organiques des exploitations agricoles (plastiques de serres, les filets anti-grêle et anti-parasites, les bâches de paillage, etc.).

Etudier la possibilité d'inclure dans les aides octroyées par le FILA (action A1), **l'achat de matériel d'occasion** afin de favoriser la réutilisation et la réparation.

FICHE ACTION

22

Forte

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE ALIMENTAIRE DE PROXIMITÉ

B1 - DÉVELOPPER UN FONDS D'INITIATIVES POUR LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION EN CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITÉ DES PRODUITS LOCAUX

> OBJECTIF

Accompagner financièrement les initiatives du territoire permettant le développement des circuits- courts et de proximité

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'appels à projets proposés • Nombre de projets financés et budgets associés

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT
> ESS

> PARTENAIRES

Communes
SIVU et cuisines centrales
Chambres consulaires (CCI, CMA, etc.)
Chambre d'agriculture de Gironde et producteurs
INTERBIO NA et ARIA NA

> BUDGET

100 k€/an

> CALENDRIER

1 AAP par an (2023/2025)



La valorisation des produits agricoles locaux, commercialisés en circuits courts et de proximité, permet de répondre à des enjeux économiques, sociaux (lien consommateurs / producteurs), territoriaux (valorisation du savoir-faire local) et environnementaux (réduction de l'impact des produits alimentaires, etc.). En élaborant son Projet Alimentaire de Territoire, Bordeaux Métropole souhaite renforcer son engagement dans la **promotion des circuits de proximité et pour une alimentation locale et de qualité.**

Un Fonds d'initiative sera ainsi créé pour apporter une **aide financière aux initiatives individuelles ou collectives portées par des entreprises, associations et autres acteurs de l'ESS (sans activité de production agricole) ou des communes favorisant la transformation et / ou la commercialisation en circuits courts et de proximité** des produits agricoles locaux.

Cet accompagnement sera conditionné par le conventionnement avec la Région en termes d'accompagnement des acteurs économiques. Une attention particulière sera apportée aux structures de l'ESS. Les sujets des appels à projet pourront être variés (accompagner les agriculteurs à la vente directe, développer les circuits courts et de proximité, développer des coopérations économiques au service des filières locales pour la restauration collective, etc.).

Afin d'assurer la cohérence entre les projets accompagnés par la Métropole et les objectifs du PAT, Bordeaux Métropole s'appuiera sur son futur règlement d'intervention alimentation qui définira le cadre des aides. Le Règlement d'intervention permettra de définir également l'appui technique et financier de Bordeaux Métropole à destination des communes, ce qui viendra alimenter les contrats de co-développement.

FICHE ACTION

23

À renforcer

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE ALIMENTAIRE DE PROXIMITÉ

B1 - APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES LOCALES INNOVANTES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN ET DANS LES TERRITOIRES VOISINS

> OBJECTIF

Appuyer, accompagner et financer le développement de filières locales innovantes notamment concernant les fruits et légumes et les légumineuses

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de filières alimentaires locales soutenues sur le territoire •
Nombre de projets de filières ayant abouti

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Direction du développement économique

> PARTENAIRES

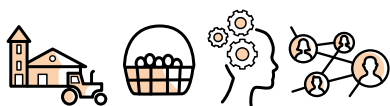
Communes Technowest Bordeaux
AgriSudOuest Innovation
Chambres consulaires (CCI, CMA, etc.)
MIN de Brienne
Acteurs des filières agroalimentaires et viti-vinicoles

> BUDGET

70k€

> CALENDRIER

2021-2026



À travers la mise en place de son schéma de développement économique métropolitain, Bordeaux Métropole expose les orientations de sa stratégie économique qui s'organise autour du tryptique qui porte sur : la poursuite des actions en faveur de l'emploi, l'accompagnement des transitions en favorisant l'économie de transition et enfin la recherche d'un rééquilibrage économique des territoires.

Ainsi, la Métropole apporte son soutien à des filières locomotives du territoire mais accompagne également les acteurs des nouvelles filières émergentes locales porteuses de valeurs ajoutées (en lien avec son écosystème) telles que l'agroalimentaire ou le viti-vinicole, et ce, plus particulièrement sur des enjeux d'innovation (foodtech/winetech) et de transitions environnementales (production durable et écoresponsable). Bordeaux Métropole est adhérent pour cela du pôle de compétitivité AgriSud-Ouest Innovation.

Un accent particulier est apporté au développement de filières alimentaires locales sous format de l'économie sociale et solidaire. Bordeaux Métropole accompagne ce type de projets, notamment avec des subventions, pour répondre aux besoins de structuration du système alimentaire durable et local.

Bordeaux Métropole, en tant que bassin de vie important, travaille en étroite collaboration avec les territoires voisins pour le développement de filières alimentaires à des échelles supra métropolitaines et inscrit ces objectifs au sein des contrats de coopération avec les EPCI de Gironde.

Afin de s'inscrire dans la politique économique de la Métropole et de resserrer les financements, il est proposé de focaliser le soutien à 4 secteurs économiques : l'économie circulaire, l'écoconstruction et l'habitat, la logistique zéro carbone, et l'économie de proximité (il s'agit là de mettre l'accent et de créer des ponts entre les artisans et commerçants et les acteurs de l'ESS, que ce soit dans l'accompagnement à l'entrepreneuriat coopératif des artisans par exemple, ou encore le service aux commerçants dans leurs transitions (cyclo logistique, zéro déchets etc...). Ainsi, l'alimentation s'insère dans 2 des 4 objectifs stratégiques de l'ESS.

Afin de pouvoir répondre aux sollicitations des acteurs de l'ESS pour construire et structurer les filières alimentaires. Les équipes PAT et ESS travailleront en étroite collaboration.

FICHE ACTION

24

À renforcer

> OBJECTIF

Orienter le soutien aux événements professionnels agro- alimentaires et viticoles en faveur de filières plus durables

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'événements accompagnés
 • Nombre d'entreprises ou producteurs locaux valorisés lors des événements subventionnés

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
 > Direction du développement économique

> PARTENAIRES

Office de Tourisme de Bordeaux Métropole
 Acteurs et interprofessions du secteur agro-alimentaire et viti- vinicole

> BUDGET

200 k€/an

> CALENDRIER

2021-2026



SOUTIEN À L'ÉCONOMIE ALIMENTAIRE DE PROXIMITÉ

B3 - ORIENTER LES ACTIONS ET ÉVÈNEMENTS PROFESSIONNELS ORGANISÉS PAR LES RÉSEAUX PROFESSIONNELS AGRO-ALIMENTAIRES ET VITI-VINICOLES ACTIFS SUR LE TERRITOIRE POUR QU'ILS INTÈGRENT LES ENJEUX DU PAT

Bordeaux Métropole apporte son soutien aux actions et événements professionnels organisés par les réseaux professionnels agro-alimentaires et viti-vinicoles actifs sur le territoire. Les projets soutenus devront se positionner en faveur du développement de **filières alimentaires locales, de qualité, bio, végétales, sensibles au bien-être animal et aux processus industriels sobres.**

Pour atteindre son objectif de faire de Bordeaux Métropole un lieu d'ambition internationale pour une filière viticole écologique, responsable et engagée, Bordeaux soutient également l'organisation des événements autour de la **promotion de la filière viti-vinicole bio et responsable** y compris au travers de conférences dédiées aux enjeux de ce secteur.

En partenariat avec l'office de Tourisme, Bordeaux Métropole souhaite accompagner la **filière œnotouristique** dans la valorisation des pratiques viticoles durables et dans son développement économique.

FICHE ACTION

25

FLUX ET LOGISTIQUE

B4 - INTÉGRER UNE POLITIQUE DE LOGISTIQUE ALIMENTAIRE URBAINE CLARIFIÉE ET ORGANISÉE

> OBJECTIF

Réduire le bilan carbone de la logistique alimentaire urbaine

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de véhicules qui entrent et sortent des sites logistiques • Nombre de projets de logistique urbaine durable soutenus • Nombre d'acteurs du système alimentaire accompagnés vers une logistique urbaine durable

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Direction circulation et stationnement

> PARTENAIRES

Producteurs/Groupements de producteurs
Entreprises de la distribution et de la logistique
MIN
Représentants des transporteurs

> BUDGET

En cours de définition

> CALENDRIER

2023-2030



La chaîne logistique englobe l'ensemble des opérations qui permettent d'assurer la livraison d'un bien au consommateur final. La chaîne logistique alimentaire est sous tension et doit répondre à un haut niveau d'exigence (respect de la chaîne du froid, limiter les pertes, respecter les délais de livraison, manque d'espaces logistiques, etc.). Un des enjeux du Projet Alimentaire de Territoire est de **rendre fonctionnelle et durable la logistique du système agricole et alimentaire de la métropole bordelaise**. Afin d'avoir une feuille de route ambitieuse et en capacité de développer des actions opérationnelles, l'élaboration d'un **Plan logistique urbaine** à l'échelle métropolitaine a été lancée en 2022, dans le cadre du schéma des mobilités 2020-2030 de Bordeaux Métropole. Cette feuille de route logistique a pour objectifs d'organiser les livraisons des derniers kilomètres, d'organiser la circulation poids lourds et de réguler les horaires d'accès au sein de la Métropole. Plusieurs sous-actions ont été prédéfinies pour intégrer ce plan :

- faire évoluer les règles d'accès (plans de circulation et jalonnement) et de stationnement dans les zones à contraintes d'accès (centre, axes structurants) ;
- développer la cyclo-logistique ;
- développer les espaces de logistique urbaine aux différentes échelles du territoire ;
- accompagner la mutation vers des flottes propres de véhicules ;
- réintégrer la fonction de fret fluvial en cœur de ville ;
- développer le potentiel logistique du MIN pour les flux alimentaires ;
- développer, en lien avec les opérateurs de transports et les acteurs du e-commerce, des solutions adaptées (consignes automatiques, relais de collecte, aménagement de l'espace public et des opérations d'aménagement) à la réduction des externalités négatives des livraisons (double-file, relivraison, etc.).

Les équipes responsables du Plan logistique urbaine travailleront pour développer l'ensemble des actions de logistique alimentaire urbaine. Cela passe notamment par la réalisation d'un recensement des sites logistiques existants sur le territoire ainsi qu'un diagnostic des besoins et des offres du territoire en termes de déplacements de marchandises (producteurs, structures logistiques identifiées comme le MIN ou la SICA, commerces alimentaires, grandes surfaces, épiceries, restaurateurs, groupements d'achats type AMAP, etc.), afin d'étudier la possibilité d'**optimiser les déplacements de flux alimentaires**. Ce projet se fera en étroite collaboration avec le MIN, agrégateur de nombreux flux alimentaires du territoire.

FICHE ACTION

26

À renforcer

> OBJECTIF

Faire du MIN de Bordeaux Brienne un outil de relocalisation de l'alimentation et un acteur clé de soutien à la gastronomie bordelaise et régionale

> INDICATEURS DE SUIVI

En cours de définition

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Direction du développement économique

> PARTENAIRES

Régie du MIN
EPA Bordeaux Euratlantique Ville de Bordeaux
Acteurs de la chaîne de valeur du commerce de gros et de l'écosystème agroalimentaire Territoires voisins

> BUDGET

En cours de définition

> CALENDRIER

2022 : cadrage des opérations immobilières (faisabilité et scénario de montage)
2023 : lancement d'une consultation opérateurs pour le projet de « ceinture bâtie » et création du pavillon « Gastronomie par la Régie du MIN

FLUX ET LOGISTIQUE

B5 - FAIRE DU MIN UN PÔLE DE RÉFÉRENCE ALIMENTAIRE, UN OUTIL DE RELOCALISATION DE L'ALIMENTATION, ET UN ACTEUR CLÉ DE SOUTIEN À LA GASTRONOMIE BORDELAISE ET RÉGIONALE

Depuis 1963, le Marché d'Intérêt National de Bordeaux Brienne, plus communément appelé le MIN, assure les fonctions d'**approvisionnement et de vente de produits alimentaires et non alimentaires aux professionnels**, pour le territoire métropolitain et au-delà. Avec l'objectif de répondre aux enjeux de croissance et de maintien de la compétitivité du MIN de Brienne, un projet de développement du site bordelais a émergé. Il se traduit principalement par la conception d'un programme économique qui permettra de positionner le MIN en tant que **pôle alimentaire de référence**, et l'élaboration d'une opération immobilière appelée « ceinture bâtie », avec la création de surfaces en frange des bâtiments actuels.

En cohérence avec le programme « Brienne 2025-2030 », 4 objectifs stratégiques sont formulés :

- renforcer le cœur économique du marché de gros : accroître sa compétitivité en développant la gamme de produits ;
- intégrer le MIN dans son environnement urbain et son quartier ;
- l'enrichir d'un écosystème autour de la filière « du marché au pôle agro-alimentaire » ;
- en faire un démonstrateur, site d'innovation et d'expérimentation en faveur des transitions.

Au regard des enjeux de résilience agricole et alimentaire du territoire, l'équipe projet du PAT souhaite inclure dans le projet de développement du MIN une volonté forte de s'engager dans la relocalisation du système alimentaire métropolitain, notamment en s'appuyant sur le rôle du MIN en tant que plateforme de distribution et de mise en relations des acteurs (producteurs/fournisseurs > grossistes < commerçants/restaurateurs notamment).

L'équipe projet PAT prendra notamment part aux échanges concernant le futur pavillon « gastronomie » du MIN, qui vise notamment à **promouvoir les produits locaux**.

En particulier, Bordeaux Métropole accompagnera les initiatives favorisant l'accès direct au MIN pour les producteurs, à des conditions rémunératrices et sécurisées (par une contractualisation commerciale notamment). Dans cet objectif, elle confirme sa participation à **Loc'Halle Bio**. Cette SCIC (structure coopérative d'intérêt collectif) créée en 2013 avec l'appui de Bordeaux Métropole réunit la Métropole et d'autres partenaires agricoles, des producteurs de fruits et légumes bio situés à moins de 150 km de Bordeaux, et des magasins, comme le groupement d'achats girondin Biocoop. Son objectif est d'aider les producteurs bio à accéder en direct aux usagers locaux du MIN, et à ces mêmes usagers (magasins et restaurateurs) à pouvoir acheter en direct sur le MIN des produits bio aux producteurs.



FICHE ACTION

27

Forte

COMMERCIALISATION ET VALORISATION

B6 - DÉVELOPPER UN/DES OUTILS DE TRANSFORMATION MUTUALISÉ(S) OU RENFORCER LES OUTILS EXISTANTS DU TERRITOIRE

> OBJECTIF

Répondre aux besoins de la restauration collective (SIVU, restaurants scolaires, restaurants des agents) et créer un outil intermédiaire permettant aux producteurs et opérateurs locaux de fournir la restauration collective

> INDICATEURS DE SUIVI

A définir en fonction des résultats de l'étude de besoins

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT
> DAT

> PARTENAIRES

Communes
SIVU et cuisines centrales
INTERBIO NA/ MBSO
Chambre d'agriculture de Gironde et producteurs
Autres EPCI de Gironde (CHU, Département, Région, CROUS, entreprises)

Avec plus de 65 000 repas servis chaque jour sur le territoire, la restauration collective est un acteur clé et structurant du système alimentaire local. Toutefois, toutes les cuisines du territoire n'ont pas la capacité de transformer des fruits et légumes, souvent par manque d'équipements. Ceci représente un réel frein à l'approvisionnement en produits frais par les producteurs et opérateurs locaux pour la restauration collective.

Suite aux étapes de concertation pour la construction du PAT, un besoin d'**intermédiaire entre les producteurs et opérateurs locaux** est ressorti ; le projet de **développer un outil de transformation mutualisé** est apparu comme la réponse la plus adaptée. Cet outil devra inclure au minimum une légumerie et une conserverie, et devra répondre prioritairement aux besoins de la restauration collective de Bordeaux Métropole. La possibilité d'ouvrir l'outil de transformation aux opérateurs économiques locaux sera également étudiée. Cet outil sera également un support facilitant la logistique alimentaire locale et assurera une simplification des flux alimentaires entre producteurs, opérateurs locaux, et la restauration collective. La Métropole souhaite s'impliquer en tant que partie prenante de cet outil en en faisant un futur enjeu métropolitain en cohérence avec les orientations des projets en cours.

Une attention particulière sera apportée pour assurer un prix rémunérateur aux producteurs sans augmenter le prix du repas en restauration collective et assurer une répartition de la valeur sur l'ensemble des maillons de la chaîne.

Afin d'assurer la construction d'un outil cohérent répondant aux besoins du territoire, un groupe projet technique incluant les différents partenaires de l'action est créé. Il aura en charge de définir le calendrier de réalisation, les objectifs de l'outil, et assurera le suivi de la mise en œuvre de l'outil.

> BUDGET

30k€ en 2023 pour l'étude
de besoins

> CALENDRIER

Finalisation étude décembre 2022
Conception : 2023



Pour définir le type d'outils, sa forme juridique, ainsi que sa gouvernance, une **étude de besoins et d'avant-projet** sera lancée pour :

- identifier les besoins en volumes de légumes, la nature des produits et les types de transformation voulues ainsi que le type de restauration collective à fournir (dans un premier temps, SIVU, restaurants scolaire, restaurants de agents de Bordeaux Métropole) ;
- étudier 2 scénarii : un seul outil sur la métropole (scénario 1) et plusieurs outils répartis sur le territoire métropolitain ou girondin (existants ou non) (scénario 2) ;
- étudier les approvisionnements possibles en privilégiant les producteurs métropolitains et la logistique d'approvisionnement ainsi que la redistribution des produits transformés dans les cuisines du territoire (temps de trajet, transport vert, etc.) ;
- étudier la meilleure méthode pour assurer un prix rémunérateur à chacun des maillons ;
- étudier la forme juridique adéquate de l'outil et la gouvernance de l'outil ;
- identifier le coût global d'un tel outil et son échelle ;
- identifier le meilleur modèle économique permettant un produit fini accessible pour les acheteurs et rémunérateur pour les filières. Les résultats de cette étude permettront de lancer les étapes de conception de l'outil de transformation. Dans le cadre des contrats de coopération avec les EPCIs de Gironde, la possibilité de collaboration avec d'autres territoires de Gironde ayant identifié un besoin en outil de transformation sera étudiée.

FICHE ACTION

28

Forte

COMMERCIALISATION ET VALORISATION

B7 - DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX AGRICULTEURS, AUX MARCHÉS DE PLEIN VENT ET AUTRES MODES DE COMMERCIALISATION DE CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITÉ

> OBJECTIF

Faciliter le développement de la commercialisation des produits alimentaires en circuits de proximité

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'agriculteurs commercialisant en circuits- courts et la part de leur production concernée sur Bordeaux Métropole • Part des producteurs sur les marchés de plein vent Nombre de points de vente de produits locaux sur le territoire

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT
> DN

> PARTENAIRES

Communes
Producteurs et leurs représentants

> BUDGET

Fonds d'initiatives (Action B1)

> CALENDRIER

2023-2030



Pour accompagner le développement de différents modes de commercialisation en circuits-courts, plusieurs sous-actions ont été sélectionnées :

- **soutenir le développement des modes de commercialisation en circuits courts et de proximité** auprès des agriculteurs par le soutien aux communes via le RI Nature Agriculture ;
- **soutenir les démarches de vente directe à la ferme** (aides à l'investissement, actions de communication, signalétique) via le FILA (action B1) ;
- **renforcer la place des exploitants métropolitains sur les marchés** ordinaires, fermiers et de producteurs, en partenariat avec les communes ;
- **faciliter les initiatives de commercialisation en circuits-courts** par la mise à disposition de locaux ;
- soutenir et développer les réseaux d'AMAP, supermarchés coopératifs, réseau de producteurs type « drive fermiers » via le **Fonds d'Initiative pour la commercialisation en circuits-courts et de proximité** ;
- **développer les échanges entre producteurs et grandes et moyennes surfaces** sur la base des principes du commerce équitable : prix basé sur les coûts de production, contractualisation pluriannuelle, etc.

Ces sous-actions devront être mises en lien avec les actions du Règlement d'Intervention Agriculture (action A1) et du Fonds d'Initiatives pour la transformation et la commercialisation en circuits courts et de proximité des produits locaux (action B1).

FICHE ACTION

29

À
renforcer

COMMERCIALISATION ET VALORISATION

B8 - CRÉER UNE MARQUE DE TERRITOIRE POUR IDENTIFIER ET VALORISER LES LIEUX DE VENTE ET LES RESTAURANTS DE BORDEAUX MÉTROPOLITE UTILISATEURS DE PRODUITS LOCAUX, DE QUALITÉ ET NOTAMMENT BIO

> OBJECTIF

Valoriser les commerces, les métiers de l'hôtellerie, cafés et restauration de Bordeaux Métropole qui commercialisent des produits locaux et de qualité

> INDICATEURS DE SUIVI

En cours de définition

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole (portage direction à finaliser)

Portage à définir

> PARTENAIRES

Office du Tourisme

Communes

Acteurs de la distribution

> BUDGET

En cours de définition

> CALENDRIER

2023 – 2030



Dans le cadre du Plan climat Air Territorial, et de la feuille de route tourisme, Bordeaux Métropole en partenariat avec l'**Office de Tourisme** accompagne les acteurs du tourisme vers le développement et la promotion de nouveaux points de vente plus responsables et notamment des circuits courts auprès de l'hôtellerie, la restauration, et les cafés. Les restaurateurs et traiteurs seront ainsi invités à adapter leur offre vers plus de produits sains, de saison, locaux et végétaux. Cela passera également par l'accroissement de produits locaux proposés à la boutique de l'Office de Tourisme.

Afin de promouvoir, **valoriser et développer une économie de proximité en faveur d'une alimentation locale et de qualité**, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place une marque de territoire. Le projet d'une marque de territoire fait écho à de nombreuses feuilles de route métropolitaines (Feuille de route Tourisme, Projet de mandature des transitions, Economie de proximité,).

Dans un souci d'efficacité des moyens mis en œuvre, et pour assurer une visibilité du territoire auprès des consommateurs, Bordeaux Métropole souhaite étudier la faisabilité, et la pertinence d'une marque de territoire valorisant les commerces, les métiers de l'hôtellerie, cafés et restauration s'inscrivant dans une démarche de transition, et notamment à travers la valorisation des produits locaux, de qualité (notamment bio) dans leur offre de restauration.

FICHE ACTION

30

Forte

ALIMENTATION DURABLE EN RESTAURATION COLLECTIVE

C1 – ACCOMPAGNER LA RÉÉCRITURE DES MARCHÉS PUBLICS DE LA MÉTROPOLE POUR PERMETTRE L'ACCESSIBILITÉ DES PRODUCTEURS ET OPÉRATEURS LOCAUX AUX MARCHÉS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE

> OBJECTIF

Faire évoluer les approvisionnements de la restauration collective vers des produits durables et de qualité dans les instances pilotées par la Métropole.

Être en soutien des collectivités membres de la Métropole sur cette thématique

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de communes accompagnées/sensibilisées •
Nombre d'opérateurs économiques fournissant la restauration collective

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT
> DAT
> Direction des restaurants
> Direction de la commande publique

> PARTENAIRES

Communes
SIVU et cuisines centrales
Groupement ADARCE
INTERBIO NA
3AR
Chambre d'agriculture de Gironde,
groupements de producteurs
et transformateurs

La restauration collective représente 9,4 millions de repas par an sur Bordeaux Métropole et s'adresse à la quasi-totalité de la population (public scolaire, professionnels, élus, etc.). Elle représente un levier économique majeur au développement d'une alimentation de qualité et locale sur le territoire. Les communes en tant qu'acteur de proximité assurent le fonctionnement de la restauration collective scolaire, et médico-social public pour leurs services. Bordeaux Métropole assure le fonctionnement des restaurants à destination de ses salariés ainsi que la coordination d'un groupement d'achat alimentaire pour le compte de ses 16 adhérents.

Dans un souci d'**exemplarité et d'impact territorial**, les acteurs publics tendent à assurer l'accessibilité des producteurs et des opérateurs locaux aux marchés de la restauration collective. De plus, la réglementation française, par la loi « EGAlim », impose d'introduire **50% de produits de qualité et / ou durables** dont au moins 20% de produits bios (valeur achat HT) dans les services de restauration collective.

Cette réglementation oblige les professionnels de la restauration collective à s'interroger sur leurs approvisionnements et Bordeaux Métropole souhaite les accompagner dans l'atteinte de ces objectifs.

Afin d'augmenter la part de produits durables et / ou de qualité, la première étape est le sourçage de l'offre existante localement pour travailler sur l'amélioration des pratiques en matière d'achat. (C1).

Dans un second temps, il convient d'accompagner les restaurants collectifs dans leurs choix et méthodes d'approvisionnement.

Les fonctionnements diffèrent selon le mode de gestion de la restauration collective. Dans le cas, où le service public a externalisé la gestion de son service à un prestataire externe (restauration concédée/assistance technique), il convient d'accompagner l'acheteur public dans l'écriture de son marché avec ce prestataire pour s'assurer du respect des objectifs EGAlim et le suivi de l'exécution du marché en lien avec des objectifs vertueux.

Dans le cas d'une gestion directe, les services de restauration adhérents ou non à l'ADARCE sont confrontés à l'adaptabilité de leurs marchés au contexte réglementaire (règles de la Commande Publique).

ALIMENTATION DURABLE EN RESTAURATION COLLECTIVE

C1 – ACCOMPAGNER LA RÉÉCRITURE DES MARCHÉS PUBLICS DE LA MÉTROPOLE POUR PERMETTRE L'ACCESSIBILITÉ DES PRODUCTEURS ET OPÉRATEURS LOCAUX AUX MARCHÉS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE

> BUDGET

15k€/an

> CALENDRIER

Action en cours depuis 2020 et renforcée dans le cadre du PAT (2023/2030)



Bordeaux Métropole va s'entourer de partenaires experts afin d'**accompagner les acteurs de la restauration collective de son territoire dans la réécriture de leurs marchés publics** concernant leurs approvisionnements. Ainsi, différentes formations, adaptées aux spécificités du territoire et à la diversité des acteurs locaux, seront organisées entre 2023 et 2025.

Sur le territoire métropolitain, d'autres acteurs publics et privés sont concernés par le respect de la loi EGAlim et les questionnements d'approvisionnement. Bordeaux Métropole souhaite également pouvoir travailler en concertation avec tous les autres acteurs du territoire pour renforcer le système agricole et alimentaire local. Parmi ces acteurs, on retrouve les collèges, lycées, les établissements médico-sociaux...

L'ADARCE (Achats de Denrées Alimentaires pour les Restaurants de Collectivités et d'Entreprises) est un groupement d'achat, coordonné par Bordeaux Métropole, à destination des communes qui adhèrent pour tout ou partie de leurs achats alimentaires. A ce jour, le groupement d'achat est composé d'une quinzaine de collectivités de la Métropole et alentours. Un travail spécifique sera réalisé avec le groupement ADARCE afin de l'**adapter à la demande croissante des communes du territoire de relocaliser leurs approvisionnements**.

FICHE ACTION

31

À
renforcer

> OBJECTIF

Approvisionner la restauration collective à 70% en produits locaux, sains et de qualité

Créer des collaborations avec les territoires voisins

> INDICATEURS DE SUIVI

Quantité de produits locaux et de qualité au sein des restaurants collectifs de Bordeaux Métropole •
Nombre de cuisines collectives ayant travaillé avec des opérateurs locaux

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT
> DAT

> PARTENAIRES

INTERBIO NA
Chambre d'agriculture de Gironde
CIVAM
Cuisines centrales privées et publiques
Territoires voisins (Nouvelle- Aquitaine)

> BUDGET

20 k€/an (à partir de 2024)

> CALENDRIER

Action en cours depuis 2020 et renforcée dans le cadre du PAT (2023/2030)

ALIMENTATION DURABLE EN RESTAURATION COLLECTIVE

C2 – VALORISER LES PRODUCTIONS DU TERRITOIRE ET DES TERRITOIRES VOISINS POUR FACILITER L'APPROVISIONNEMENT LOCALE, DE QUALITÉ EN RESTAURATION COLLECTIVE

Bordeaux Métropole a affiché des ambitions fortes, en souhaitant **approvisionner la restauration collective à 70% en produits régionaux, sains et de qualité.**

Pour augmenter la part de produits locaux et de qualité dans les approvisionnements de la restauration collective, il faut connaître les produits pouvant être fournis localement.

Avant de modifier les marchés publics pour faciliter l'achats de ces produits locaux (C2), des études doivent ainsi être réalisées afin d'identifier les filières locales et d'obtenir des détails sur les productions (nature des produits, volume, localisation, etc.). Des travaux sont déjà engagés en ce sens et doivent être développés ou approfondis.

En menant ce travail, Bordeaux Métropole souhaite :

- **faciliter l'identification des productions locales** (agricoles et artisanales) par les acheteurs de la restauration collective (création d'outils de gestion et de valorisation des opérateurs locaux, etc.) ;
- **mettre en relation acheteurs, cuisiniers et producteurs**, notamment par l'organisation de rencontres, pour renforcer l'articulation et l'organisation entre ces différents professionnels ;
- **poursuivre le travail de structuration des filières alimentaires locales et durables** identifiées par le levier de la restauration collective ;
- **étudier la faisabilité d'un ou des outils de transformation** à destination de la restauration collective prioritairement (légumerie, conserverie) pour répondre aux besoins des restaurants (B6) ;
- **concrétiser les coopérations avec les territoires voisins** pour tendre vers un approvisionnement local, de qualité pour la restauration collective de Bordeaux Métropole et soutenir les filières girondines (Z5).

Bordeaux Métropole souhaite intégrer dans cette démarche toute la restauration collective du territoire (restaurants scolaires, structures médico-sociales, restauration administrative et d'entreprise, crèches, société de restauration collective, etc)



FICHE ACTION

32

Forte

ALIMENTATION DURABLE EN RESTAURATION COLLECTIVE

C3 – FORMER LES PROFESSIONNELS À UNE ALIMENTATION LOCALE, DE QUALITÉ, NOTAMMENT BIO, VÉGÉTALE ET ÉQUITABLE EN RESTAURATION COLLECTIVE

> OBJECTIF

Former les professionnels de la restauration collective aux pratiques alimentaires durables

> INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de communes accompagnées •
- Nombre de personnes formées •
- Nombre de formations proposées

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
 > Equipe projet PAT
 > DAT

> PARTENAIRES

Communes
 SIVU et cuisines centrales
 Groupement ADARCE INTERBIO NA, 3AR, Chambre d'agriculture de Gironde
 Groupements de producteurs et transformateurs
 Autres acteurs agricoles

> BUDGET

15 k€/an

> CALENDRIER

Action en cours depuis 2020 et renforcée dans le cadre du PAT (2023/2030)

Le changement de pratique en restauration collective doit s'accompagner de formations et actions de professionnalisation, d'autant plus pour avoir un impact territorial dans les approvisionnements. .

Aussi, il s'agira d'accompagner les pratiques alimentaires des convives vers des habitudes plus durables. Pour **végétaliser les menus, cuisiner des produits animaux de qualité et des produits frais et de saison**, il est d'abord nécessaire d'accompagner les professionnels de la restauration collective au changement de pratiques.

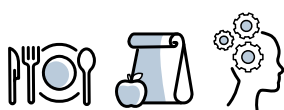
En effet, de nombreux freins (manque des connaissances des bienfaits nutritionnels des végétaux, besoin de compétences en cuisines adaptées au végétal, blocage culturel, etc) limitent l'évolution des pratiques alimentaires en restauration collective.

Les thèmes de formation envisageables sont nombreux : connaître les protéines végétales et leurs enjeux, savoir les cuisiner, comprendre les enjeux des filières alimentaires durables, obtenir des astuces pour cuisiner des produits de saison, associer le végétal et l'alimentation de viande locale et de qualité, valorisation une alimentation plus végétale auprès des convives par les recettes proposées, lutter contre le gaspillage alimentaire, etc.

Les formations seront à destination préférentiellement de la restauration collective publique communale et métropolitaine, mais Bordeaux Métropole envisage de pouvoir accompagner les acteurs de la restauration privée dans leurs démarches vers une alimentation locale et de qualité.

Afin d'engager les convives dans le choix d'une alimentation plus durable et de qualité, les cuisiniers seront également accompagnés dans la communication auprès des convives sur les produits proposés dans les restaurants scolaires. Une attention sera portée sur la sensibilisation des agents qui accompagnent le temps du repas auprès des convives plus spécifiquement dans le secteur scolaire.

Ces formations seront menées parallèlement aux actions de sensibilisation auprès du public scolaire (E3).



FICHE ACTION

33

RÉUTILISATION DES CONDITIONNEMENTS

C4 – ACCOMPAGNER LA RESTAURATION COLLECTIVE VERS L'UTILISATION DE CONDITIONNEMENTS RÉUTILISABLES

> OBJECTIF

Accompagner les cuisines centrales dans la transition de leurs contenants alimentaires de cuisson vers des matières réutilisables pour répondre aux objectifs EGAlim

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de cuisines centrales ayant été accompagnées pour la transition de leurs conditionnements grâce au programme rescosafe

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
 > Equipe projet PAT
 > DAT

> PARTENAIRES

Fondation Université de Bordeaux
 Laboratoires de recherche engagés dans le projet Rescosafe
 SIVU et cuisines centrales AGORES

> BUDGET

15 k€/an

> CALENDRIER

2023/2025



Les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffage et de service en plastique, dans certains services de santé et en restauration scolaire et universitaire, pour les collectivités territoriales de 2000 habitants et plus seront interdits à partir du 1^{er} janvier 2025 (EGAlim).

Pour répondre à ces enjeux, un projet de recherche, dont l'objectif est de structurer un pôle de recherche sur les sujets sanitaires et environnementaux liés à l'alimentation, a été créé en 2020 : **Rescosafe**.

Impulsé par les besoins des cuisines centrales, avec le SIVU Bordeaux-Mérignac en chef de file, et soutenu par des universités locales (Sciences Po, Université de Bordeaux et le CHU), Rescosafe a pour vocation de produire du contenu scientifique à diffuser localement et à grande échelle.

En soutenant le projet de recherche Rescosafe, Bordeaux Métropole facilite la **connaissance scientifique sur les matériaux destinés au contact des aliments** (matériaux traditionnels dont matériaux métalliques et nouveaux matériaux biosourcés/biodégradables) et les bonnes pratiques de leurs utilisations à travers la participation au financement d'une chaire de recherche interdisciplinaire.

Le financement d'une partie du projet permettra à Bordeaux Métropole d'intégrer l'équipe projet de Rescosafe et de participer à l'orientation des actions lancées pour répondre aux besoins des cuisines centrales métropolitaines.

FICHE ACTION

34

À renforcer

> OBJECTIF

Accompagner les communes dans leur lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire et animer le réseau d'acteurs impliqués dans cette thématique.

Limiter les quantités de restes alimentaires dans les OMR des établissements publics.

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de communes accompagnées • Taux de réduction du gaspillage alimentaire • Tonnage de déchets organiques des établissements publics recyclé

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Direction prévention et gestion des déchets

> PARTENAIRES

Conseil Agricole et Alimentaire
REGAL Nouvelle-Aquitaine

> BUDGET

Moyens humains

> CALENDRIER

PLPDMA déployé entre 2021 et 2026



LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

C5 – ARTICULER LES ACTIONS DES PARTENAIRES DU PLAN DÉCHETS POUR LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET RECYCLER LES DÉCHETS ORGANIQUES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Bordeaux Métropole porte entre 2021 et 2026 le **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**, dont l'objectif est de réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030 (DMA).

À travers les actions de l'axe du PLPDMA « lutter contre le gaspillage alimentaire », Bordeaux Métropole **s'engage à lutter contre le gaspillage alimentaire auprès du grand public, des établissements scolaires et des restaurateurs et des professionnels des métiers de bouche.** Il s'agira de poursuivre particulièrement les actions d'accompagnement des communes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et le recyclage de leurs restes alimentaires :

➤ **Poursuivre les engagements d'accompagnement des communes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire et animer le réseau d'acteurs de la lutte du gaspillage en milieu scolaire**

Par ses précédents programmes de prévention, Bordeaux Métropole a accompagné les communes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire grâce à des sensibilisations menées directement dans les établissements. De plus, en 2017 a été créé le Conseil Agricole et Alimentaire (Conseil Agricole et Alimentaire) qui permet d'animer un réseau d'acteurs sur la thématique de l'alimentation, impliquant un travail sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Enfin, le réseau REGAL Nouvelle-Aquitaine est un réseau d'acteurs pour éviter le gaspillage alimentaire en Nouvelle-Aquitaine, créé et animé par le CREPAQ. C'est un acteur clé qui doit être sollicité pour porter et diffuser les messages de prévention des restes alimentaires. Bordeaux Métropole souhaite poursuivre son engagement et pérenniser un réseau d'acteurs luttant contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, des journées techniques seront organisées pour former les communes à cette thématique et créer des espaces d'échange de pratiques entre agents communaux.

➤ **Créer et animer un groupement de commandes des restes alimentaires pour les acteurs publics de la Métropole**

De plus, afin de limiter les quantités de restes alimentaires jetés avec les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de la restauration collective, Bordeaux Métropole travaille à la mise en œuvre d'un groupement de commande pour la gestion des restes alimentaires issus de l'activité publique (restaurants administratifs, restaurants scolaires, crèches, EHPAD, restaurant du CHU, SIVU Bordeaux-Mérignac, Marché d'Intérêt National...). Les membres de ce groupement sont 12 communes, 5 établissements publics et 7 collèges. Ainsi ce sont 360 points de production qui seront collectés une fois le groupement en place.

FICHE ACTION

35

SOLIDARITÉS ALIMENTAIRES

D1 - FACILITER L'ACCÈS DES JEUNES À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ÉTUDIANTE

> OBJECTIF

Accompagner les cuisines centrales dans la transition de leurs contenants alimentaires de cuisson vers des matières réutilisables pour répondre aux objectifs EGAlim

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de cuisines centrales ayant été accompagnées pour la transition de leurs conditionnements grâce au programme rescosafe

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
 > Equipe projet PAT
 > DAT
 > Direction de l'enseignement supérieur et rayonnement

> PARTENAIRES

Université de Bordeaux
 CREPAQ
 Crous

> BUDGET

50 k€

> CALENDRIER

2024-2030

Les jeunes de moins de 25 ans en parcours d'insertion ont des revenus modestes, et ceux qui sont hors des circuits de formation ou de l'emploi ne peuvent bénéficier de revenus minimums, dont le Revenu de Solidarité Active. La crise sanitaire liée à la COVID-19 a fragilisé ce public dans leurs parcours d'insertion professionnelle et parfois dans leurs relations familiales et sociales. En parallèle, la crise sanitaire de la COVID-19 et les confinements successifs ont accentué la **précarité des étudiants** et leur capacité à se nourrir de façon suffisante, saine et durable. De nombreuses initiatives facilitant l'accès à une alimentation de qualité des jeunes et permettant de lutter contre la précarité alimentaire étudiante se développent sur le territoire.

Bordeaux Métropole souhaite s'engager dans la lutte contre la précarité alimentaire des jeunes en travaillant avec les restaurants universitaires pour un **approvisionnement local et / ou biologique** et via un **soutien technique et financier** aux initiatives locales.

Cette action directe dans ce projet est complétée par un appui aux initiatives du territoire à travers l'appel à projet commune du **Fonds d'aide aux Jeunes et de l'enseignement supérieur à destination des étudiants les plus précaires** géré par la direction de l'Enseignement supérieur et rayonnement dont un des volets est l'accès à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire.



FICHE ACTION

36

Forte

> OBJECTIF

Favoriser la coordination et la mise en réseau à l'échelle métropolitaine de l'ensemble des acteurs agissant en faveur de la solidarité alimentaire

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'acteurs de l'aide alimentaire impliqués dans le Conseil Agricole et Alimentaire • Nombre de projets autour de la solidarité alimentaire s'intégrant dans le PAT

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT
> DAT

> PARTENAIRES

Membres du Conseil Agricole et Alimentaire
Communes de Bordeaux Métropole
Conseil Départemental de Gironde
Acteurs de l'aide alimentaire MIN

> BUDGET

Moyens humains

> CALENDRIER

2023-2030



SOLIDARITÉS ALIMENTAIRES

D2 - ANIMER UN RÉSEAU D'ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES DES ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION SAINES, DURABLE ET DE QUALITÉ

Bordeaux Métropole a réalisé une étude pour définir le besoin des acteurs de l'aide alimentaire sur la métropole. Un premier état des lieux souligne l'importance de la structuration de la solidarité alimentaire à l'échelle locale. La solidarité alimentaire englobe l'ensemble des structures participant à la lutte contre la précarité alimentaire. En partenariat avec l'ensemble des réseaux locaux (communaux, et départemental) existants, Bordeaux Métropole se positionne en facilitateur et coordinateur des acteurs de la solidarité alimentaire à son échelle.

➤ **Coordinateur entre acteurs de l'aide alimentaire et système alimentaire local**

Grâce au Conseil Agricole et Alimentaire (Conseil Agricole et Alimentaire), Bordeaux Métropole œuvre à renforcer les coopérations entre acteurs du système alimentaire local (MIN, producteurs, acteurs de la logistique, etc.) et les acteurs de la solidarité alimentaire. A travers ces nouvelles synergies entre acteurs locaux, Bordeaux Métropole souhaite développer des nouvelles formes de solidarité alimentaire sur son territoire, plus efficaces, plus durables et résilientes pour répondre à la diversité des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

➤ **Facilitateur dans la mise en réseau locale des acteurs de la solidarité alimentaire**

Bordeaux Métropole s'appuie préférentiellement sur les communes et leurs CCAS pour assurer le relais entre les attentes des bénéficiaires et la stratégie métropolitaine. Dans le cadre de ses travaux avec les communes, Bordeaux Métropole se place comme courroie de distribution entre communes et département pour favoriser le dialogue entre les échelles et renforcer l'efficacité du système solidaire local.

➤ **Garant de la représentation des acteurs de la solidarité alimentaire au sein du système alimentaire local**

Bordeaux Métropole s'appuie sur des outils comme le site du Conseil Agricole et Alimentaire pour informer et sensibiliser les acteurs agricoles et alimentaires aux enjeux de la solidarité alimentaire, développer la mise en réseau et améliorer leur représentation au sein du système agricole et alimentaire.

Le futur observatoire agricole et alimentaire de la métropole est également une occasion intéressante d'étudier la précarité alimentaire sur le territoire pour permettre une optimisation des aides publiques et des dispositifs locaux.

FICHE ACTION

37

Forte

SOLIDARITÉS ALIMENTAIRES

D3 – ACCOMPAGNER LA VALORISATION DES SURPLUS ALIMENTAIRES AUPRÈS DE L'AIDE ALIMENTAIRE

> OBJECTIF

Valoriser les invendus propres à la consommation humaine auprès des associations de solidarités alimentaires et / ou des consommateurs

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'acteurs engagés dans la démarche • Tonnage de denrées alimentaires sauvées du gaspillage alimentaire

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT
> DAT

> PARTENAIRES

Structures concernées par le don (Cuisines centrales, commerçants, industries agro- alimentaires)

Associations d'aide alimentaire, de transport des denrées et de lutte contre le gaspillage alimentaire

> BUDGET

Accompagnement initiatives (action D4) • Frigo anti gaspi – Direction des déchets : 20k€

> CALENDRIER

2023-2030



Plus de 4 millions de français ont aujourd'hui recours à l'aide alimentaire, dispensée sur l'ensemble du territoire par des associations et des institutions. Cette situation a été aggravée par la crise liée à la COVID-19. Un levier essentiel de la lutte contre la précarité alimentaire est **le don de denrées alimentaires** aux plus démunis, qui leur permet un accès à une alimentation saine et en quantité suffisante. En 2016, la « Loi Garot » a introduit l'obligation pour les commerces de détail alimentaires d'une surface de plus de 400m² de proposer à une ou plusieurs associations d'aide alimentaire habilitées de conclure une convention pour leur donner les invendus propres à la consommation humaine. Cette obligation a été étendue aux opérateurs de la restauration collective (préparant plus de 3000 repas/jour), aux industries agroalimentaires et aux opérateurs de commerce de gros (>50M€ de chiffre d'affaires annuel) par l'ordonnance n°2019-1069 du 21 octobre 2019 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Bordeaux Métropole souhaite accompagner ces structures dans cette démarche en les mettant en relation avec les associations d'aide alimentaire du territoire et en organisant des ateliers sur les dispositifs pouvant être utilisés pour valoriser leurs invendus alimentaires (paniers et frigos anti-gaspi, conventions avec les associations, etc.).

Plusieurs pistes de sous-actions peuvent être engagées pour :

- **favoriser l'expérimentation locale de solutions de lutte contre le gaspillage et de structuration des circuits de dons**, notamment en mobilisant des acteurs locaux identifiés pour leur rôle (effectif et potentiel) dans la crise : SOLAAL (Solidarité des producteurs Agricoles et des filières Alimentaires) sur la question du don agricole, le Chañon Manquant, Phenix, les Coursiers bordelais et l'Atelier Remunérage sur la logistique de récupération et de transport des denrées, le Bocal Local dans la lutte contre le gaspillage en restauration collective, exemple de Charles Perrens avec les cantines scolaires, etc. Dans le cadre des contrats de co-développement, Bordeaux Métropole peut également accompagner techniquement et financièrement les communes souhaitant expérimenter cette thématique via le règlement d'intervention alimentaire (D4) ;
- **mener un travail de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire** et communiquer sur les possibles recours aux circuits de dons alimentaires et agricoles pour lever les différentes barrières identifiées (psychologiques, etc.) et automatiser le recours à ces circuits ;
- **animer une coordination entre les structures concernées par le don et les associations d'aide alimentaire** en partageant des informations sur les capacités de don, de collecte et de distribution des denrées. Un outil de coordination proposé est une plateforme d'information qui est repérée par les structures concernées et capable de centraliser l'information au moyen de fiches techniques par types d'acteurs, regroupant les données clés liées au don et aux dispositifs anti-gaspillage ;
- **mettre en œuvre des protocoles de crise**, en investissant par exemple les Plans Communaux de Sauvegarde via des volets aide alimentaire et transformation alimentaire.

FICHE ACTION

38

Forte

> OBJECTIF

Accompagner financièrement les initiatives en faveur de la solidarité alimentaire

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'appels à projets proposés et budgets associés •
Nombre d'initiatives financées

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT
> DAT

> PARTENAIRES

Membres du Conseil Agricole et Alimentaire
Communes de Bordeaux Métropole
Département de la Gironde
Acteurs de l'aide alimentaire MIN

> BUDGET

Accompagnement initiatives :
300 k€/an
Direction ESS : 150 k€

> CALENDRIER

2023-2030



SOLIDARITÉS ALIMENTAIRES

D4 - CONSOLIDER ET ACCOMPAGNER LES INITIATIVES DE SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE VERS UN ACCÈS À DES PRODUITS FRAIS ET DE QUALITÉ POUR TOUS

Depuis la pandémie de la COVID-19, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire n'a cessé d'augmenter en Gironde. De nombreuses initiatives, réseaux et structures s'emparent de ce sujet sur le territoire métropolitain. Bordeaux Métropole souhaite consolider et accompagner les initiatives de solidarité alimentaire du territoire à travers un accompagnement financier.

L'étude des besoins des acteurs de l'aide alimentaire a fait ressortir une nécessité d'accompagnement des acteurs pour développer un accès à des produits de qualité. Bordeaux Métropole se place donc comme coordinateur et financeur des initiatives de solidarité alimentaire favorisant l'approvisionnement en produits frais et de qualité pour tous.

➤ Soutien financier aux initiatives du territoire

Bordeaux Métropole souhaite accompagner financièrement des acteurs du territoire dans leurs initiatives en faveur de la solidarité alimentaire.

À travers l'écriture d'un règlement d'intervention alimentation, Bordeaux Métropole définit les critères d'éligibilité des structures pour assurer la cohérence avec l'ensemble du Projet Alimentaire de Territoire.

Dans une optique de renforcement des moyens financiers pour ces projets, Bordeaux Métropole étudie la possibilité de s'associer à des partenaires publics et/ou privés dans l'accompagnement financier aux initiatives du territoire.

Le Règlement d'intervention alimentation permettra de définir également l'appui technique et financier de Bordeaux Métropole à destination des communes, ce qui viendra alimenter les contrats de co-développement.

➤ Améliorer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité au sein de l'aide alimentaire

Bordeaux Métropole concentre son action au développement d'initiatives de logistique alimentaire et de l'approvisionnement de produits frais et de qualité à destination des bénéficiaires de l'aide alimentaire, et plus particulièrement auprès des épiceries sociales et solidaires communales. Il s'agira d'améliorer la coordination entre les acteurs de la solidarité alimentaire et les acteurs du système alimentaire local, impliqués dans la logistique et l'approvisionnement local (MIN, producteurs locaux, acteurs de la logistique, magasins,...).

➤ Conditionner les aides de la métropole aux associations de l'aide alimentaire à la prise en compte des objectifs du PAT

Depuis de nombreuses années, Bordeaux Métropole accompagne financièrement les associations de l'aide alimentaire locale. Afin d'assurer la cohérence de sa politique métropolitaine, ce soutien sera poursuivi. Un suivi technique et une orientation des aides auprès de ces associations sont prévus pour les mettre en cohérence avec le PAT.

FICHE ACTION

39

Forte

> OBJECTIF

Accompagner les acteurs du territoire vers davantage d'auto-production

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'habitants engagés dans un jardin collectif • Nombres de jardins collectifs créés • Nombre de jardins collectifs existants soutenus

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
 > Direction stratégie et MOA du patrimoine naturel

> PARTENAIRES

Communes de Bordeaux Métropole
 Saluterre, Possibilistes, Bocal Local

> BUDGET

Budget Patrimoine végétal et biodiversité : Plan de communication
 50k € AAP / AMI de 150 k€/an
 (2023- 2025)

> CALENDRIER

Action suivie dans le temps : marché de 4 ans, démarré en 2022



JARDINS COLLECTIFS

D5 – RENFORCER L'APPUI À LA CRÉATION ET L'ANIMATION DES JARDINS COLLECTIFS

Espaces de production vivrière et lieux de convivialité, les jardins collectifs peuvent prendre des formes variées (jardins partagés, jardins pédagogiques, jardins thérapeutiques, jardins familiaux par exemple). Trois partenaires œuvrent avec la Métropole pour la **création de nouveaux jardins collectifs** et à l'**animation de jardins existants**. Ils accompagnent les acteurs (habitants, villes, bailleurs sociaux) dans les différentes étapes de la création et de la vie de leur jardin. Le Projet Alimentaire de Territoire soutient le développement de ces jardins collectifs, afin de répondre à toutes les demandes des métropolitains.

Bordeaux Métropole a co-écrit avec les acteurs du territoire une Charte des jardins partagés pour que chacun s'engage à œuvrer de manière cohérente et solidaire dans le jardinage. Le jardinage au naturel, la gouvernance du jardin, la production alimentaire, le lien social et les ateliers de cuisine sont les principaux axes dans lesquels les prestataires s'investissent auprès des jardiniers.

L'objectif des accompagnements est de **pérenniser et rendre autonome les jardins collectifs**. Cela peut nécessiter des accompagnements de fonds ou des interventions plus ponctuelles selon les besoins identifiés. Il s'agit aussi de permettre à de nouveaux jardiniers de se fédérer en collectifs ou associations et de créer leur propre jardin.

La mise en œuvre de cette action devrait permettre d'accompagner à l'échelle de la Métropole en moyenne 20 jardins collectifs par an, en création ou en animation.

FICHE ACTION

40

Forte

LIEN CONSOMMATEURS-PROFESSIONNELS

E1- PROMOUVOIR ET VALORISER LE SYSTÈME ALIMENTAIRE LOCAL ET LE PROJET ALIMENTAIRE DE BORDEAUX MÉTROPOLÉ

> OBJECTIF

Animer le site du Conseil Agricole et Alimentaire pour offrir de la visibilité aux initiatives et aux acteurs du territoire

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'actualités postées sur le site du Conseil Agricole et Alimentaire • Nombre d'acteurs et d'initiatives valorisés sur le site du Conseil Agricole et Alimentaire • Nombre de visiteurs sur le site par mois

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT
> DAT

> PARTENAIRES

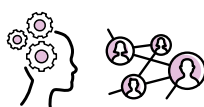
Membres du Conseil Agricole et Alimentaire
Producteurs et leurs regroupements

> BUDGET

Plan de communication : 50 k€/an

> CALENDRIER

2023-2030



Le Conseil Agricole et Alimentaire (Conseil Agricole et Alimentaire) bénéficie d'un site internet depuis 2017. Celui-ci est animé par l'équipe gouvernance alimentaire de Bordeaux Métropole et est à destination des professionnels du territoire métropolitain, des agents communaux et métropolitains ainsi que du grand public. L'objectif du site est de **constituer un outil adapté pour valoriser les initiatives agricoles et alimentaires du territoire** – dont la démarche alimentaire de Bordeaux Métropole - auprès du grand public, mais aussi auprès des professionnels du secteur afin de créer des synergies entre eux.

Pour mieux valoriser le système alimentaire local et le projet alimentaire de Bordeaux Métropole, des travaux seront menés entre 2023 et 2030 :

- développer des outils pour **valoriser le métier agricole (Action E2), sensibiliser le public scolaire, et le grand public** à une alimentation saine et durable (Action E3 et E4) ;
- intégrer les initiatives en lien avec l'alimentation mises en œuvre sur le territoire à **l'outil « L'Essaimeur »** pour les présenter aux visiteurs du site et faciliter la connaissance du grand public des divers dispositifs en lien avec l'alimentation durable qui leur sont proposés par les acteurs locaux ;
- mettre à jour régulièrement un **annuaire des membres du Conseil Agricole et Alimentaire** afin de faciliter/animer l'expression des acteurs membres du Conseil Agricole et Alimentaire afin de leur donner les capacités d'interagir en dehors des rencontres physiques pour maintenir la dynamique existante.

Pour promouvoir le projet alimentaire territorial de Bordeaux Métropole, Bordeaux Métropole renforce la communication autour de son action. Cela passe par :

➤ Mise en valeur et communication sur le Projet Alimentaire de Territoire

Afin de rendre lisible et accessible le Projet Alimentaire de Territoire de Bordeaux Métropole pour tou.te.s les habitant.e.s, des outils de communication et de sensibilisation (reportages vidéos, flyers, rapports simplifiés, etc.) seront créés, avec une identité graphique propre. Ils permettront de valoriser les engagements de Bordeaux Métropole et de tous les acteurs du système alimentaire local pour améliorer la résilience agricole et alimentaire de leur territoire.

➤ Création d'une campagne de communication grand public

Une campagne de communication annuelle sera déployée à travers les outils de communication de Bordeaux Métropole à destination du grand public (newsletter, journal, réseaux sociaux, panneaux d'affichage du tram). Les actions de communication seront à affiner en fonction des cibles (jeunes, seniors, etc.) et il sera possible de développer des actions de proximité en se déplaçant pour aller au contact du grand public.

➤ Publier le diagnostic agricole et alimentaire du territoire, et adaptés au grand public.

FICHE ACTION

41

Forte

LIEN CONSOMMATEURS-PROFESSIONNELS

E2 - VALORISER LE MÉTIER AGRICOLE À TRAVERS DES OUTILS DE COMMUNICATION ET DES RENCONTRES FAVORISANT LE LIEN URBAIN-RURAL

> OBJECTIF

Tisser du lien entre producteur et consommateur

Eduquer le grand public sur les questions agricoles

> INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de saisonnier métropolitains dans les exploitations agricoles
- Nombre d'initiatives valorisés sur le site de Bordeaux Métropole
- Nombres participants aux évènements agricoles

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT

> PARTENAIRES

Structures agricoles
Communes

> BUDGET

50 k€/an

> CALENDRIER

Action à déployer entre 2023 et 2025



La massification des centres urbains et la désertification des zones rurales ont engendré une déconnexion du grand public avec le monde de l'agriculture. Les métiers agricoles sont peu connus et mal valorisés, les notions de production alimentaire sont devenues étrangères à la majorité de la population.

Pour autant la métropole bordelaise compte environ 150 exploitations agricoles sur son territoire. La valorisation de ces exploitations permet à la fois de sensibiliser le grand public à l'agriculture et de rapprocher consommateurs et producteurs.

De nombreux leviers existent pour favoriser ce lien urbain-rural :

- développer et valoriser la communication autour du **tourisme agricole**, visites de fermes et autres activités proposées sur les fermes, par exemple en créant une rubrique sur le site de Bordeaux Métropole avec le référencement des fermes du territoire et les activités qu'elles proposent ;
- étoffer l'évènement des **48h de l'agriculture urbaine** pour inclure tous les producteurs et mobiliser le plus d'habitants possible ;
- **sensibiliser la jeunesse à la production agricole alimentaire** en créant du lien entre écoles et producteurs, en développant des potagers dans les écoles, etc. ;
- créer un **service civique agricole** ;
- continuer le développement des **jardins collectifs** ;
- favoriser l'**autoproduction** en proposant des cours de jardinage nourricier avec des professionnels du secteur ;
- développer l'**insertion professionnelle** dans les métiers agricoles ;
- mettre à jour la **carte Manger Local** qui recense l'offre alimentaire métropolitaine vendue en circuits courts ;
- développer des outils pour **promouvoir les métiers agricoles ainsi que les agriculteurs du territoire** ;
- **améliorer la relation avec les urbains et sensibiliser le grand public au fonctionnement des exploitations** (ex des outils de la charte "Bien Vivre Ensemble" de la Chambre d'agriculture de la Gironde).

FICHE ACTION

42

VERS DES HABITUDES ALIMENTAIRES DURABLES

E3 - CONSOLIDER ET DÉVELOPPER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC SCOLAIRE À UNE ALIMENTATION Saine ET DURABLE, ET VALORISER LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE

> OBJECTIF

Sensibiliser le jeune public à l'agriculture et l'alimentation durables, saines et de qualités

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'écoles accompagnées • Nombre de visites de fermes organisées • Nombre d'enfants sensibilisés • Nombre de professionnels scolaires formés

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT
> Maison Ecocitoyenne

> PARTENAIRES

Communes et écoles de Bordeaux Métropole
Éducation nationale
Agriculteurs
Acteurs engagés dans la sensibilisation à l'alimentation durable
IREPS

> BUDGET

Juniors du développement durable : 30 k€/an
Sensibilisation scolaire : 10 k€/an

> CALENDRIER

2023-2030

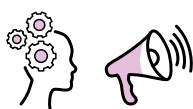
Bordeaux Métropole anime depuis 2001 le dispositif des **Juniors du Développement Durable (JDD)**.

Les objectifs de ce dispositif sont de déployer l'enseignement du développement durable sur le territoire métropolitain, de valoriser les projets en lien avec la thématique pour rendre l'élève médiateur de son savoir et de former les acteurs éducatifs du périscolaire. 5 parcours sont proposés : changement climatique ; biodiversité ; solidarité et cohésion sociale ; bien-être et santé ; et production et consommation responsables. Afin d'intégrer plus spécifiquement les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation au sein des parcours, une mallette pédagogique remplie d'**outils ludiques de sensibilisation à l'alimentation durable** sera mise à disposition des écoles du territoire.

Divers sujets seront traités par ces outils : empreinte carbone des différents types de régimes alimentaires, lien alimentation-santé, équilibre et besoins nutritionnels, goût, métiers agricoles, etc.

Une importance certaine sera donnée aux outils permettant la sensibilisation du public scolaire aux produits durables et / ou de qualité utilisée par les cuisines de leurs restaurations scolaires, afin de faciliter l'acceptation des repas de saison et végétariens proposés. Des **ateliers** se dérouleront dans les écoles pour mettre en pratique ces outils, en partenariat avec des associations locales et le personnel scolaire et périscolaire des écoles. Une réflexion sera lancée pour développer un projet de potagers dans les écoles métropolitaines.

Des **visites pédagogiques dans les fermes de Bordeaux Métropole** et des temps d'échanges entre les enfants et les agriculteurs seront également organisés afin de valoriser les métiers agricoles auprès du jeune public.



FICHE ACTION

43

Forte

VERS DES HABITUDES ALIMENTAIRES DURABLES

E4 - SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À L'ALIMENTATION LOCALE, DURABLE ET DE QUALITÉ

> OBJECTIF

Accompagner l'évolution des habitudes alimentaires des métropolitain.es vers plus de localité et de durabilité

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'habitant.e.s sensibilisé.e.s • Nombres d'outils de sensibilisation créés • Nombres d'initiatives soutenues et budget associé

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Equipe projet PAT
> DAT

> PARTENAIRES

Communes de Bordeaux Métropole

Acteurs engagés dans la sensibilisation du grand public à l'alimentation durable

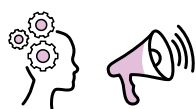
Office de Tourisme

> BUDGET

Accompagnement des projets éducatifs : 100 k€/an

> CALENDRIER

2023 - 2030



De nombreux acteurs du territoire (associations, centres sociaux, cantines, écoles, etc.) agissent au quotidien pour sensibiliser les habitant.e.s du territoire à l'alimentation durable. De plus, les 28 communes de Bordeaux Métropole sont à l'origine d'évènements variés souvent axés sur l'alimentation. Pour rendre ces initiatives pérennes et accessibles au plus grand nombre, Bordeaux Métropole doit mettre en œuvre des moyens pour les soutenir et les coordonner. Les moyens développés par Bordeaux Métropole pour sensibiliser le grand public à l'alimentation locale, durable et de qualité seront variés :

➤ **Intégration de la thématique agriculture et alimentation durables aux évènements communaux**

Un kit alimentation et agricultures locales sera proposé pour que les communes de Bordeaux Métropole puissent l'utiliser lors d'évènements communaux à destination du grand public. Ce kit permettra aux communes d'avoir des clés pour intégrer l'alimentation durable et locale dans le programme de leurs évènements : recommandations de films à diffuser, de traiteurs attentifs à l'alimentation bio et locale à contacter, outils pour expliquer l'équilibre nutritionnel, la saisonnalité, le goût..., affiches présentant le diagnostic agricole et alimentaire de Bordeaux Métropole, carte « Manger Local » etc.

➤ **Soutien financier aux initiatives du territoire et aux communes**

Bordeaux Métropole dédiera un fonds de subventions aux associations et établissements publics engagés dans la sensibilisation à une alimentation locale, durable, de qualité, notamment bio. Ces financements permettront le renforcement et/ou la création d'actions de sensibilisation à l'alimentation durable et locale sur le territoire.

Bordeaux Métropole souhaite accompagner techniquement et financièrement dans le cadre des contrats de co-développement les communes s'inscrivant dans le même type de démarche. Les modalités de ce type de soutiens seront détaillées dans le cadre du règlement d'intervention alimentation.

➤ **Renforcement du Super Défi Alimentation**

Bordeaux Métropole a créé en 2021 un outil d'accompagnement au changement de pratiques alimentaires du grand public, appelé le Super Défi Alimentation. L'objectif du défi est d'accompagner les participants vers une alimentation saine et durable à budget équivalent. Il se compose de 12 challenges, traitant de diverses thématiques de l'alimentation (approvisionnement local, saisonnalité, etc.). Le Super Défi Alimentation a permis, lors des 2 premières sessions de mise en œuvre, de former environ 200 personnes à l'alimentation durable. Il sera reconduit et amélioré pour les prochaines années.

FICHE ACTION

44

Forte

VERS DES HABITUDES ALIMENTAIRES DURABLES

E5- CRÉER DES PARTENARIATS ET ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DU MILIEU MÉDICAL ET MÉDICO-SOCIAL DANS UNE DÉMARCHÉ ALIMENTATION-SANTÉ

> OBJECTIF

Faire de la santé des métropolitains un enjeu majeur du PAT

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de partenaires du CLS participant au PAT • Nombre de projets financés et accompagnés par le PAT avec un lien alimentation-santé • Nombre d'établissements et de services du sanitaire ou du médico-social accompagnés pour leur démarche alimentaire

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Direction animation des transitions (gouvernance alimentaire et contrat local de santé)

> PARTENAIRES

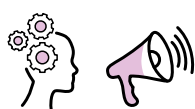
Conseil Agricole et Alimentaire
Partenaires du Contrat Local de Santé
ARS

> BUDGET

15 k€/an

> CALENDRIER

2023-2030



Les liens entre nutrition et santé sont de mieux en mieux connus. Le risque de développer de nombreuses maladies (cancer, maladies cardio-vasculaires, etc.) peut être réduit en suivant un régime alimentaire adapté aux besoins nutritionnels des consommateurs.

Depuis 2019, Bordeaux Métropole coordonne un **Contrat Local de Santé** (CLS). Il s'agit d'un outil de coordination des acteurs locaux engagés sur la thématique de la santé, de structuration et de valorisation des initiatives intercommunales et communales. Au travers de son CLS, Bordeaux Métropole souhaite « Promouvoir une alimentation saine et durable » (Axe 2, action 7), notamment en créant des collaborations avec le Conseil Agricole et Alimentaire. Pour asseoir cette ambition, Bordeaux Métropole s'engage à devenir signataire du **Plan National Nutrition Santé** (PNNS).

Dans le cadre du PAT, Bordeaux Métropole souhaite développer ses actions autour du lien alimentation-santé par **l'accompagnement des professionnels des secteurs sanitaire et médico-social vers des démarches alimentaires durables**.

Des sous-actions peuvent être mises en œuvre dans ce sens :

➤ **Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs en faisant se croiser les réseaux de l'alimentation et de la santé**

➤ **Renforcer l'action des professions libérales sur la promotion de l'alimentation comme déterminant de santé**

De nombreuses actions de prévention à l'alimentation saine et durable sont déjà effectuées par les professionnels, notamment sur la nutrition. Ces derniers sont donc identifiés par Bordeaux Métropole comme partenaires privilégiés et ressources dans la mise en œuvre d'actions sur le lien alimentation-santé, essentiellement dans le cadre de la sensibilisation du grand public, du travail avec les publics précaires, etc. À l'avenir, Bordeaux Métropole souhaite valoriser l'ensemble de ces actions auprès des acteurs du système agricole et alimentaire et des consommateurs du territoire.

➤ **Accompagner les cuisines des structures du sanitaire (CHU) et du médico-social (EHPAD, MAS) vers des approvisionnements en produits régionaux, sains et de qualité ainsi que dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire (voir [Actions de l'axe C](#)).**

FICHE ACTION

45

À renforcer

> OBJECTIF

Réduire le gaspillage alimentaire de 50% à horizon 2027

> INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de personnes accompagnés dans le cadre des super défis par an

> DIRECTIONS PILOTES

Bordeaux Métropole
> Direction prévention et gestion des déchets

> PARTENAIRES

Communes de Bordeaux Métropole
CREPAQ, les frigos solidaires, autres associations concernées
Bailleurs, syndicats,...

> BUDGET

Plan stratégique déchets – accompagnement à la valorisation des déchets organiques : 670 k€/an

> CALENDRIER

2022 - 2026



VERS DES HABITUDES ALIMENTAIRES DURABLES

E6 – SENSIBILISER LES CONSOMMATEURS ET LES PROFESSIONNELS À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS ORGANIQUES

Le gaspillage alimentaire se définit comme « toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée ou dégradée ». En France, il est évalué à 10 millions de tonnes de déchets par an sur toute la filière (production, transformation, distribution, consommation, restauration collective), soit 150kg/hab/an. La seule part du consommateur correspond à 20 à 30 kg de nourriture gaspillée par foyer, qui sont collectés dans les ordures ménagères résiduelles par le service public de gestion des déchets de Bordeaux Métropole. Il est indispensable de lutter contre le gaspillage alimentaire qui crée non seulement des pertes économiques mais qui a un effet néfaste sur notre environnement (déchets, gaz à effet de serre, etc.) et engendre également des problématiques éthiques (800 millions de personnes souffrent de malnutrition dans le monde et avant la crise sanitaire, 5 millions de français avaient recours à l'aide alimentaire).

> Animer les Supers Défis Déchets

Depuis près de 10 ans, Bordeaux Métropole propose des défis à ses habitants sur le thème de la transition écologique. Les familles sont invitées à se challenger sur les sujets de l'énergie, de l'eau, des déchets, de l'alimentation et de la mobilité. Les cibles de ces défis sont a priori des usagers déjà bien engagés dans la transition écologique. A travers cette action, BM souhaite mettre à jour la méthodologie pour accentuer l'aspect « prévention des déchets », notamment pour les défis concernant l'alimentation. L'enjeu repose également sur la communication des résultats des défis auprès du plus grand nombre afin de montrer par l'exemple, la possibilité de réduction des déchets au quotidien.

> Déployer des frigos anti-gaspillage

En 2018, les 1^{er} frigos anti-gaspi apparaissent sur le territoire de Bordeaux Métropole. L'objectif de ce système est qu'un usager dépose des aliments qu'il ne pourra pas consommer (excès de quantité, date limite de consommation approchant) afin qu'un autre usager les prenne pour sa propre consommation. Ce type de frigo anti-gaspi peut accueillir des aliments secs, des produits laitiers, des légumes mais pas de viande ni de poisson par sécurité sanitaire, sauf ceux provenant de la restauration collective ou commerciale garantissant un niveau de sécurité sanitaire suffisant. En 2020, 15 frigos anti-gaspi étaient recensés. Aujourd'hui Bordeaux Métropole souhaite poursuivre cette démarche et déployer de nouveaux frigos anti-gaspi sur son territoire.

> Développer le compostage individuel

Faire connaître et déployer le compostage individuel comme solution prioritaire de gestion des biodéchets pour les usagers en habitat pavillonnaire disposant de terrain suffisamment grand sur le territoire de la Métropole (environ 200 m²). La mise en place d'un service de livraison à domicile d'un « kit compostage » permettra de mobiliser plus facilement les usagers.

➤ Développer le compostage partagé

Faire du compostage partagé la solution de gestion des biodéchets prioritaires sur le périmètre extra-rocade de la Métropole en complétant la mise en place et le suivi de base des sites par le déploiement d'une « régie de compostage » en charge de la gestion opérationnelle des sites (retournement, broyats, évacuation maturat, petit entretien...). La zone intra-rocade présentant des difficultés d'implantation opérationnelle des sites de compostage sera équipée en sites de compostage partagé en fonction des opportunités qui se présentent (sites volontaires, place disponible...)

➤ Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire

Déployer sur la totalité de la zone intra-rocade des points d'apport volontaire de collecte des restes de cuisine sous le format d'abri bacs à contrôle d'accès avec badges. Les usagers sont équipés de bioseaux et/ou de sacs kraft, pour trier leurs restes de cuisine dans leur logement. Le kit de tri est distribué en porte à porte et donne lieu à une sensibilisation de l'utilisateur sur le geste de tri et une information sur les dispositifs à proximité. Les restes de cuisine sont orientés vers des filières de valorisation énergétique et/ou organique (méthanisation et/ou compostage industriel)

➤ Mettre en place une collecte séparée des restes de cuisine par une collecte innovante dans l'hypercentre de Bordeaux

Mettre en place un service de collecte innovante bas carbone de type vélo sur l'hypercentre de Bordeaux pour répondre aux contraintes urbanistiques et de stockage fortes à travers 2 actions réalisées par les mêmes acteurs :

- permanences pour recueillir les apports des usagers à proximité. Un kit de tri est distribué en porte à porte et donne lieu à une sensibilisation ;
- lorsque des sites d'apport volontaire en abri bacs ont été installés, une collecte de ces bacs pourra se faire via le moyen adopté pour la collecte innovante bas carbone. Les professionnels peuvent être dotés de bacs individuels collectés par la collecte bas carbone à travers une Redevance Spéciale. Ils peuvent aussi faire appel à d'autres prestataires privés. Les restes alimentaires sont orientés vers des filières de valorisation énergétique et/ou organique.





Contact:

pat@bordeaux-metropole.fr

Ce projet a reçu des financements de l'Union Européenne via le programme Horizon 2020 et selon l'accord Grant n. 10100812



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**